



# Tableau de Bord - 2019

Validé par la Commission Locale de l'Eau  
le 18 décembre 2019



# Sommaire

Préambule

p. 3



Gouvernance et organisation de la mise en œuvre du SAGE p. 4



Qualité des eaux (bactériologie et physico-chimie) p. 10



Gestion des milieux aquatiques et du bocage p. 55



Gestion quantitative p. 58

# Préambule



Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux « Argoat-Trégor-Goëlo » couvre un territoire d'environ 1500 km<sup>2</sup> :

-les bassins versants du *Jaudy*, du *Guindy*, du *Bizien* et des ruisseaux côtiers de *Perros-Guirec* à *Pleubian* (environ 520 km<sup>2</sup>) d'une part,

-et les bassins versants du *Trieux*, du *Leff* et des ruisseaux côtiers de *Pleubian* à *Plouha* (environ 980 km<sup>2</sup>) d'autre part.

Il concerne 110 communes (dont 95 incluses en totalité dans le périmètre) et 5 EPCI, ce qui représente environ 140 000 habitants.

Approuvé par Arrêté Préfectoral le 21 avril 2017, le SAGE est dans sa phase de mise en œuvre.

Le Tableau de Bord est un outil composé d'indicateurs renseignés périodiquement, dont la vocation est notamment de suivre la mise en œuvre des dispositions et règles du SAGE et d'évaluer l'atteinte de ses objectifs. Sa réalisation est une obligation fixée par le Code de l'Environnement.





## Compétences GEMAPI

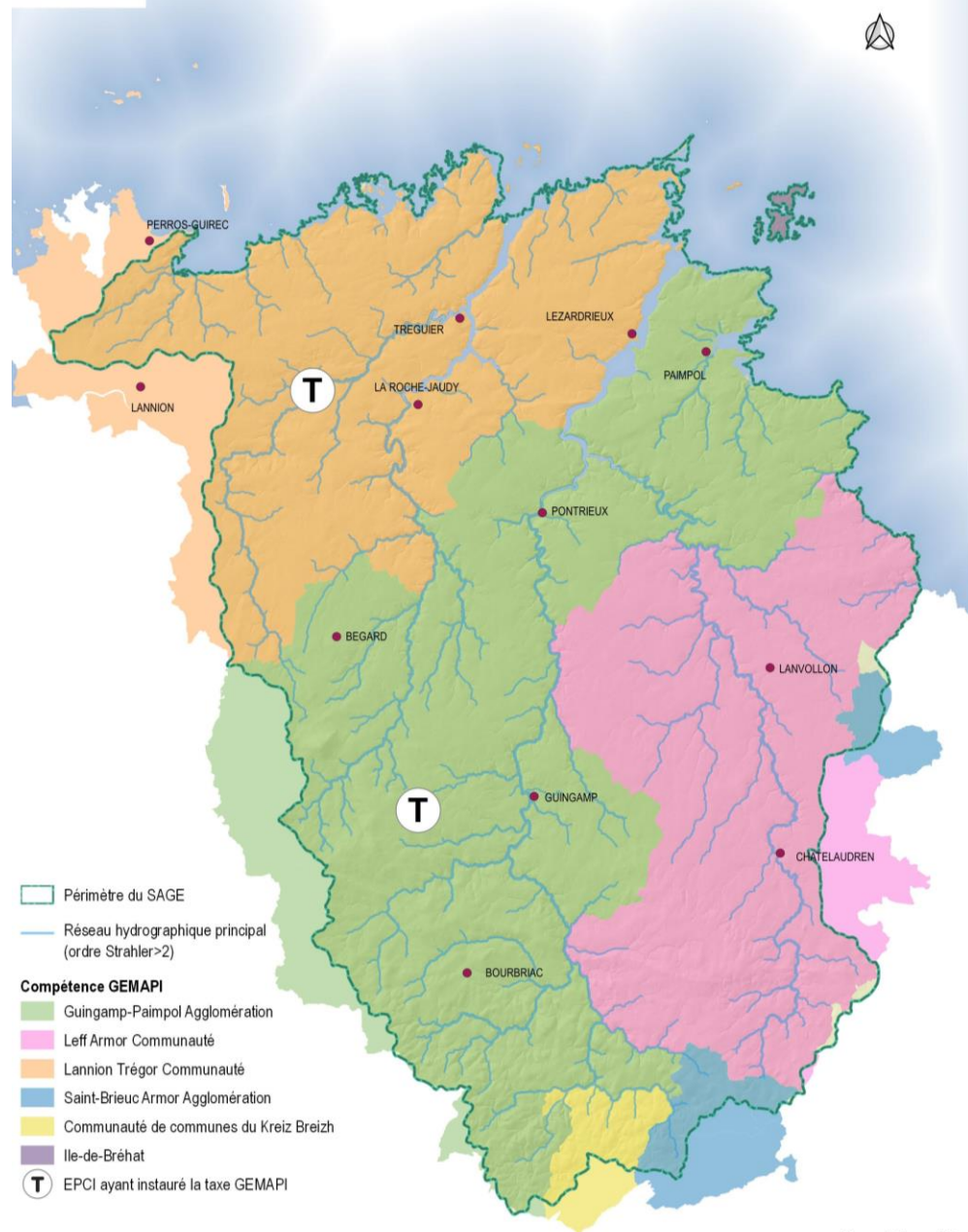
La gestion des milieux aquatiques et la prévention contre les inondations (GEMAPI) est une compétence confiée aux collectivités depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Les actions entreprises par les intercommunalités dans le cadre de la GEMAPI sont définies par l'article L.211-7 du code de l'environnement :

- l'aménagement des bassins versants,
- l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau,
- la défense contre les inondations et contre la mer,
- la protection et la restauration des zones humides.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, les EPCI *Lannion-Trégor Communauté*, *Guingamp-Paimpol Agglomération*, *Leff Armor Communauté*, *Communauté de Communes du Kreiz-Breizh*, et *Saint-Brieuc Armor Agglomération*, ainsi que la commune de *l'Île de Bréhat*, exercent la compétence GEMAPI sur leur territoire.

*Lannion-Trégor Communauté* et *Guingamp-Paimpol Agglomération* ont d'ores et déjà levé la taxe GEMAPI.



- Périmètre du SAGE
- Réseau hydrographique principal (ordre Strahler > 2)
- Compétence GEMAPI**
- Guingamp-Paimpol Agglomération
- Leff Armor Communauté
- Lannion Trégor Communauté
- Saint-Brieuc Armor Agglomération
- Communauté de communes du Kreiz Breizh
- Ile-de-Bréhat
- Ⓣ EPCI ayant instauré la taxe GEMAPI



## Compétences Eau potable

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la compétence « eau potable » est exercée par les EPCI sur leur périmètre, à l'exclusion des syndicats regroupant des communes appartenant à différents EPCI, qui peuvent se maintenir au titre de la loi du 03 août 2018.

Il s'agit des syndicats de *Goas Koll - Traou Long*, de *Kerloazec*, du *Jaudy*, d'*Avaugour*, et de *Kreiz- Breizh Argoat*.





L'exercice de la compétence « Assainissement collectif » évolue en 2019 : *Guingamp-Paimpol Agglomération* exerce désormais la compétence sur l'ensemble de son territoire.

Sur le territoire de la *Communauté de Communes du Kreiz-Breizh*, le transfert ayant été reporté, la compétence reste exercée à l'échelle communale à *Saint-Connan* et *Saint-Gilles-Pligeaux*.



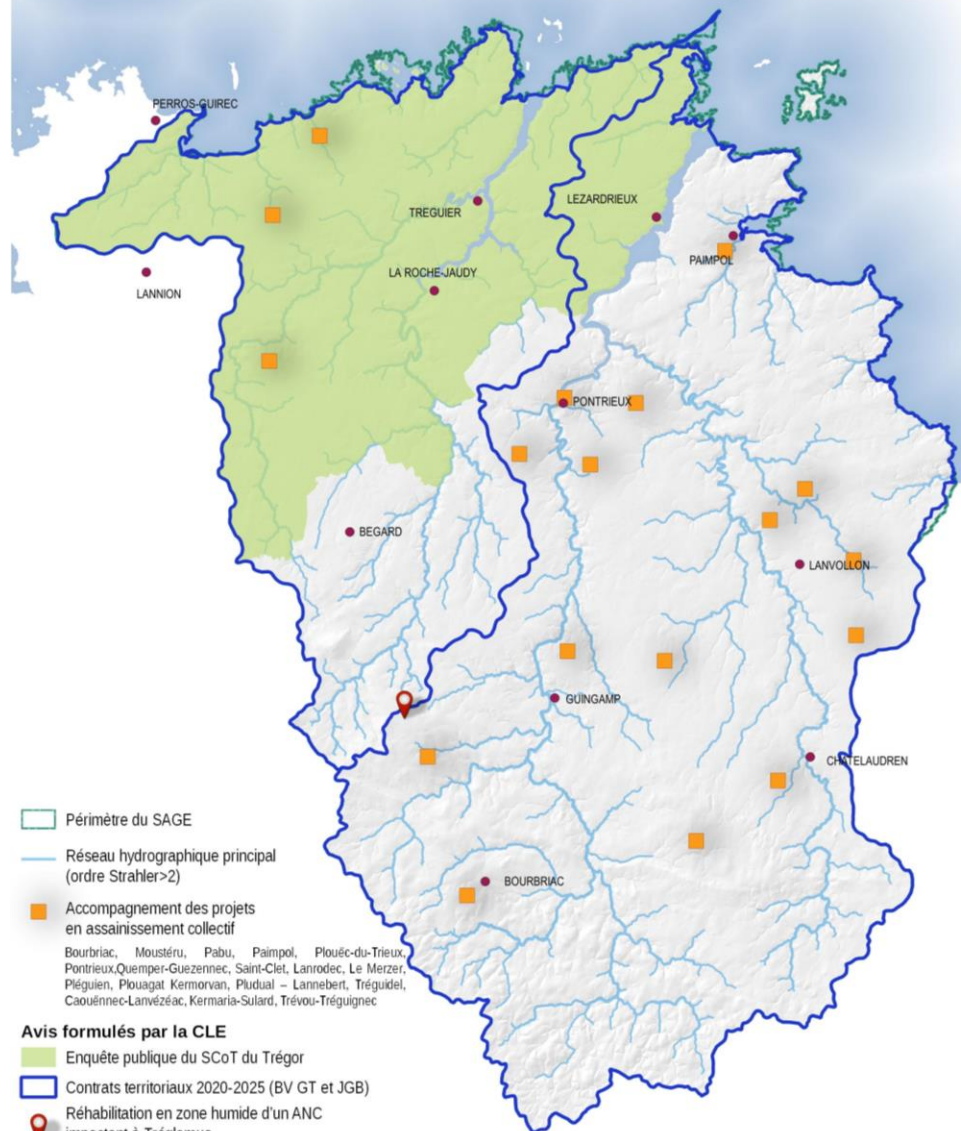


## Compétences Assainissement



L'exercice de la compétence « Assainissement non collectif » n'évolue pas en 2019.





**Disposition 3 :**

« S'assurer de la compatibilité des projets avec le SAGE »

**Disposition 5 :**

« Accompagner les acteurs du territoire »

**Disposition 6 :**

« Assurer un conseil dans les politiques d'aménagement »

En 2019, le suivi de l'élaboration ou de la révision des **documents d'urbanisme** s'est poursuivi (31 réunions) :

-**Plan Local d'Urbanisme intercommunal** de *Guingamp-Paimpol Agglomération* et *Leff Armor Communauté*,

-**Schéma de Cohérence Territoriale** du *Pays de Guingamp* porté par le *PETR du Pays de Guingamp*, et du *Trégor* porté par *Lannion-Trégor Communauté*. Ce dernier a été arrêté en mars 2019 et le bureau de la Commission Locale de l'Eau a formulé un avis sur le projet, dans le cadre de l'enquête publique.

L'accompagnement des **projets en assainissement collectif** s'est poursuivi, avec 17 systèmes pour lesquels le SAGE ATG a été associé, représentés sur la carte ci-contre. A noter également **l'étude d'acceptabilité du milieu sur le bassin versant du Leff, en cours de réalisation**, par *Leff Armor Communauté*, en lien avec la **disposition 18** du PAGD du SAGE.

Le SAGE est également associé aux études menées par *Lannion-Trégor Communauté* pour la mise en œuvre de la **compétence GEMAPI** d'une part, et pour l'élaboration du **Schéma Directeur Eau potable** et l'étude de transfert de la **compétence Eau Potable** d'autre part.

D'autre part, le SAGE a participé en 2019 à l'animation des ateliers dans le cadre de l'élaboration des **PCAET** de *Guingamp-Paimpol Agglomération* et de *Leff Armor Communauté*.

Enfin, en 2019, les **Contrats Territoriaux pour la période 2020-2025** ont été élaborés sur les bassins versants *Grand Trieux et ruisseaux côtiers* d'une part, et *Jaudy-Guindy-Bizien et ruisseaux côtiers* d'autre part. Le SAGE a été associé à ce travail et la CLE a formulé un avis.





**Disposition 7 :**

« Développer une stratégie de communication adaptée aux enjeux du territoire »

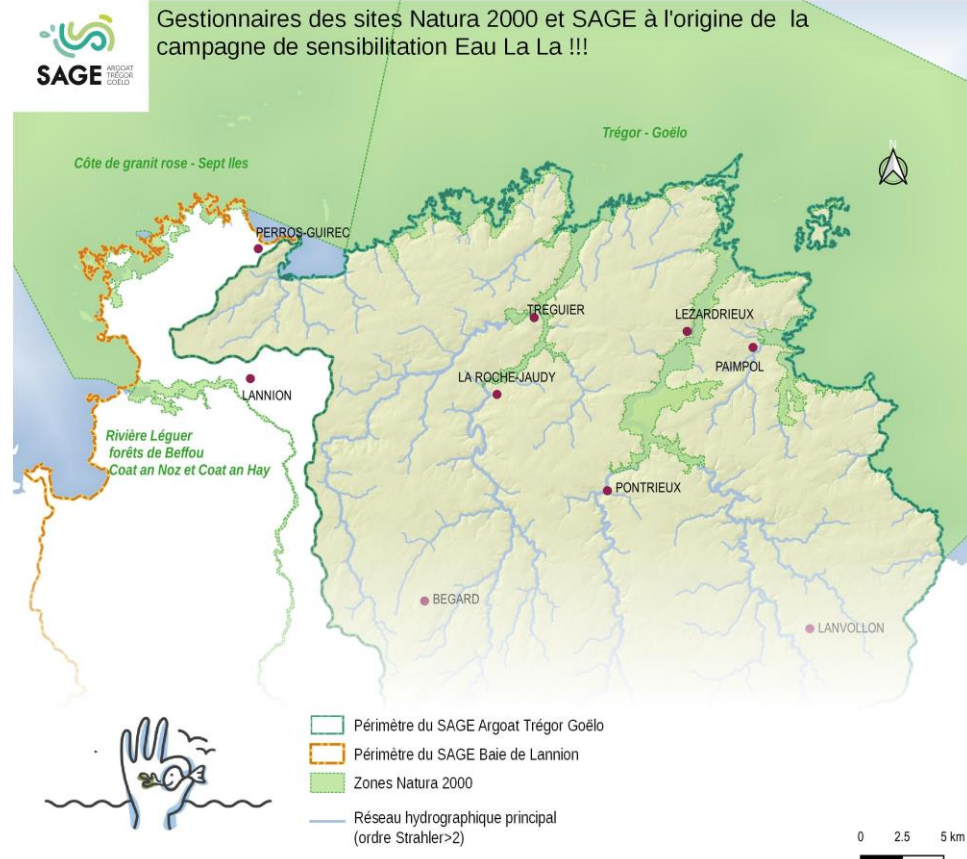
Depuis 2017, un partenariat est engagé entre *Guingamp-Paimpol Agglomération*, *Lannion-Trégor Communauté* et le *PETR du Pays de Guingamp*, collectivités porteuses des SAGE Argoat-Trégor-Goëlo et Baie de Lannion, mais également gestionnaires des sites Natura 2000 (Rivière du Léguer, côte de Granit Rose-Sept Iles et Trégor-Goëlo). L'Agence Française de Biodiversité (AFB) a accompagné financièrement ce projet.

Durant l'été 2019, des supports de communication ont été réalisés (en collaboration notamment avec les plaisanciers et les gestionnaires de ports), diffusés auprès des plaisanciers de cette frange littorale et relayés par la présence de deux médiateurs sur le terrain (recrutés par *Guingamp-Paimpol Agglomération* et *Lannion-Trégor Communauté* avec l'appui financier de l'AFB).

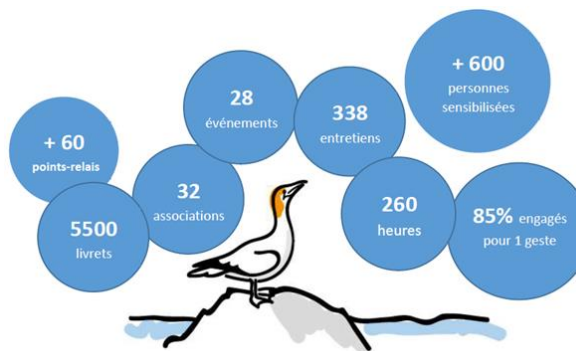
Les médiateurs avaient également pour objectif de procéder à une enquête auprès des plaisanciers rencontrés. Le livret support sensibilise notamment sur la règlementation, les zones sensibles et les bonnes pratiques, et ce, sur les 6 thématiques suivantes : **Carénage**, **Eaux grises - eaux noires**, **Mouillages et herbiers de zostères**, **Gestion des déchets**, **Biodiversité littorale**, **Pêche**.

Parallèlement un site internet a vu le jour permettant de compléter les informations diffusées sur les supports : <https://protegeonslamer.bzh>

Enfin, une réunion de restitution de cette campagne de sensibilisation auprès des représentants d'associations de plaisanciers et des gestionnaires de ports s'est tenue le 6 décembre 2019 à Pleudaniel pour faire le bilan de la campagne et évoquer les pistes d'actions futures.



Sources : PETR du Pays de Guingamp, DREAL Bretagne



Bilan de la campagne en quelques chiffres



Livret support de 16 pages disponible notamment sur le site du SAGE ATG : <https://www.paysdeguingamp.com/sage/oh-la-la-les-beaux-gestes-qui-protegent/>



## Objectif Sites de baignade : qualité excellente pour tous les sites en 2021

Sur les 32 sites de baignade du territoire du SAGE ATG dont la qualité des eaux est suivie par l'Agence Régionale de Santé, **les 2/3 sont classés en qualité excellente en 2018.**

**4 sites sont déclassés en bonne qualité en 2018** : *Renan* à Louannec, *Poulafret* à Paimpol, *Loguivy* à Ploubazlanec et *Bonaparte* à Plouha.  
**Le site de *Pors Rand* à Pleubian reste en qualité insuffisante.**

**2 sites sont reclassés en 2018** : *le Palus* à Plouha passe en bonne qualité et *Nanthouar* à Louannec en qualité excellente.

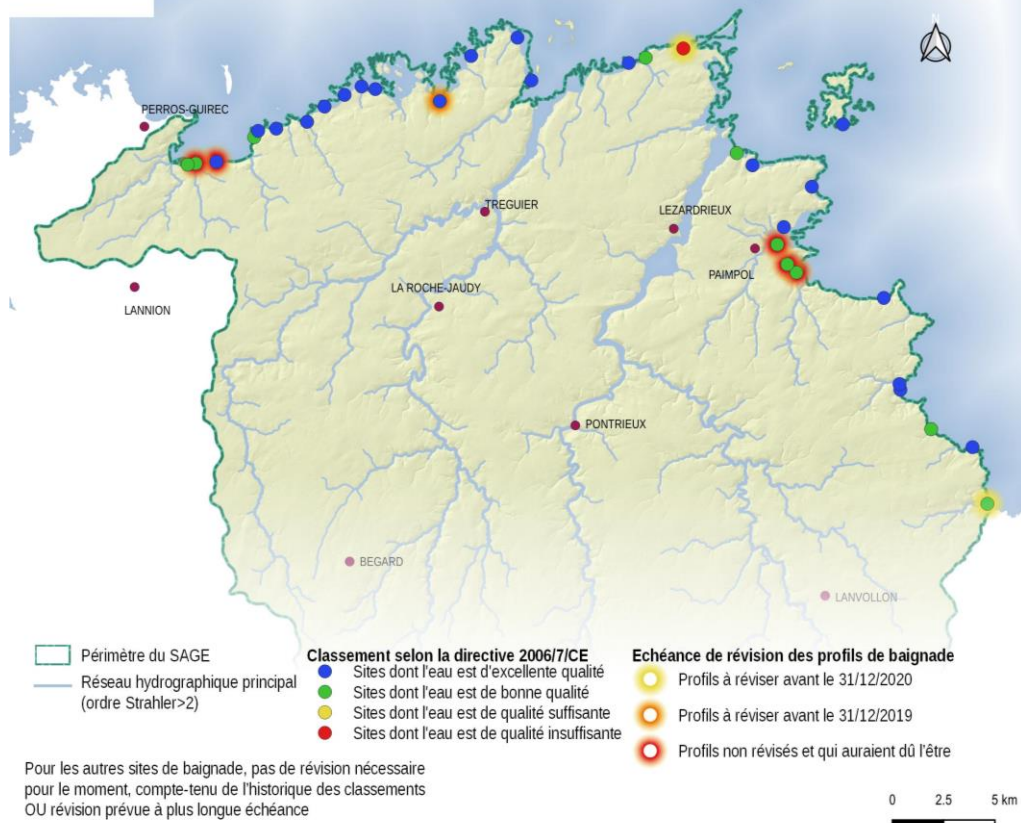
*A noter* : en juillet 2018, le site du *Lenn* à Louannec a été définitivement interdit à la baignade pour des raisons de sécurité.

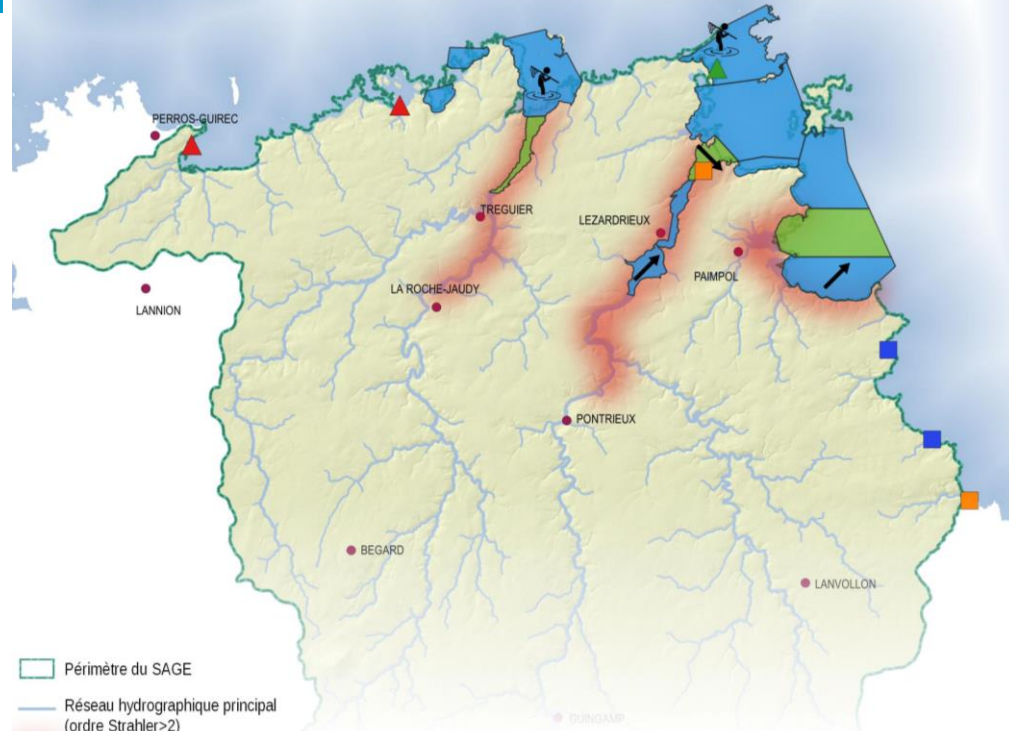
**5 sites de baignade sont concernés par des retards de révision de profil** : la révision aurait dû être réalisée fin 2016 (*Renan* à Louannec) ou fin 2017 (*Nanthouar* à Louannec et *Cruckin, La Tossen* et *Poulafret* à Paimpol).  
Le profil de baignade du site de *Gouermel* à Plougrescant doit être révisé pour fin 2019.

19 sites ne nécessitent pas de révision de leur profil pour l'instant, compte tenu de l'historique de leur qualité.



## Classement 2018 de la qualité des eaux de baignade





— Périètre du SAGE

— Réseau hydrographique principal (ordre Strahler>2)

— Zones concernées par les profils conchylicoles

#### Classement de l'arrêté du 21-02-2019 pour le groupe 3 (bivalves non fouisseurs)

■ Zones A : Zones dans lesquelles les coquillages peuvent être récoltés et mis directement sur le marché pour la consommation humaine directe.

■ Zones B : Zones dans lesquelles les coquillages peuvent être récoltés mais ne peuvent être mis sur le marché pour la consommation humaine qu'après avoir été traités dans un centre de purification ou après reparcage.

#### Evolution du classement par rapport à l'arrêté du 23-07-2018

↘ déclassé

↗ reclassé

👤 Gisements de pêche à pied professionnelle

#### Dernier classement sanitaire des sites de pêche à pied récréative

△ Bivalves fouisseurs  
□ Bivalves non fouisseurs

■ pêche autorisée

■ pêche tolérée

■ pêche déconseillée

■ pêche interdite

0 2.5 5 km

### Disposition 10 :

« Réaliser des profils de vulnérabilité des zones conchylicoles et des sites de pêche à pied »

Le cahier des charges « Profils de vulnérabilité des zones conchylicoles et de pêche à pied » a été validé par la CLE le 17 décembre 2018. Guingamp-Paimpol Agglomération et Lannion-Trégor Communauté se sont saisis de ce cahier des charges et l'étude devrait démarrer au premier semestre 2020 sur les secteurs de l'estuaire du Jaudy, l'estuaire du Trieux et la baie de Paimpol.

### Objectifs Zones conchylicoles : non dégradation pour les zones classées en A ; classement en B+ en 2021 et en A en 2027, pour les autres zones

La majorité des zones conchylicoles se maintient en A. La Baie de Paimpol sud et l'estuaire du Trieux zone amont sont reclassés en A. En revanche, la Baie de Paimpol Nord et l'estuaire du Jaudy zone amont demeurent en B. L'estuaire du Trieux zone aval est déclassé en B.

### Objectifs Pêche à pied récréative : tous les gisements « autorisé » ou « toléré » en 2021

- Les Arcades à Perros-Guirec et l'Anse de Pellinec à Penvénan restent interdits. Dans les 2 cas, des travaux sont en cours sur les systèmes d'assainissement.
- La pêche à pied reste déconseillée au Palus à Plouha, la dynamique est engagée sur l'AC, encore 24% des dispositifs d'ANC contrôlés non conformes identifiés comme impactants en 2018 sur la commune.
- Mellus à Ploubazlanec et Penn Lan à Pleubian sont déclassés (respectivement de pêche tolérée à déconseillée et de pêche autorisée à tolérée)

A noter les 2 sites de pêche à pied professionnelle (coques et palourdes) de Plougrescant et Pleubian en zones classées A.

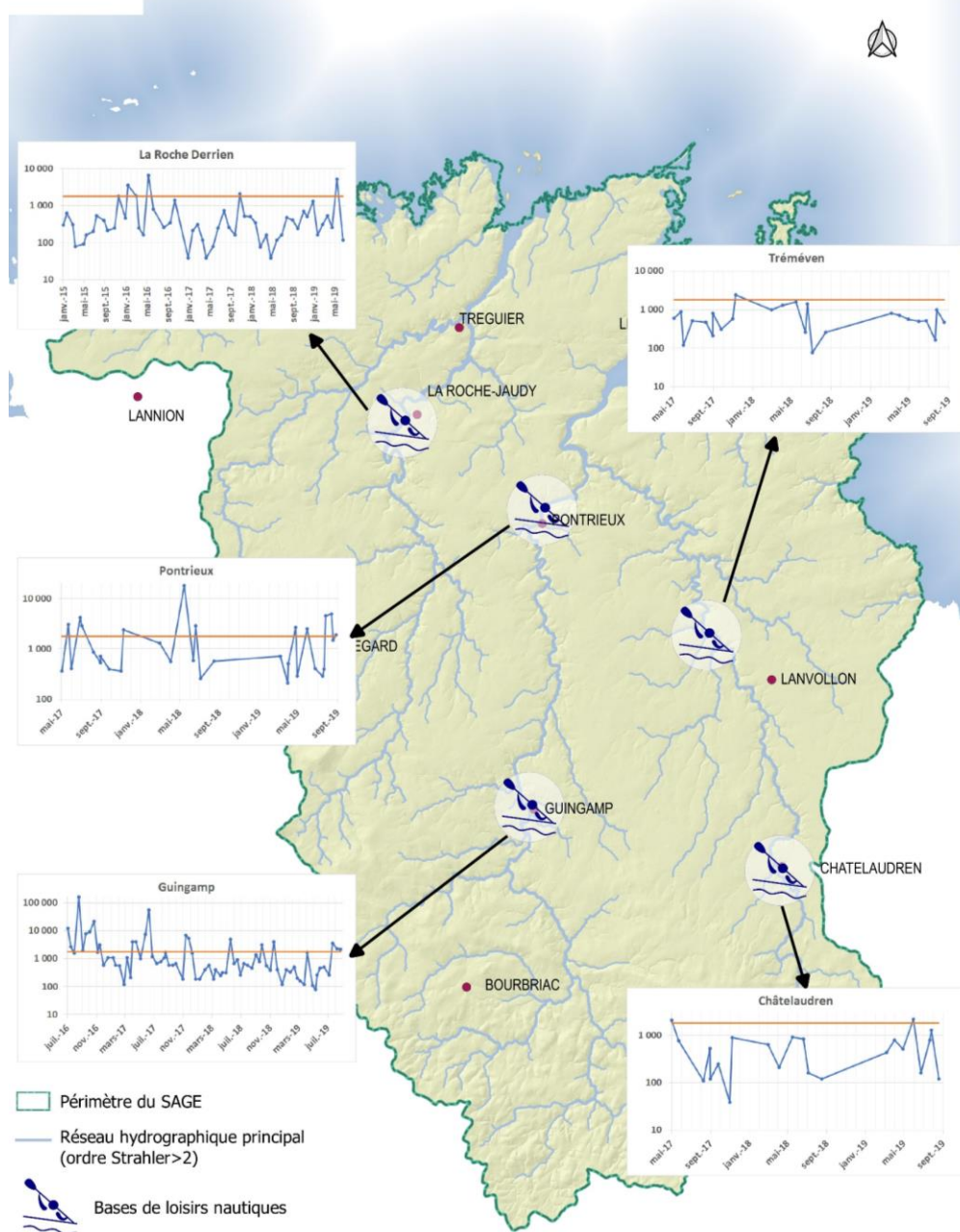


#### Disposition 11 :

« Suivi de la qualité bactériologique des eaux des bases de loisirs nautiques »

#### Objectif de qualité : < 1800 E Coli / 100 ml en 2021

- Les suivis sont assurés par les EPCI, a minima période estivale et fréquence mensuelle, dans certains cas complétés par des prélèvements par temps de pluie.
- Des dépassements de la valeur guide de 1800 E Coli / 100 ml ont encore eu lieu depuis l'été 2018, sur les sites de *Pontrieux* (5 dépassements, dont 4 sur des prélèvements par temps de pluie, jusqu'à 5000 E Coli) et *Guingamp* (5 dépassements, jusqu'à 4000 E Coli), et plus ponctuellement sur les sites de *La Roche Derrien* (1 dépassement à 5100 E Coli) et *Châtelaudren* (1 dépassement à 2200 E Coli).





### Limiter l'impact des assainissements collectifs

Etat des lieux des systèmes d'assainissement en septembre 2019 :

**97 systèmes recensés** (2 systèmes identifiés en plus par rapport au Tableau de Bord précédent)

Les stations :

- **94 STEP sur le territoire**
- **257 543 EH** (+ 2 petites stations de capacité inconnue sur la frange littorale)
- 62 STEP de capacité nominale de 200 EH ou plus.

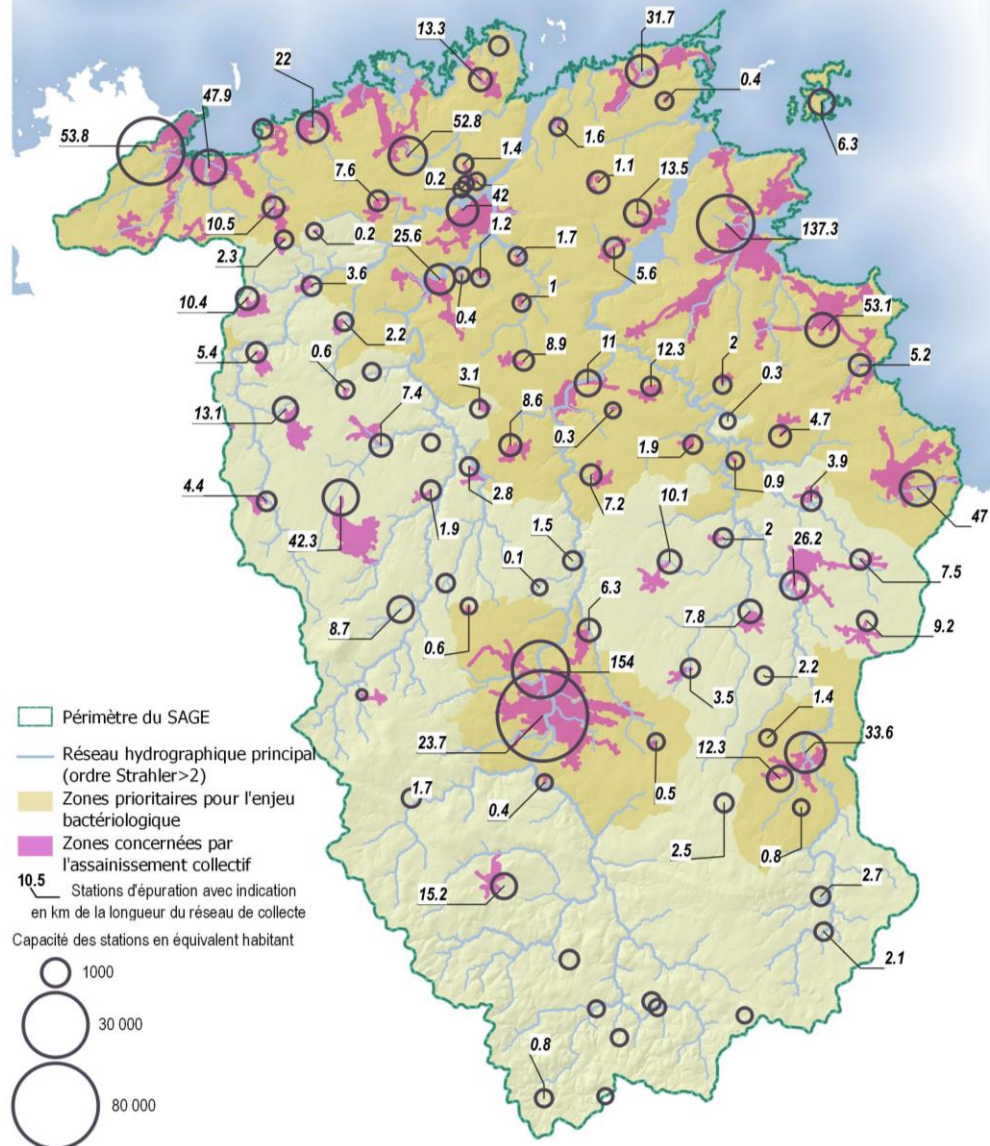
En zones prioritaires :

- **53 systèmes : 37 en « frange littorale » et 16 en « eau douce »**
- **232 480 EH soit 90% des capacités nominales** sur le territoire, dont 104 247 EH en « frange littorale »

**Les stations de Paimpol, Perros-Guirec, Grâces et Pont-Ezer représentent près des 3/4 de la capacité nominale totale présente sur le territoire.**

Les réseaux :

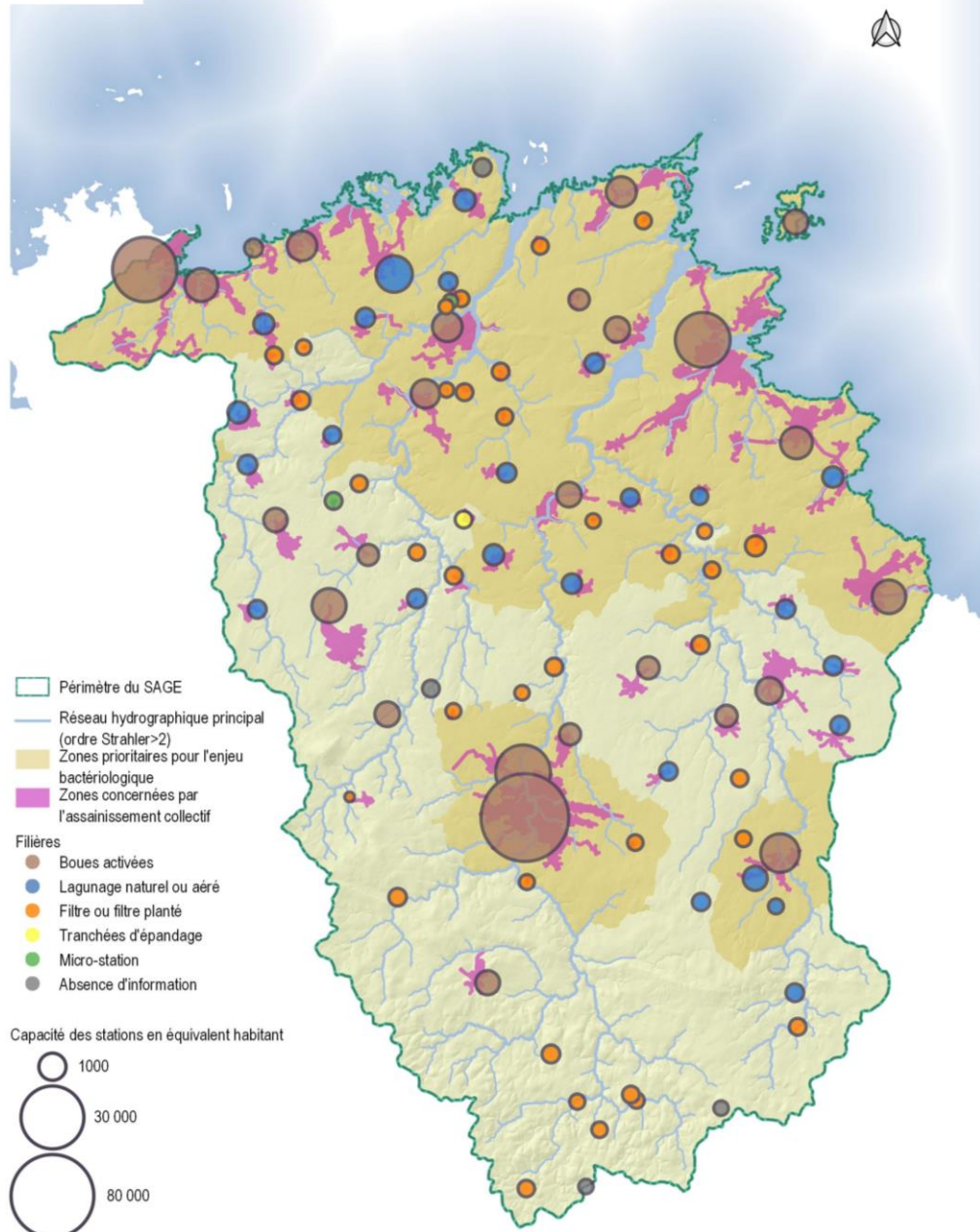
- Au moins **1 113 km** de réseaux (gravitaire et refoulement)
- **82% du linéaire total localisé en zones prioritaires**
- **Réseaux séparatifs** : linéaire de réseau unitaire résiduel quasi nul
- Pas d'information « réseau » sur 13 systèmes représentant moins de 2000 EH.

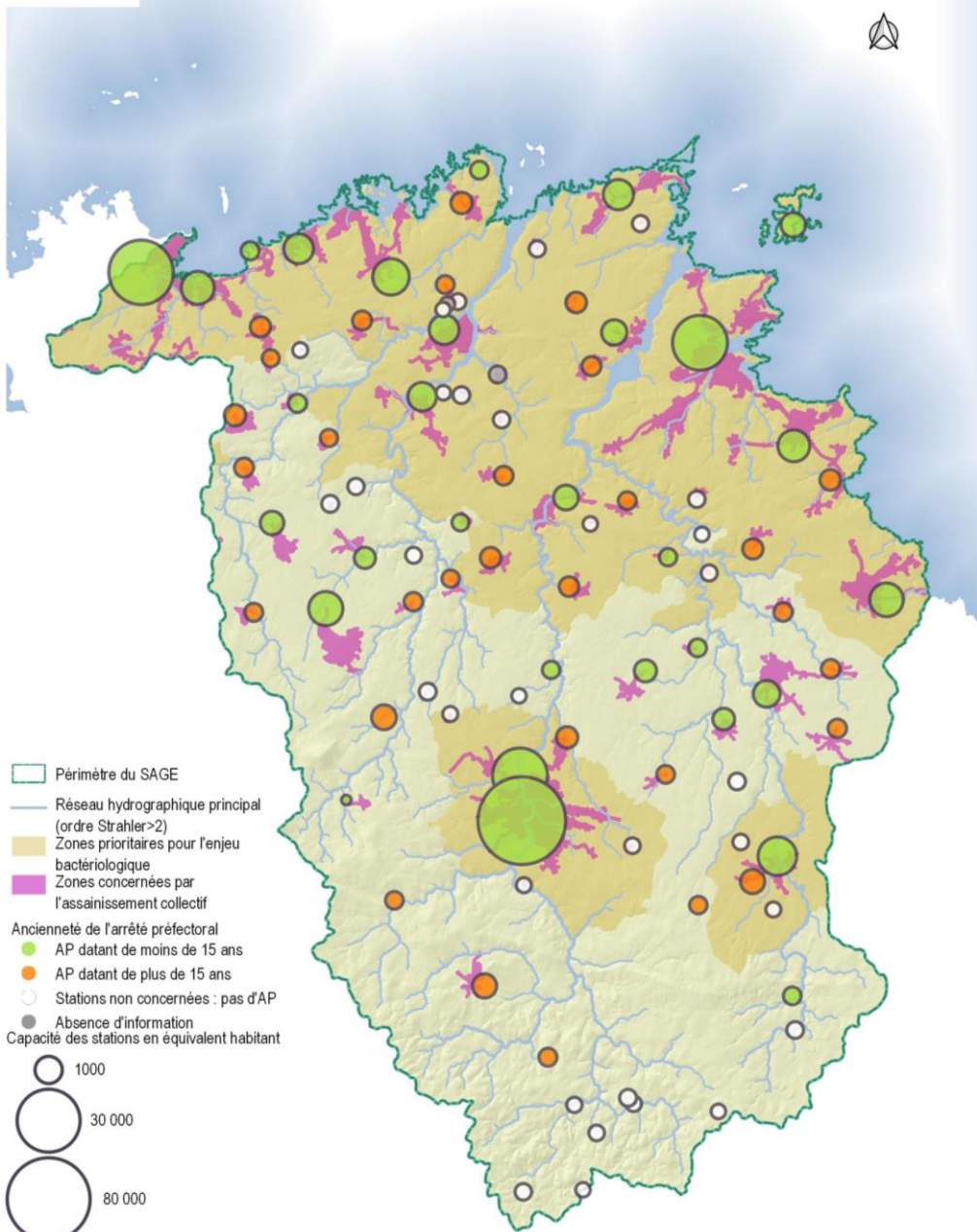




Les filières de traitement en septembre 2019 :

- 26 STEP en boues activées (19 en zones prioritaires), qui représentent près de 90% des EH
- 26 STEP en lagunage (14 en zones prioritaires), qui représentent près de 8% des EH
- 35 STEP en filtre planté ou filtres à sable/coco/tourbe, qui représentent 2% des EH (souvent les STEP < 200 EH)





Sources : PETR du Pays de Guingamp, Leff Armor Communauté, Guingamp-Paimpol Agglomération, Lannion Trégor Communauté et Ile de Bréhat (septembre 2019)

L'ancienneté des AP en septembre 2019 :

**61 STEP disposent d'un arrêté préfectoral** (stations d'une capacité de 200 EH ou plus, hors *Pouldouran*).

**Pour la moitié de ces stations, l'AP a été signé il y a 15 ans ou moins.** (15 ans correspond au délai mentionné dans un certain nombre d'AP pour la mise à jour de l'étude d'acceptabilité du rejet de la station).

**Sont concernées en particulier les stations les plus importantes en terme de capacité nominale.**



### Disposition 13 :

« Fiabiliser le fonctionnement des réseaux d'AC »

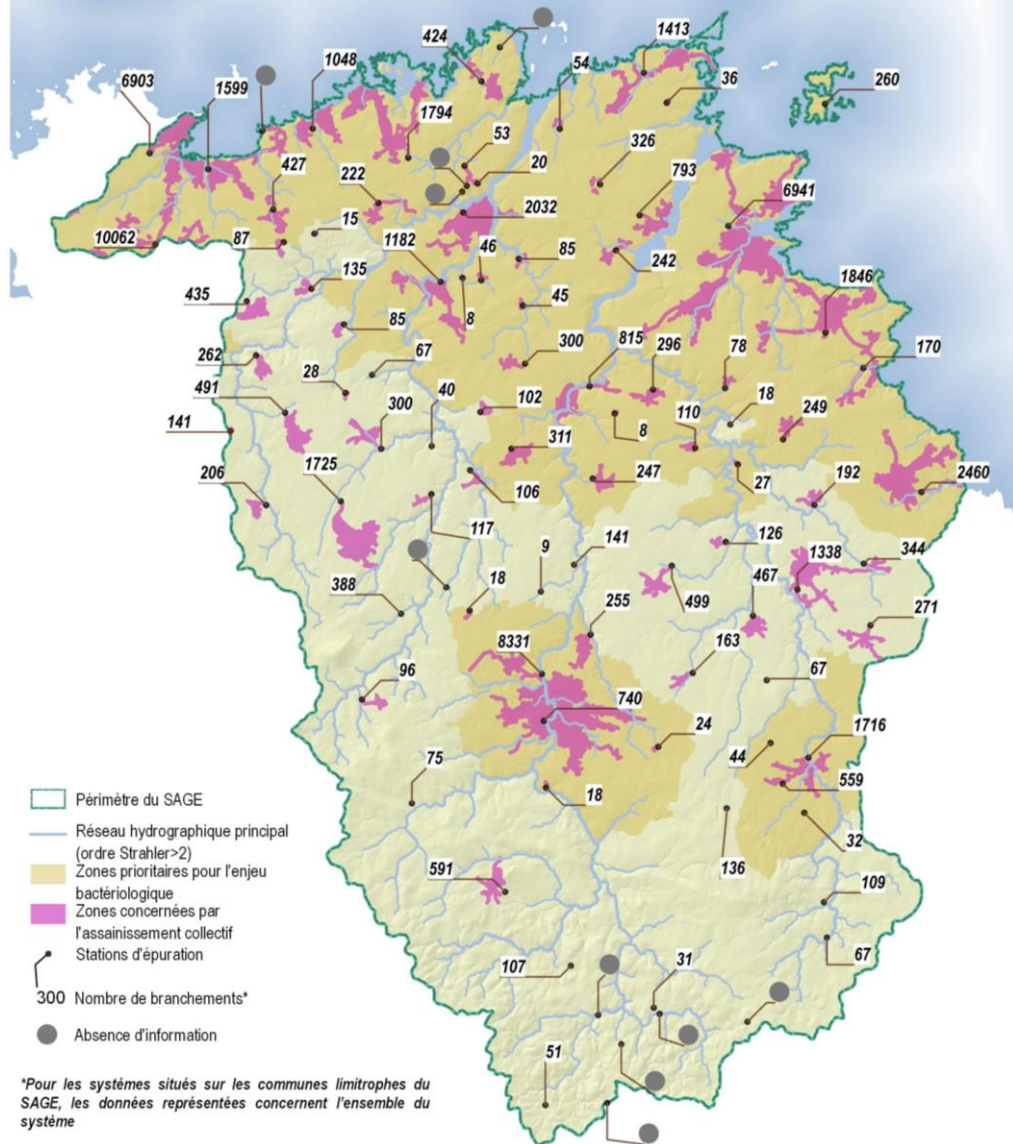
### Branchements

Les données sur le nombre de branchements par système sont connues pour 90% des systèmes d'assainissement.

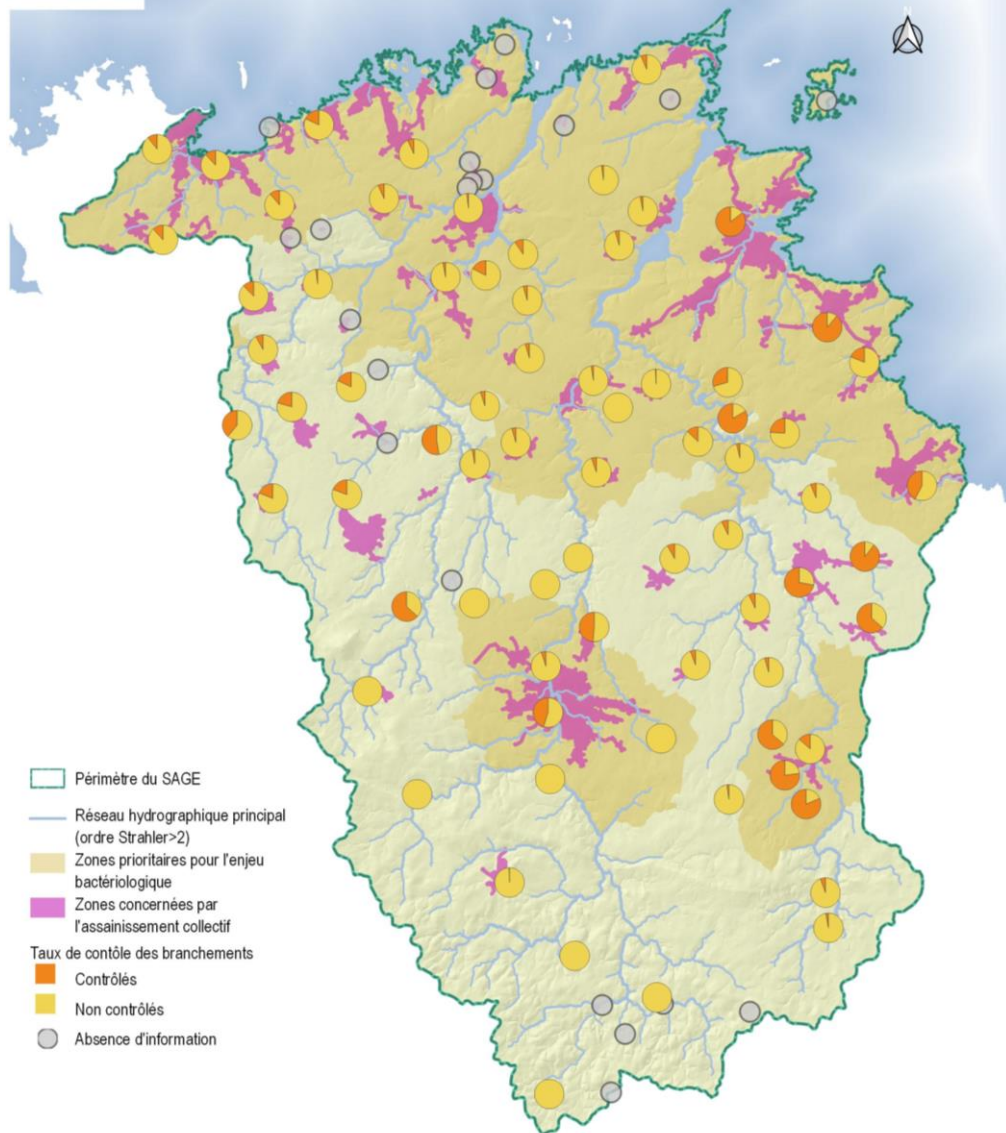
**65 820 branchements identifiés (+ 5 100 par rapport au Tableau de Bord précédent) dont 86% en zones prioritaires**

A noter : On constate une variation significative du nombre de branchements pour les systèmes de Louannec, Pabu, Pont-Ezer et Ploumagoar Lautremen (**diminution**), et Brélidy, Grâce, Plouézec et Paimpol (**augmentation**).

**Cette variation s'explique notamment par une donnée plus précise en 2019, en particulier quant à la répartition des branchements entre systèmes.**







Pour les systèmes situés sur les communes limitrophes du SAGE, les données représentées concernent l'ensemble du système.  
 Pour les systèmes situés sur les communes de Bégard et Troguéry, les données représentées concernent l'ensemble de la commune (pas de distinction possible des différents systèmes).

### Disposition 13

#### Contrôle des branchements – objectifs :

**Contrôle de 100% des branchements d'ici 2022 en zones prioritaires, et d'ici 2027 hors des zones prioritaires**

Les données de contrôle et de conformité des branchements par système sont connues pour 75% des systèmes.

**Au total, 24% des 65 820 branchements identifiés sont contrôlés.**

- 48 systèmes ont un taux de contrôle en augmentation par rapport au Tableau de Bord précédent, dont 27 en zones prioritaires.
- Evolution significative du taux de contrôle pour 5 systèmes : *Grâces* et *Pabu* en zones prioritaires, *Coatascorn*, *Lanvollon*, et *Tréguidel*.

Le taux de contrôle varie de 0 à 90% selon les systèmes (même variation en zones prioritaires).

- Seulement 6 systèmes ont un taux de contrôle supérieur à 75% : *Paimpol*, *Plouagat Roscorgnard*, *Plouagat Rue neuve*, *Plouézec* et *Lanleff* en zones prioritaires, et *Pléguen*.
- Pour la majorité des systèmes, le taux de contrôle des branchements est de 50% ou moins.



#### Disposition 13

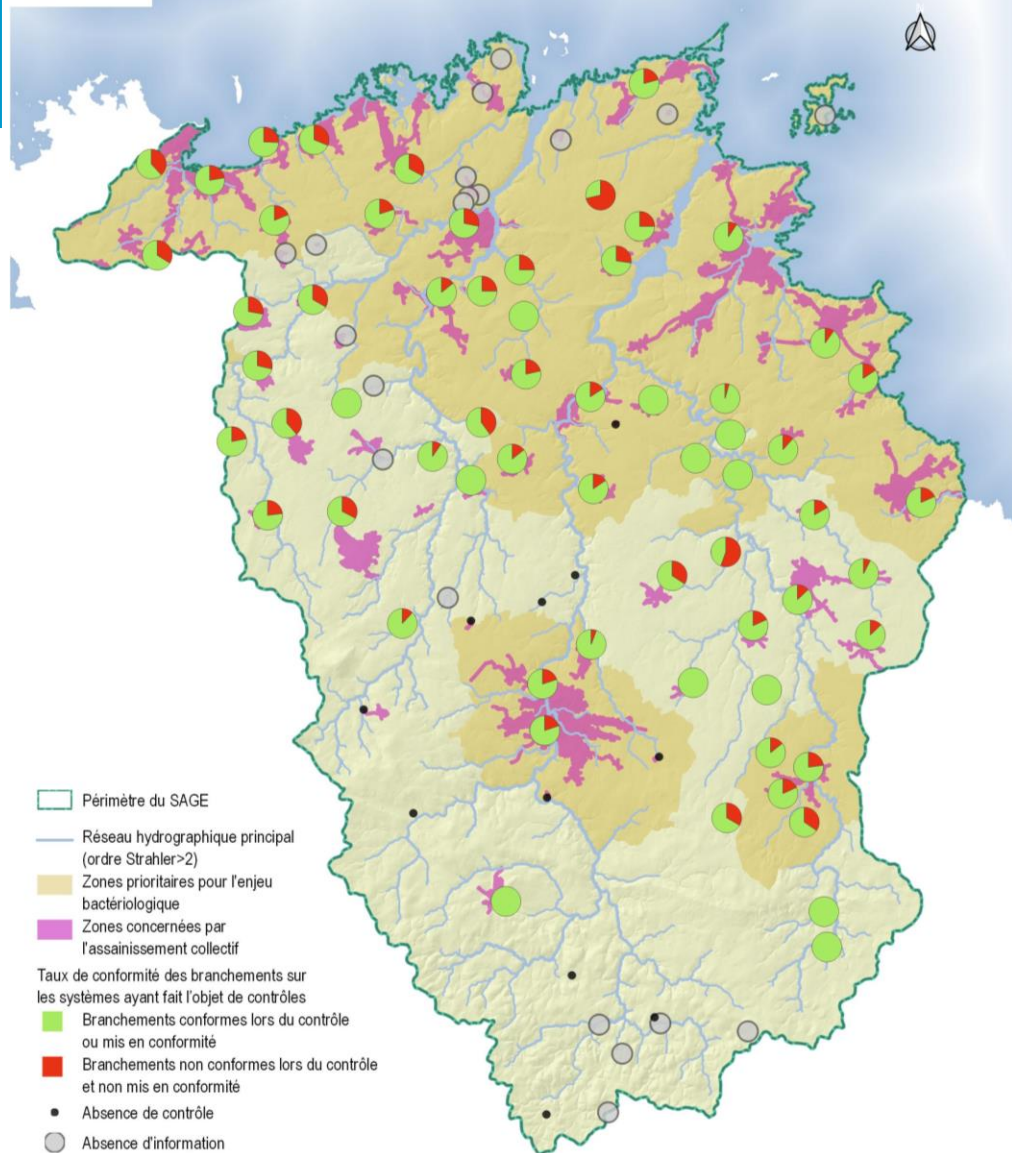
**Conformité des branchements – objectifs :**  
Réhabilitation de 80% des mauvais branchements identifiés dans l'année suivant la notification de la non-conformité en zones prioritaires, et 50% hors des zones prioritaires

#### Non-conformité :

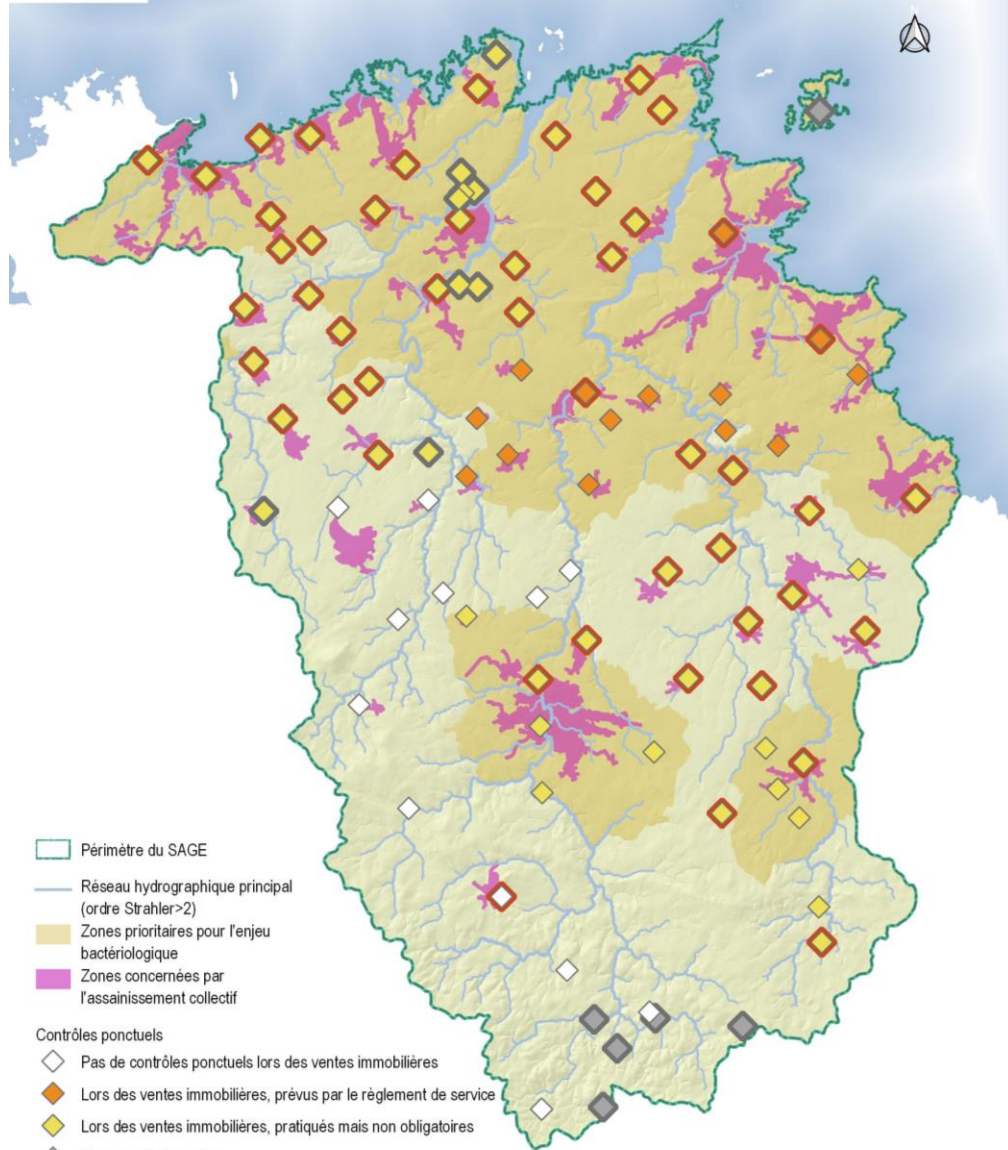
- 16% des 15 811 branchements identifiés et contrôlés sont non conformes, soit 2 605 branchements (+ 851 par rapport au Tableau de Bord précédent).
- Le taux de non-conformité par système varie de 0% à 71%.

#### Conformités et mises en conformité :

- 13 206 branchements conformes sur l'ensemble du territoire : 12 245 branchements conformes lors du contrôle et 961 mises en conformité après contrôle.
- L'essentiel des mises en conformité a eu lieu dans les zones prioritaires.



Pour les systèmes situés sur les communes limitrophes du SAGE, les données représentées concernent l'ensemble du système.  
Pour les systèmes situés sur les communes de Bégard et Troguéry, les données représentées concernent l'ensemble de la commune (pas de distinction possible des différents systèmes).



### Disposition 13

#### Branchements – Modalités de réalisation des contrôles

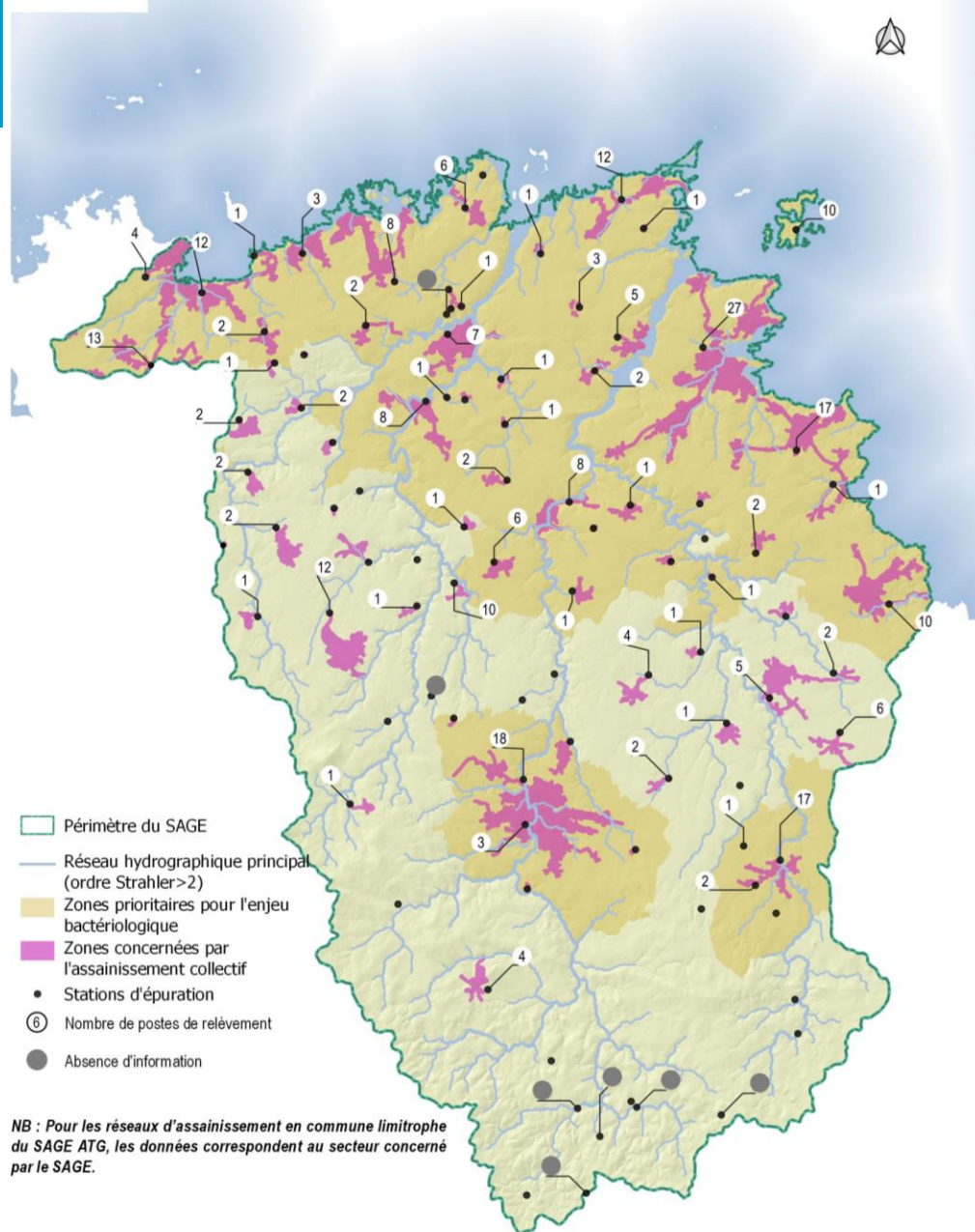
**En lien aussi avec la Disposition 14 : « Veiller à la mise en conformité des branchements lors des transactions immobilières »**

Information connue pour 85% des systèmes d'assainissement

**Des campagnes de contrôles de branchements sont programmées d'ici 2025, sur 51 systèmes d'assainissement, dont 30 localisés en zones prioritaires.**

**Des contrôles ponctuels lors des ventes immobilières sont réalisés, tel que prévu par la disposition 14 du SAGE, notamment sur les zones prioritaires.** (Ces contrôles sont institués par le règlement de service ou non obligatoires mais pratiqués).

11 systèmes d'assainissement, tous en zones non prioritaires du SAGE, ne sont concernés ni par une campagne de contrôles, ni par des contrôles systématiques lors des ventes immobilières.



### Disposition 13

### Postes de relèvement

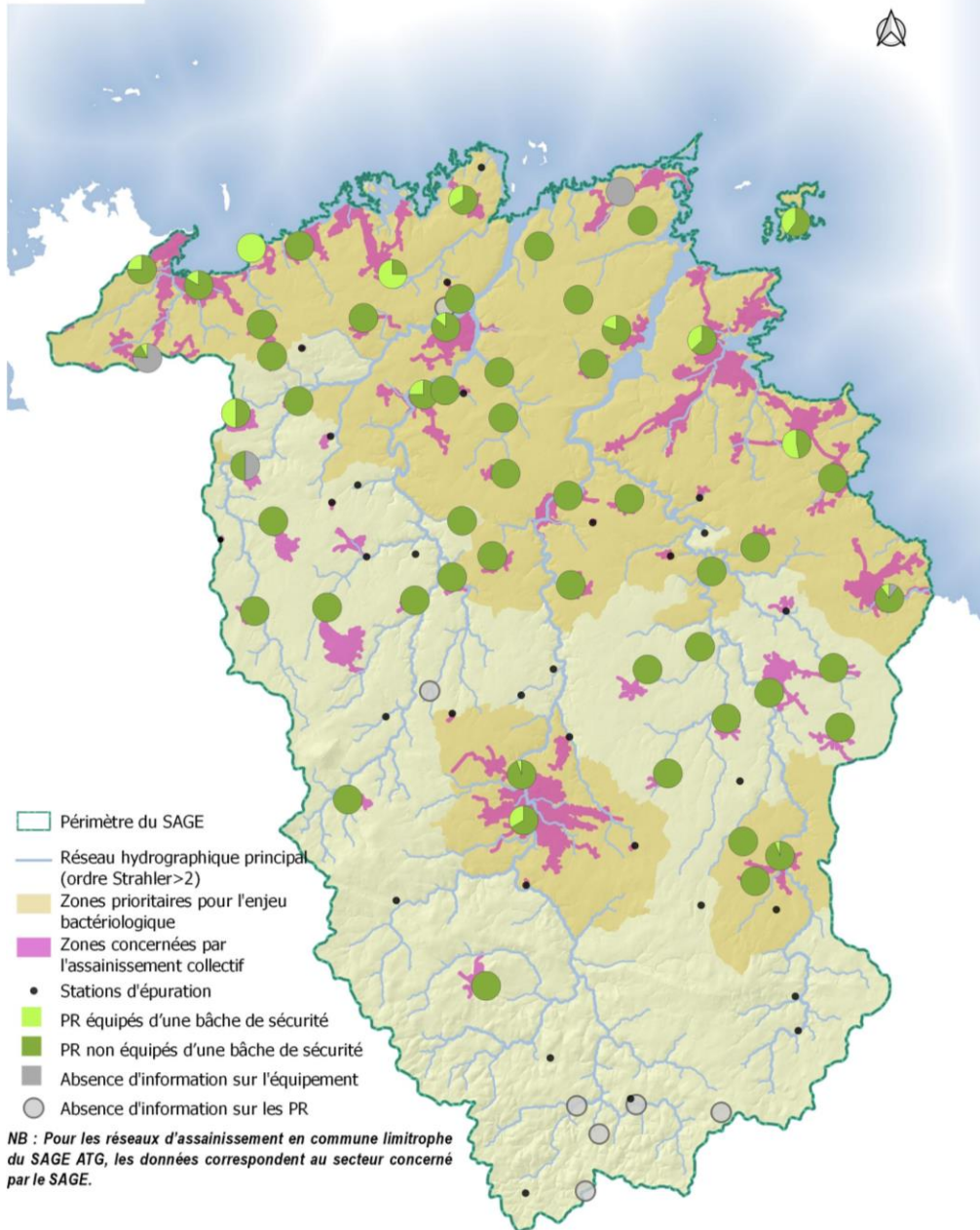
Seuls les PR sur réseau sont comptés ici (et non les relevages « entrée de STEP »).

Les données sur les PR sont connues pour 93% des réseaux d'assainissement (+ 16 réseaux par rapport au Tableau de Bord précédent).

- **282 PR au total (+ 43 PR par rapport au Tableau de Bord précédent)**
- **226 postes en zones prioritaires (+ 8 PR par rapport au Tableau de Bord précédent), près des 3/4 étant situés sur les communes de la frange littorale**

*A noter : L'augmentation du nombre de PR correspond essentiellement à une précision des données depuis le Tableau de Bord 2018.*

*Notamment, on dénombre 10 postes privés sur le réseau de Brélidy (postes individuels gérés par la collectivité), qui n'apparaissent pas précédemment. A noter également, 10 PR sur l'île de Bréhat dont une majorité nouvellement créée suite à l'extension du réseau.*



### Disposition 13

#### Postes de relèvement – objectifs :

**Dans les zones prioritaires, équipement des PR en bache de sécurité, si nécessaire, d'ici 2023**

Nette amélioration de la connaissance : la donnée est complète pour 89% des réseaux (+ 38 réseaux par rapport au Tableau de Bord précédent).

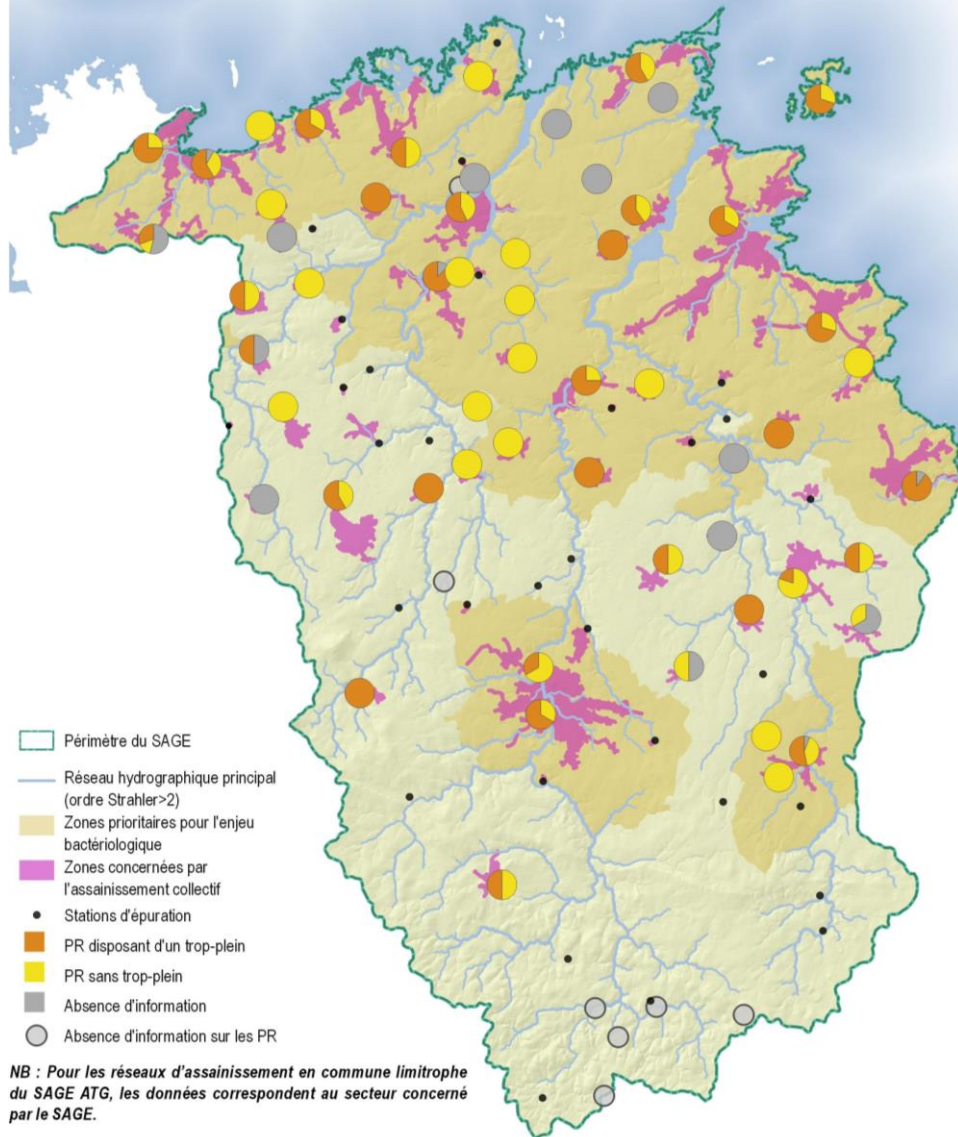
**16% des 282 PR sont équipés d'une bache de sécurité.**

La quasi-totalité de ces postes équipés est localisée en zones prioritaires. Les réseaux de *Plouézec* et *Penvénan* sont particulièrement bien équipés.

**76% des 282 PR ne disposent pas de bache de sécurité.**

En zones prioritaires, les réseaux de *Châtelaudren*, *Louannec*, *Minihy-Tréquier*, *Plouha*, *Pleubian*, *Plouëc du Trieux*, *Quemper-Guézennec ZI*, *Pommerit le Vicomte*, *Pleumeur-Gautier*, *Trévou-Tréguignec* et *Pont-Ezer* sont peu ou pas équipés.

**Pas d'information pour 8% des PR.**



Disposition 13

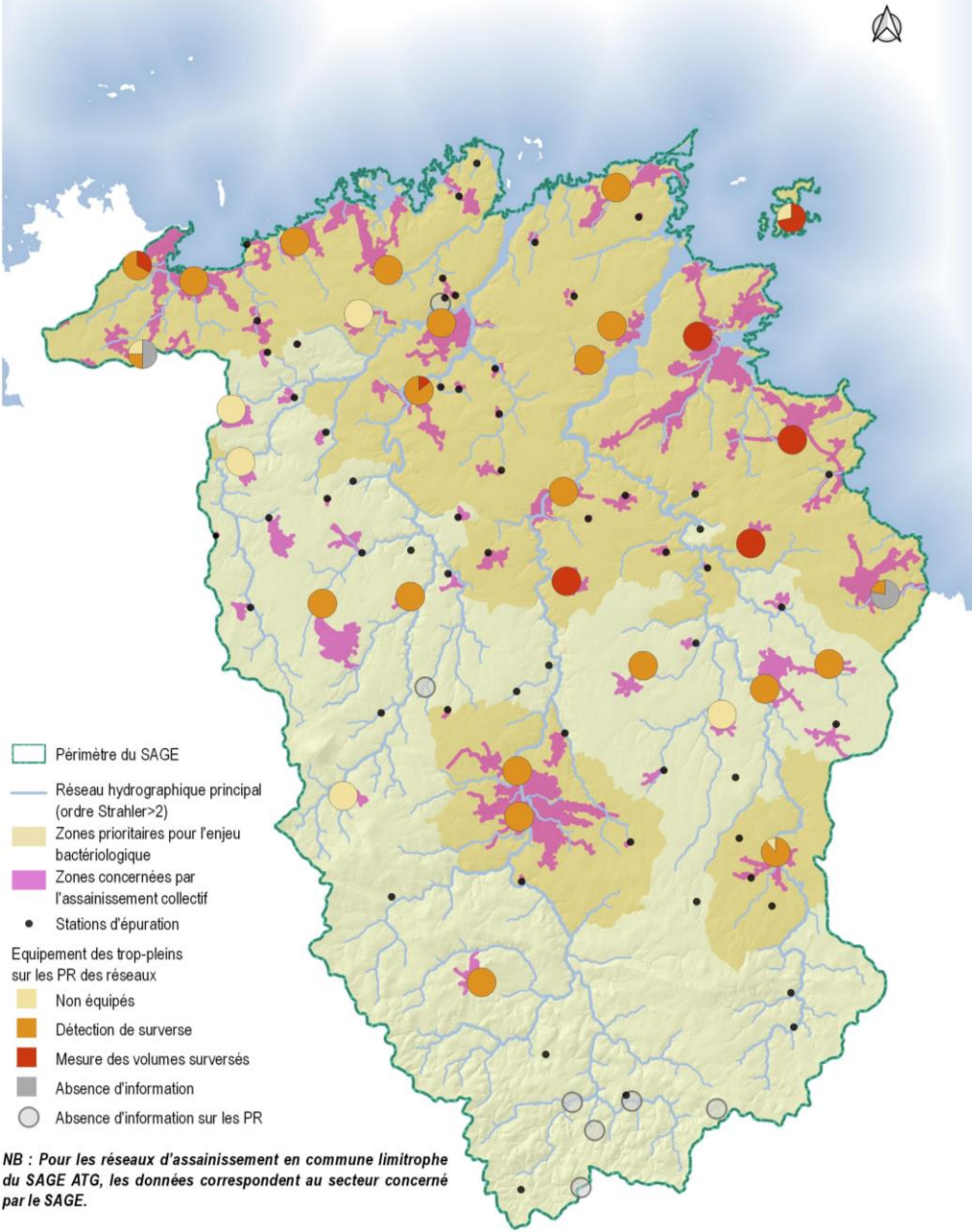
**Postes de relèvement – objectifs :**  
**Absence de déversement au milieu dans les zones prioritaires, et éventuellement au-delà, d'ici 2023**

Nette amélioration de la connaissance : la donnée est complète pour 76% des réseaux (+ 22 réseaux par rapport au Tableau de Bord précédent).

**48% des 282 PR ont un trop-plein.**  
**La très grande majorité de ces PR est située en zones prioritaires.** A noter que les systèmes de *La Roche-Derrien*, *Plouha* et *Quemper-Guézennec ZI*, qui disposent de nombreux postes sur réseaux, présentent un taux particulièrement important de postes avec trop-plein.

**43% des 282 PR n'ont pas de trop-plein.**

**Pas d'information pour 9% des PR.**



### Disposition 13

L'information sur l'équipement des trop-pleins est connue et complète pour 91% des systèmes (dont 50 systèmes en zones prioritaires).

**86% des 135 PR disposant d'un trop-plein sont équipés avec un système soit de détection de surverse, soit de mesure des volumes surversés.**

- La quasi-totalité de ces trop-pleins équipés se situe en zones prioritaires.
- L'intégralité des trop-pleins de PR sur réseaux des systèmes de *Louannec*, *Pleubian*, *Pont-Ezer* et *Quemper-Guézennec* ZI est équipée d'une détection de surverse (pour les systèmes les plus « fournis » en trop-pleins sur PR).
- L'intégralité des trop-pleins de PR des systèmes de *Paimpol*, *Pléhédel*, *Plouézec* et *Saint-Clet* (1 PR) est équipée d'un système de mesure des volumes déversés.

**7% des 135 PR disposant d'un trop-plein n'ont aucun équipement (6 PR en zones prioritaires).**

**Pas d'information pour 7% des 135 PR disposant d'un trop-plein.**



### Disposition 13

## Absence de déversements au milieu dans les zones prioritaires, et éventuellement au-delà, d'ici 2023

La carte représente uniquement les **évènements détectés et déclarés** par système d'assainissement : c'est le nombre d'alertes qui est représenté, car les données de temps de déversement ou de volume déversé sont moins exhaustives et moins représentatives. Une alerte peut concerner un déversement sur une journée ou plus.

À noter : Les déversements au milieu sont interdits sur les réseaux séparatifs.

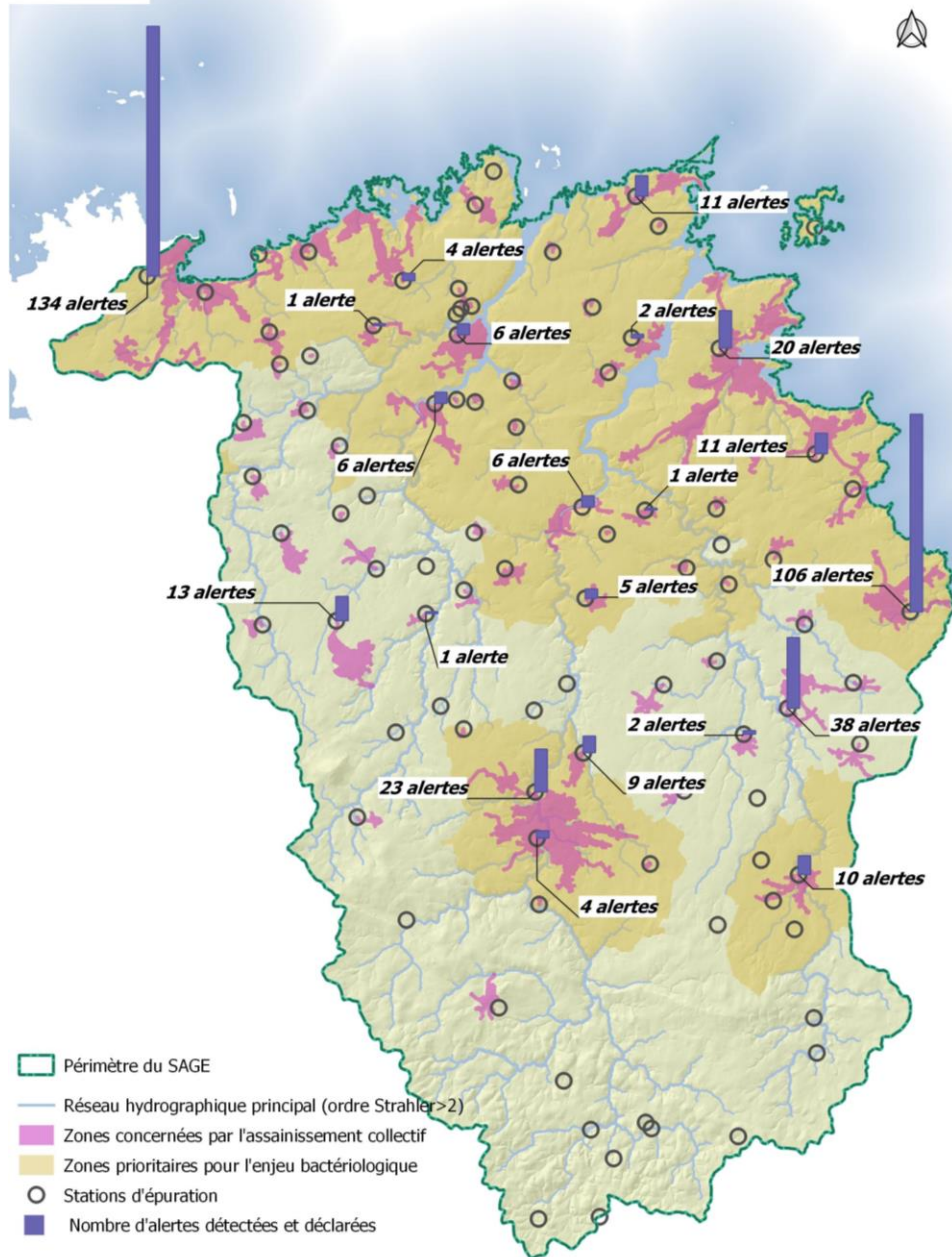
### En 2018 :

On dénombre **413 surverses** détectées et déclarées. Près de 58% de ces alertes concernent uniquement les systèmes de *Perros-Guirec* et *Plouha*. 2/3 de ces alertes ont concerné les stations et 1/3 les réseaux.

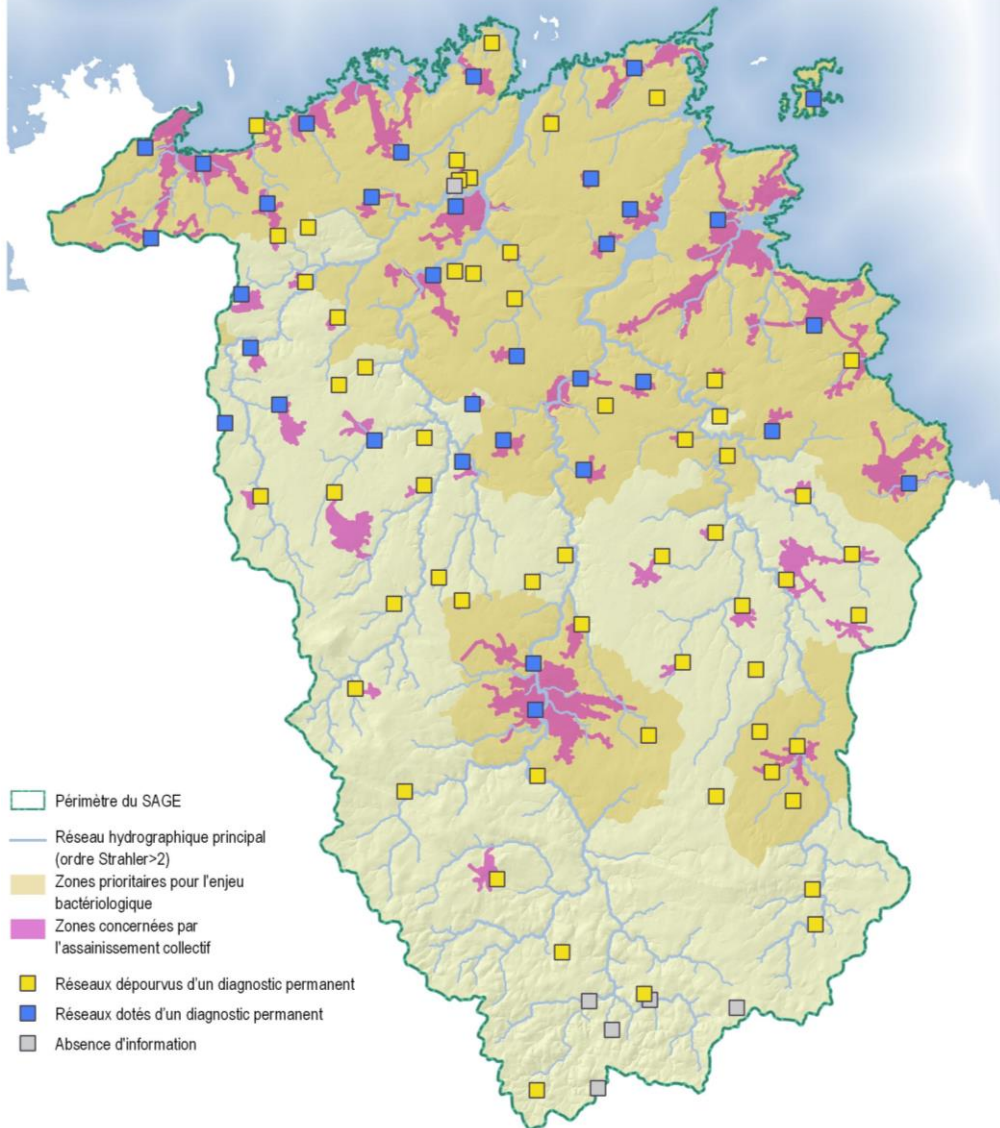
La durée totale enregistrée de l'ensemble de ces alertes a été au minimum de **2492 heures** (équivalent à 104 jours environ), dont plus de 60% sur le système de *Perros-Guirec*.

Le volume total enregistré de l'ensemble de ces alertes a été au minimum de **373 000 m<sup>3</sup>**, 96% de ce volume quantifié a été déversé en zones prioritaires (les 2/3 du total concernent la station de *Pont-Ezer*).

Les systèmes les plus problématiques en 2018 sont donc *Perros-Guirec*, *Plouha*, *Lanvollon*, *Pont-Ezer* et *Bégard Lanneven*.







- Périmètre du SAGE
- Réseau hydrographique principal (ordre Strahler > 2)
- Zones prioritaires pour l'enjeu bactériologique
- Zones concernées par l'assainissement collectif
- Réseaux dépourvus d'un diagnostic permanent
- Réseaux dotés d'un diagnostic permanent
- Absence d'information

### Disposition 15 :

« Mettre en place un diagnostic permanent sur les réseaux »

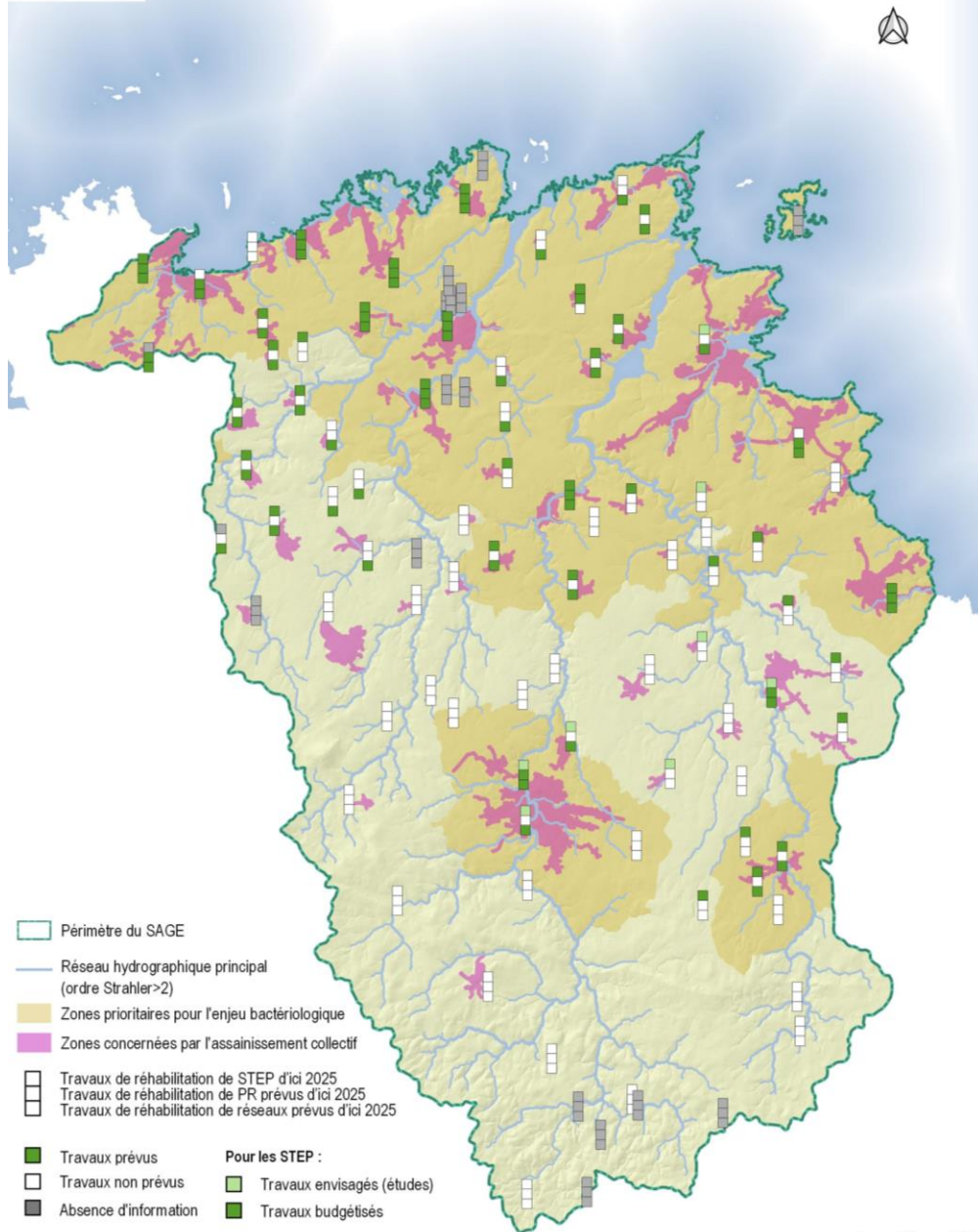
La disposition concerne les systèmes situés sur les communes prioritaires du SAGE : **sur ces 53 réseaux, 27 sont équipés pour la réalisation d'un diagnostic permanent et notamment tous les réseaux les plus conséquents.**

Les réseaux de *Lézardrieux*, *Pleubian* et *Prat* disposent d'un diagnostic permanent « partiel ».

A noter, quelques réseaux en zone non prioritaire, également équipés.

Le niveau d'équipement pour la réalisation de ce diagnostic permanent est variable selon les réseaux.

*A noter : la mise en œuvre d'un diagnostic permanent est rendu obligatoire par la réglementation nationale pour les systèmes de 10 000 EH ou plus.*



### Disposition 16 :

### « Réaliser ou actualiser les schémas directeurs d'assainissement »

Dans le cadre du Programme Pluriannuel d'Investissement de *Lannion-Trégor Communauté* (jusqu'en 2025) et de *Leff Armor Communauté* (jusqu'en 2022), ainsi que des prévisions de travaux de *Guingamp-Paimpol Agglomération* (jusqu'en 2021), connus en mai 2019, un certain nombre de travaux est prévu (budgétisé ou envisagé) sur les systèmes d'assainissement :

- **41 systèmes sont concernés par des réhabilitations de réseaux, dont 30 en zones prioritaires** (59% des systèmes des communes de la frange littorale)
- **16 systèmes sont concernés par des réhabilitations de PR, dont 15 en zones prioritaires** (35% des systèmes des communes de la frange littorale)
- **33 projets de réhabilitation de stations sont budgétisés (34% des stations), dont 23 en zones prioritaires (43% des stations), et 8 projets sont à l'étude, dont 5 en zones prioritaires**

NB : mise en service prochaine de la STEP de *Pléhédel* / mise en service de la STEP de *Faouët* en juin 2019 / équipement en traitement UV de la STEP de *Paimpol* d'ici fin 2019.

**11 systèmes (dont *Pont-Ezer, Pontrieux, Lanvallon, Plouha, Perros-Guirec*) sont visés à court ou moyen terme par des réhabilitations sur l'ensemble du système : réseaux, PR, station.**

### Montants prévisionnels de ces PPI et prévisions de travaux :

- Lannion-Trégor Communauté = 39 860 000 € jusqu'en 2025
- Leff Armor Communauté = 12 400 000 € jusqu'en 2022
- Guingamp-Paimpol Agglomération = 13 700 000 € jusqu'en 2021



## Disposition 17 :

« S'assurer du bon fonctionnement des réseaux d'AC »

## Suivi du milieu récepteur des stations de plus de 10 000 EH situées en zones prioritaires

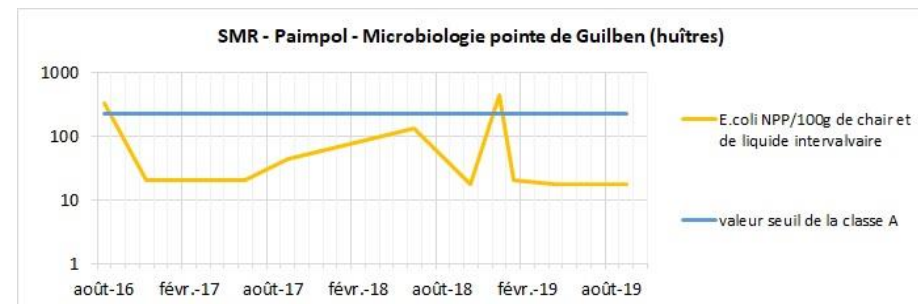
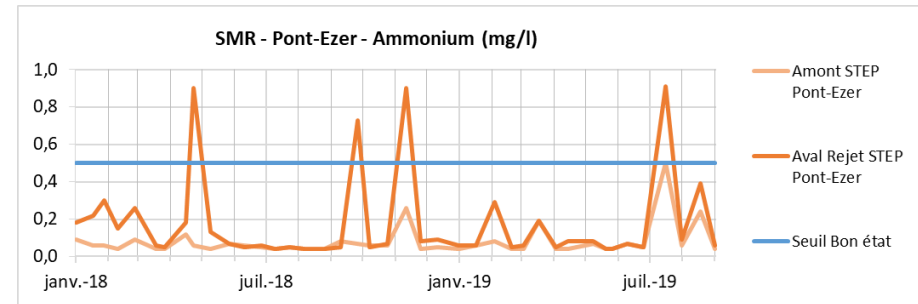
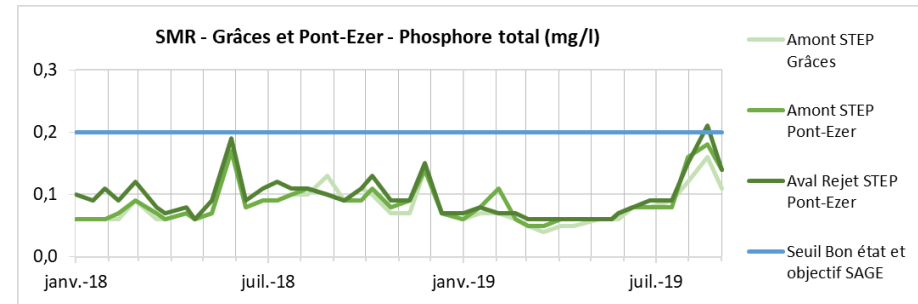
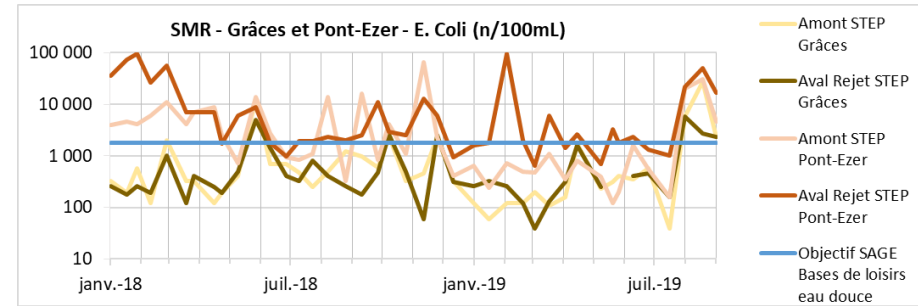
4 stations sont concernées : **Perros-Guirec, Paimpol, Grâces et Pont-Ezer.**

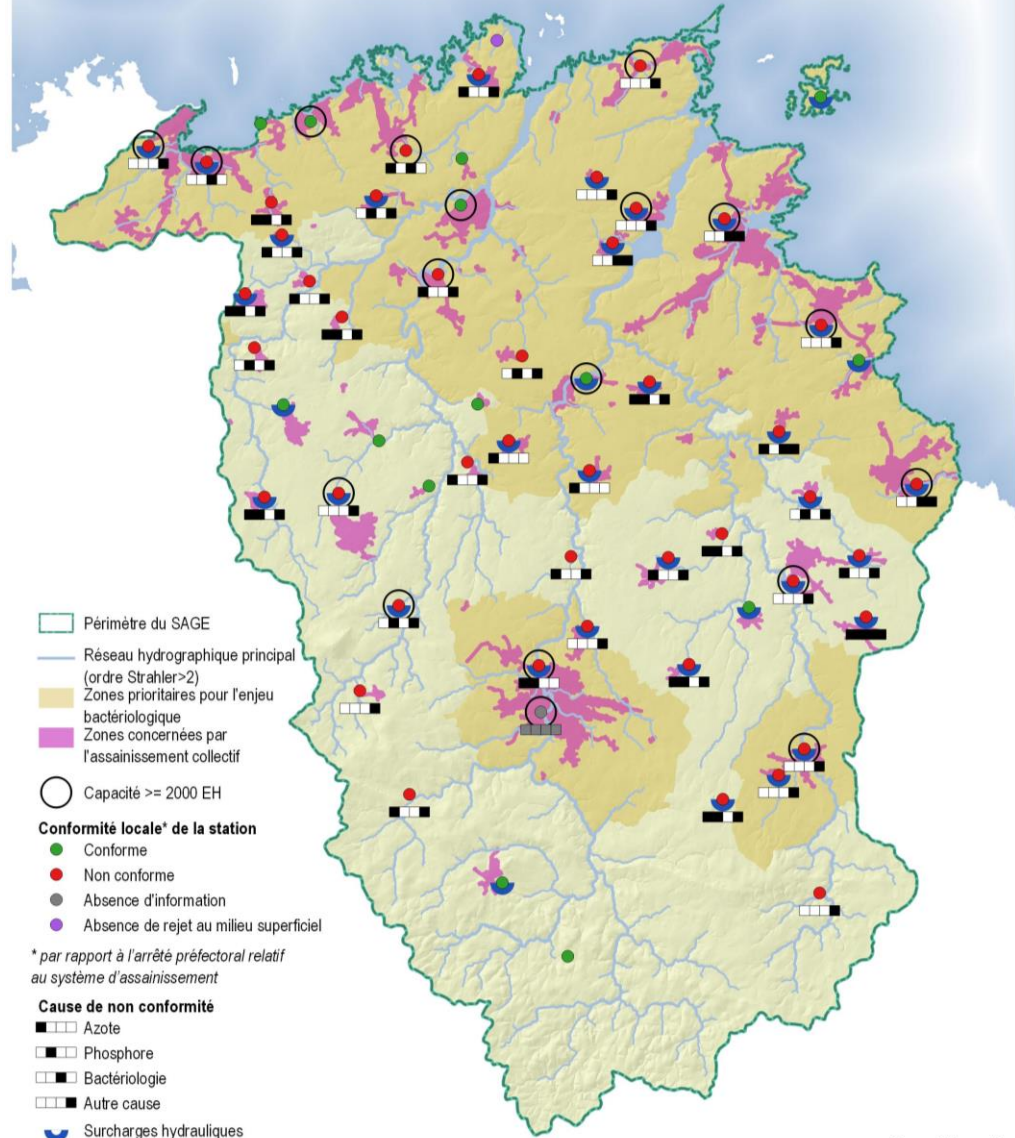
-L'arrêté préfectoral de la station de **Perros-Guirec** ne prévoit pas actuellement de suivi du cours d'eau « le Dourbian ».

-Pour les stations de **Grâces et Pont-Ezer**, sept points de suivi (fréquence bimensuelle) sont positionnés sur le Trieux, depuis l'amont de **Grâces** jusqu'à l'aval de **Pont-Ezer** :

- A l'aval de la STEP de **Grâces**, suite à la mise en place d'un traitement UV, la qualité **bactériologique** du Trieux n'est plus dégradée par rapport à l'amont.
- Le seuil de bon état en **phosphore total** a été dépassé ponctuellement à l'aval de **Pont-Ezer** en août 2019.
- Le seuil de bon état en **ammonium** est dépassé 4 fois à l'aval du rejet de la station de **Pont-Ezer**. Il n'y a pas de suivi prévu pour **Grâces** sur ce paramètre dans le cadre du suivi du milieu récepteur.

-Pour la station de **Paimpol**, le rejet se faisant directement en mer, le suivi du milieu récepteur consiste en un suivi de la qualité bactériologique des huîtres au niveau de la pointe de Guilben (3 mesures par an). Les résultats d'août 2016 à septembre 2019 montrent 2 légers dépassements de la valeur seuil de la classe A.





### Disposition 17

### Conformité locale des STEP de 200 EH et plus en 2018

60 STEP de 200 EH ou plus disposent d'un arrêté préfectoral relatif au système d'assainissement, dont 33 situées en zones prioritaires (hors Pouldouran traitée avec les moins de 200 EH).

A noter : on distingue les STEP d'une capacité de 2000 EH et plus pour lesquelles la conformité locale est évaluée sur davantage de données de fonctionnement.

La situation en terme de conformité en 2018 est très proche de celle en 2017 : **les 3/4 des stations sont non conformes** (zones prioritaires ou non).

**Pas d'information pour la STEP de Grâces** (suivie par la DDPP)

### Causes de non-conformité :

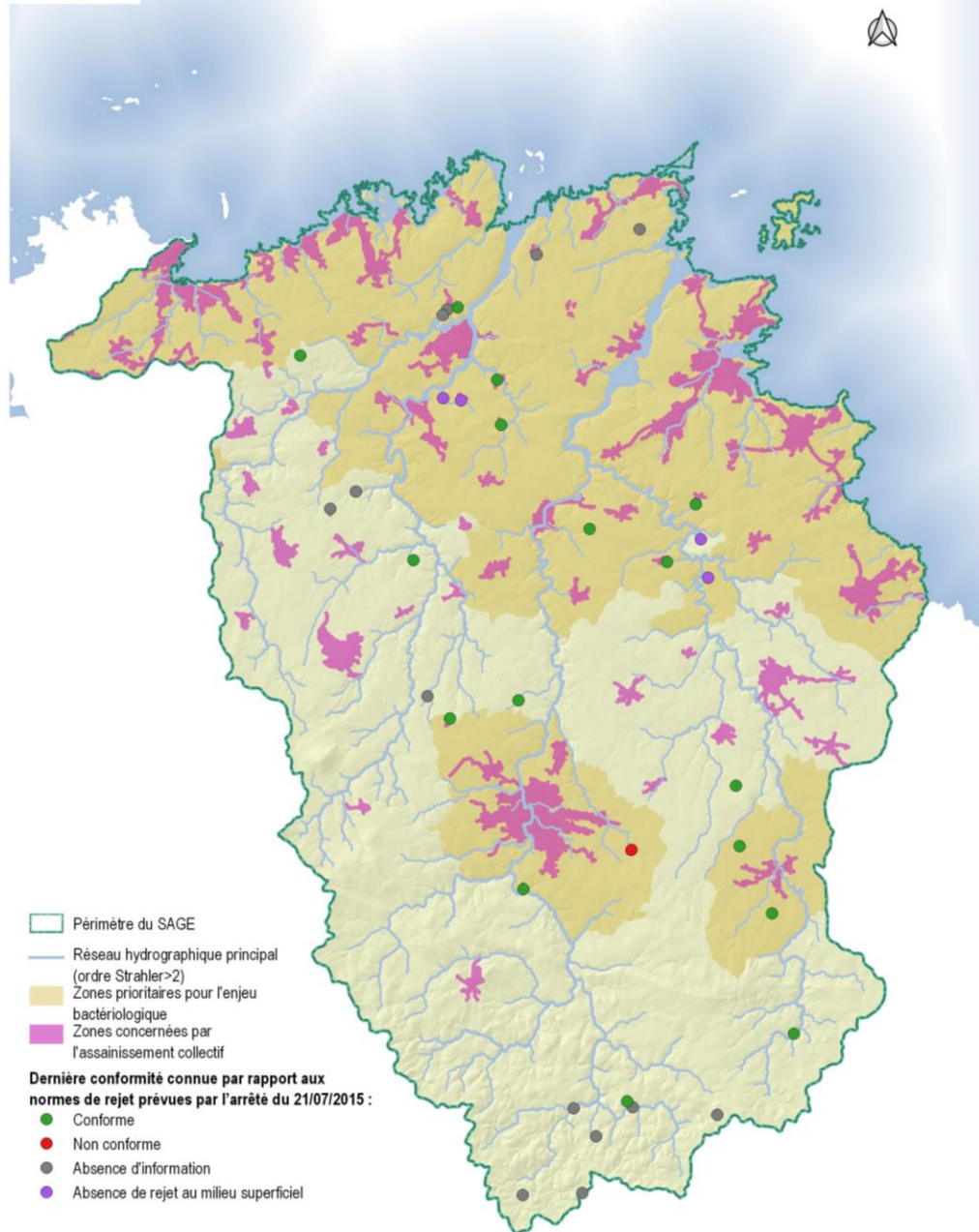
-23 stations non-conformes pour le paramètre N, combiné ou non à d'autres causes,

-15 stations non-conformes pour le paramètre P, combiné ou non à d'autres causes,

-7 stations non-conformes pour le paramètre bactériologie (dont 6 en « frange littorale »), combiné ou non à d'autres causes,

-39 stations non-conformes pour un ou plusieurs autres paramètres, combiné ou non à l'un ou les paramètres précédents (notamment 11 stations pour des by-pass au milieu naturel).

**36 stations (dont 22 stations en zones prioritaires) sont en situation de surcharges hydrauliques.**



Disposition 17

Conformité nationale des 34 STEP de moins de 200 EH

Il s'agit de la conformité nationale la plus récente disponible (au mieux 2018).

Sur les 34 stations (dont 18 en zones prioritaires, *Pouldouran* compris) :

- **16 stations sont conformes,**
- 1 station (en zone prioritaire) est non conforme : *Ploumagoar Lautremen,*
- 4 stations n'ont pas de rejet au milieu superficiel, leur conformité ne peut donc pas être évaluée,
- 13 stations sans information.

A noter : la station du *Faouët* avait une capacité nominale de 150 EH, avant la mise en service de la nouvelle STEP en juin 2019.

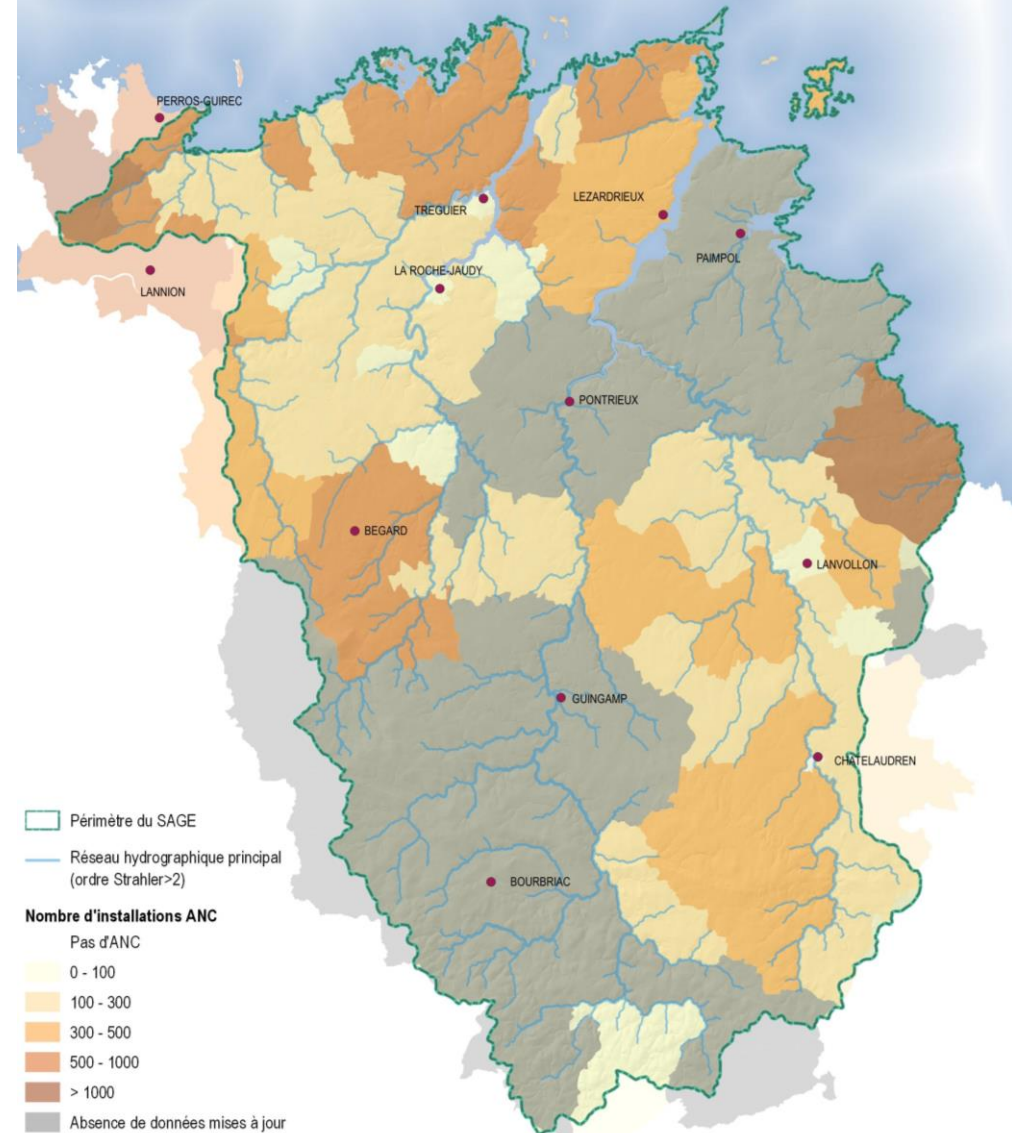


## Réduire l'impact des installations d'ANC

Sur l'assainissement non collectif, les données sont connues pour seulement 76 communes.

A noter : L'évolution entre 2017 et 2018 peut être analysée pour 73 communes seulement, les données n'étant pas exprimées à la même échelle entre ces deux années pour les communes limitrophes de Plélo, Plouvara et Saint-Gilles-Pligeaux.

- **22 487 installations d'ANC en 2018 sur ces 73 communes** (22 211 ANC en 2017). 58% de ces installations d'ANC sont localisées sur des communes en zones prioritaires, majoritairement de la « frange littorale ».
- **Diminution** du nombre d'installations sur les communes de *Lanmérin, Hengoat, Langoat, Tréguier, Pouldouran, Saint Connan, Pommerit-Jaudy, Troguéry, Coatréven, Ile-de-Bréhat, Pleumeur-Gautier* (de quelques-unes à plus de 40).
- **Augmentation** du nombre d'installations sur les communes de *Plouha, Kerbors, Minihiy-Tréguier, Pleubian, Lanrodec, Rospez* et *Trélévern* (pour les augmentations les plus importantes : 15 à 30 installations).
- **Pas de variation** (ou à la marge) pour une trentaine de communes.



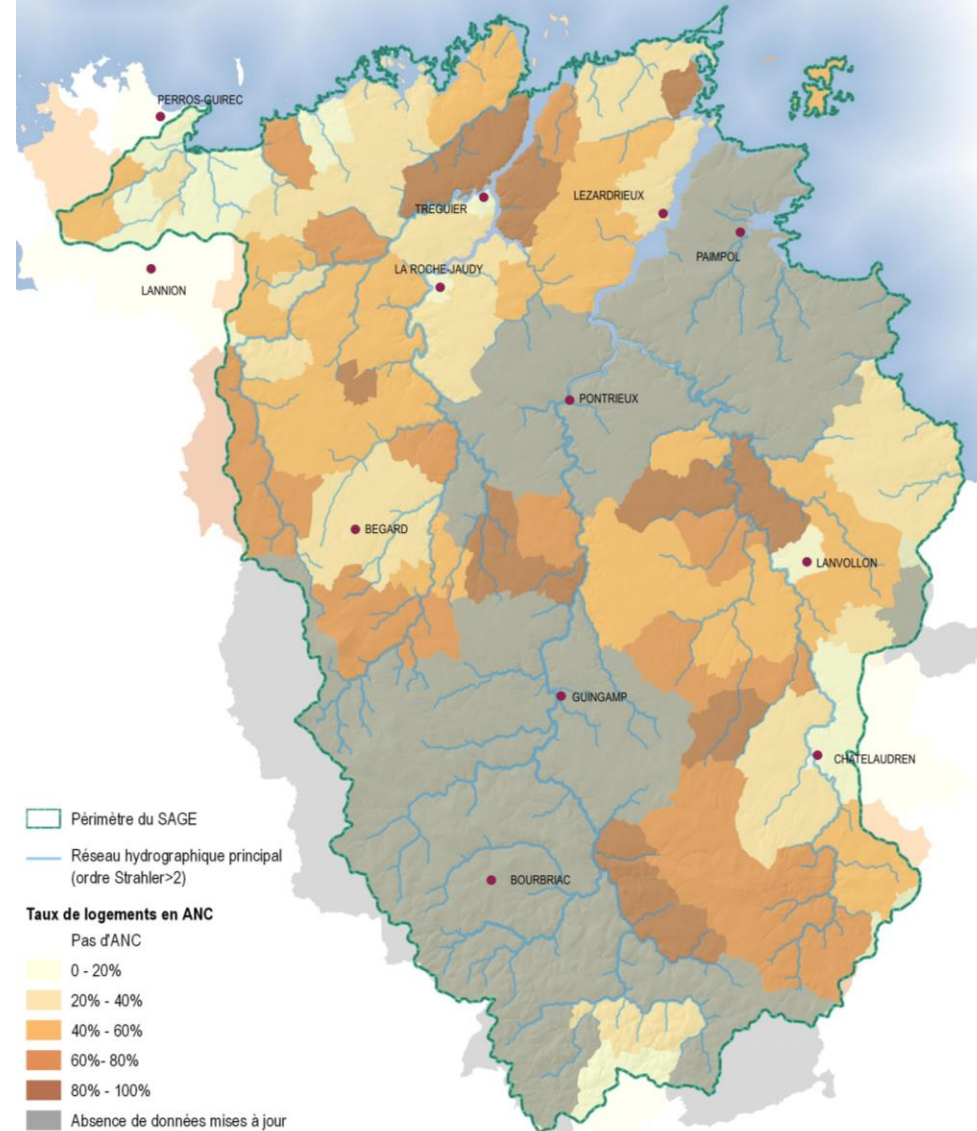


Sur 76 communes, 14 communes sont concernées à 80% (ou plus) par l'ANC, dont *Plouguiel, Trédarzec, Lanmodez, Tréméven* et *Trévère* en zones prioritaires.

Globalement, le taux de logement en ANC diminue légèrement par rapport au Tableau de Bord précédent (de 55% à 53%).

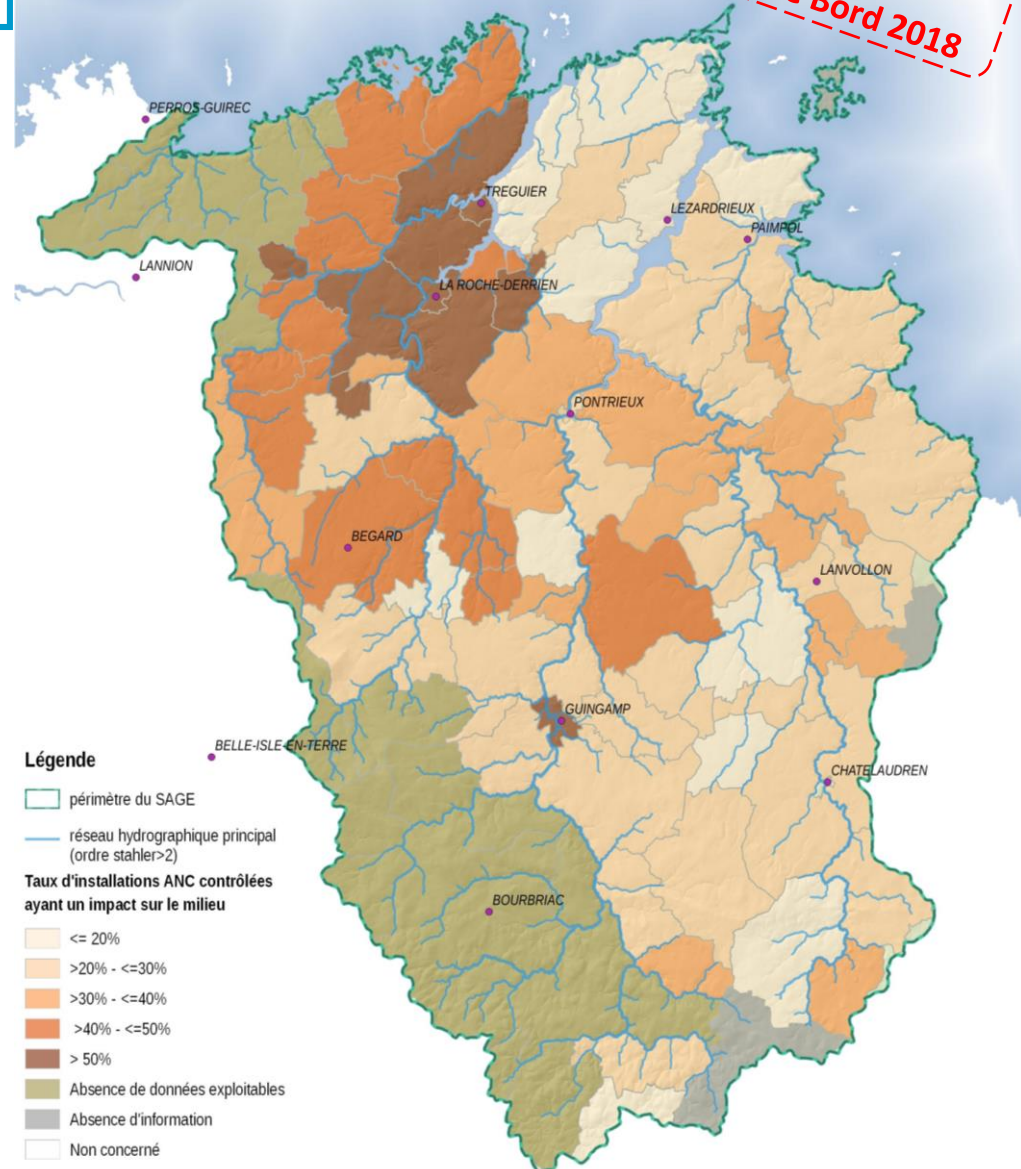
En zones prioritaires, le taux de logements en ANC par commune, s'élève en moyenne à 47% dans les communes « eau douce » et 40% dans les communes « frange littorale ». Diminution assez significative (par rapport au Tableau de Bord précédent) du taux de logements en ANC sur les communes de *Pleumeur-Gautier* et *Troguéry*.

Hors des zones prioritaires, le taux de logements en ANC est en moyenne de 62%. Diminution assez significative de ce taux sur *Coatréven*.





**ERRATUM**  
Tableau de Bord 2018



Sources : SPANC du Syndicat Mixte des Eaux du Jaudy (août 2018), SPANC de Guingamp-Paimpol Armor-Argoat Agglomération (juin 2018), SPANC de Leff Armor Communauté (décembre 2017), SPANC de Lannion Trégor Communauté (juillet, octobre ou novembre 2018 selon secteur), SPANC de la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh (novembre 2018), PETR du Pays de Guingamp

0 2.5 5 km

## Disposition 20 :

« Réhabiliter les installations d'ANC polluants »

Les installations impactantes pour le milieu représentées sur la carte regroupent les ANC contrôlées non conformes et présentant un rejet direct d'eaux pré-traitées ou brutes vers le milieu superficiel et/ou un risque sanitaire.

Les secteurs où cette distinction n'est pas possible sont légendés « absence de données exploitables ».

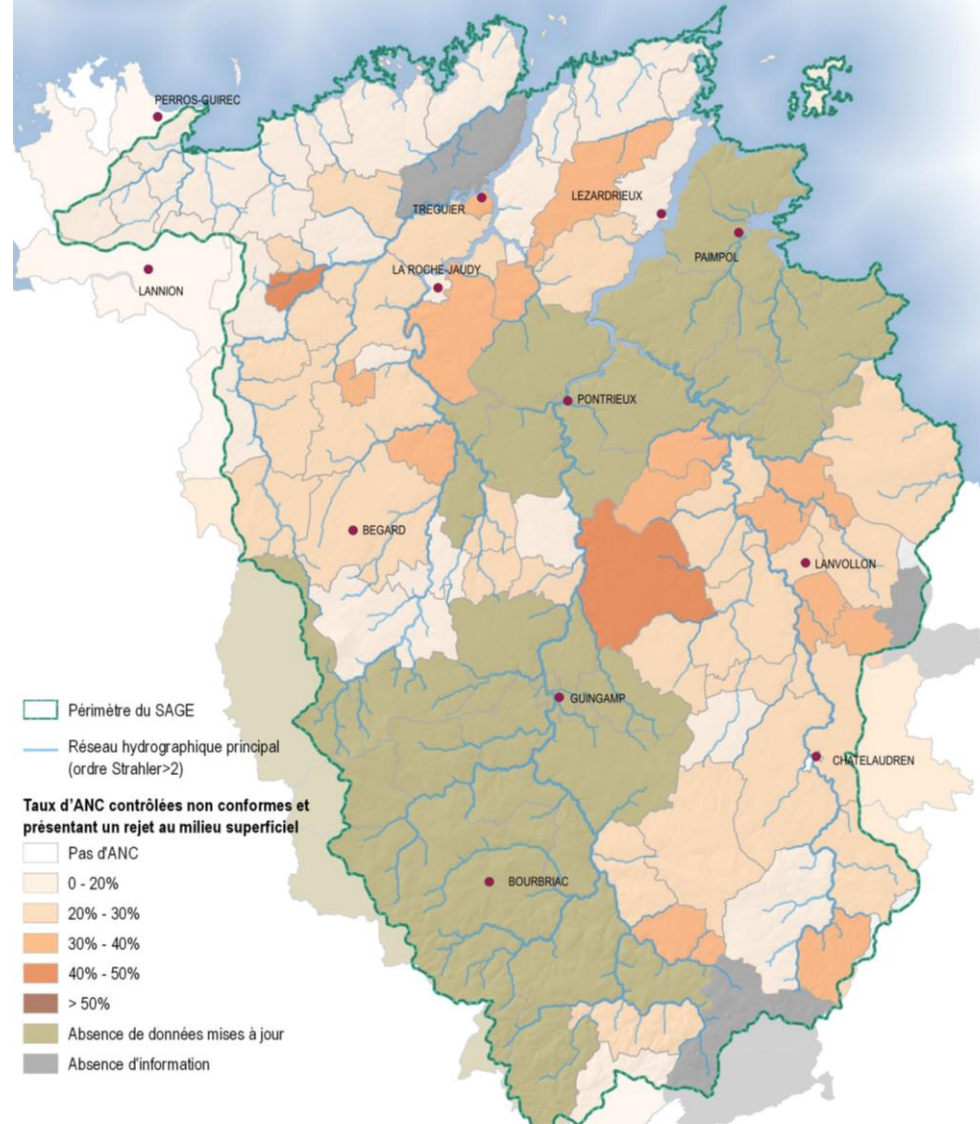
Le taux de contrôle est globalement bon : au moins 85 communes ont un taux de contrôle des ANC de 80% ou plus.

À noter : sur les communes de *Pleudaniel*, *Pleumeur-Gautier* et *Trédarzec*, la campagne de contrôle de bon fonctionnement est en cours et le taux de contrôle est faible (50% ou moins) et donc le taux d'ANC impactants n'est pas représentatif.

Le taux d'ANC contrôlés non conformes et impactants est élevé (plus de 40%) sur le bassin versant du *Guindy*, sur la partie aval du *Jaudy*, à *Penvénan* et *Plougrescant*, autour de *Bégard*, et à *Pommerit-Le-Vicomte*. Ces secteurs représentent 26 communes, concernées pour partie par un nombre d'ANC important (10 communes avec plus de 200 ANC). La moitié de ces communes est située en zones prioritaires pour l'enjeu bactériologie.

**RAPPEL :** La **règle n°1** vise la réalisation de filières sans rejets d'eaux traitées au milieux superficiels pour les bâtiments neufs des communes prioritaires.





Sources : PETR du Pays de Guingamp, Syndicat Mixte des Eaux du Jaudy (jusqu'en octobre 2019), Leff Armor Communauté (jusqu'en décembre 2018), Lannion Trégor Communauté (jusqu'en décembre 2018), Communauté de Communes du Kreiz-Breizh (jusqu'en juin 2019), Ile de Bréhat (jusqu'en août 2019)

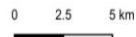
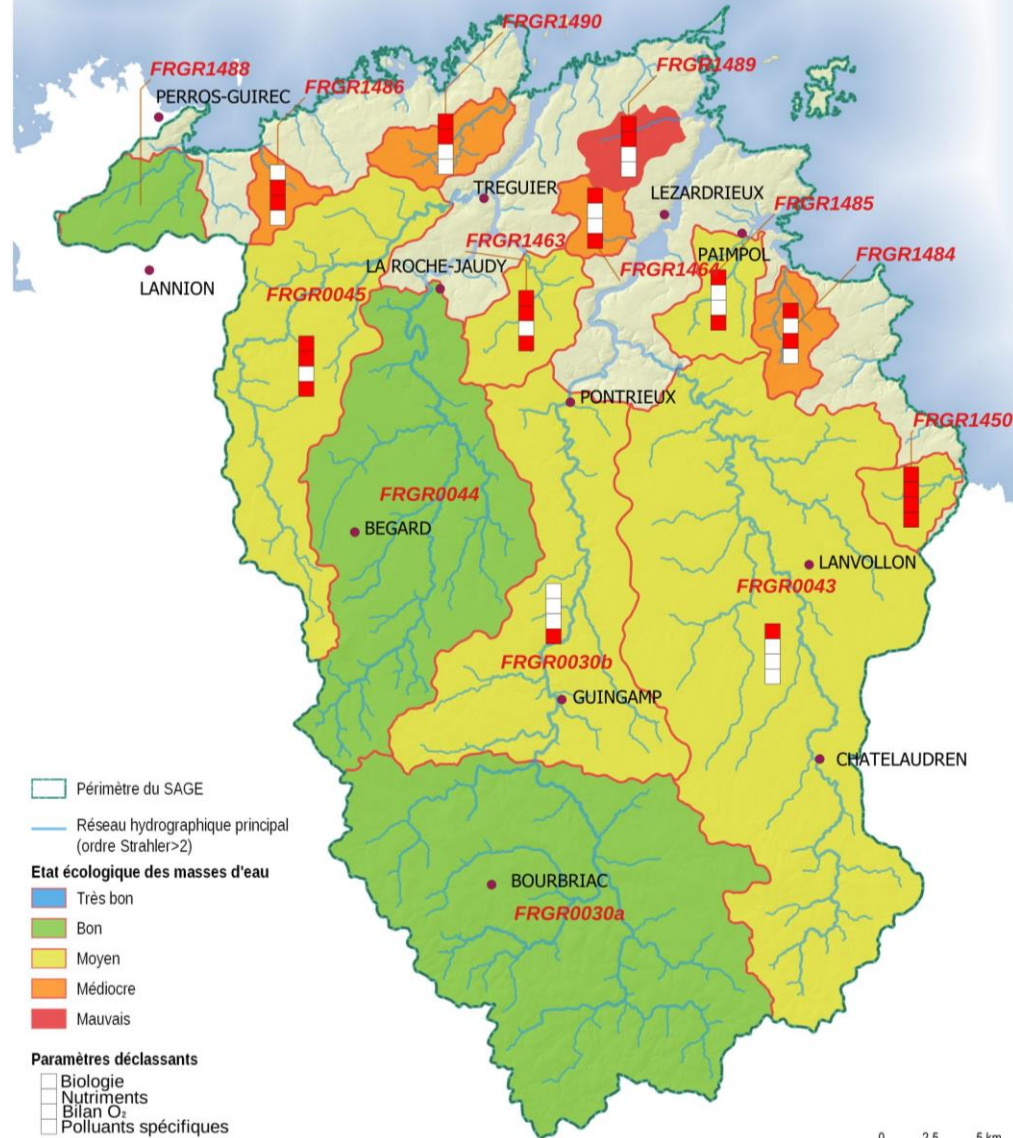
**Disposition 20 :**

« Réhabiliter les installations d'ANC polluants »

Au-delà du **manque de données actualisées** sur certaines parties du territoire, la carte représente un état des lieux partiel de ces dispositifs impactants, comme dans le Tableau de Bord précédent, puisqu'elle ne recense que les installations contrôlées non conformes et présentant un rejet au milieu superficiel. Elle ne montre donc pas les installations conformes qui peuvent présenter un rejet d'eaux traitées au milieu superficiel.

**Le taux de contrôle des ANC est globalement élevé sur le territoire : 91% des communes pour lesquelles on dispose de données ont un taux de contrôle des ANC d'au moins 80%.**

Le taux d'ANC non conformes impactants diminue de manière significative sur 15 communes, dont 9 en zones prioritaires. La comparaison entre les 2 années reste cependant risquée compte-tenu du manque d'homogénéité et d'exhaustivité des données (estimations sur certains secteurs, données incomplètes ou redondantes sur d'autres).



**Objectif : Non dégradation de la qualité des masses d'eau superficielles et atteinte du bon état écologique pour l'ensemble des masses d'eau en 2021**

L'état écologique des masses d'eau superficielles, évalué par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne sur la période 2015-2017, et validé par le Comité de Bassin en décembre 2019, montre les évolutions suivantes :

- **Un reclassement pour 2 masses d'eau :**
  - Le *Quinic et ses affluents (FRGR1485)* passe de l'état médiocre (état simulé en 2013) à l'état moyen,
  - Le *ruisseau de Pleudaniel et ses affluents (FRGR1464)* passe de l'état mauvais à l'état médiocre.
- **Un déclassement de 5 masses d'eau, et notamment les masses d'eau des cours d'eau côtiers :**
  - Le *Guindy et ses affluents (FRGR0045)* passe du bon état à l'état moyen,
  - Le *Dourdu et ses affluents (FRGR1486)*, le *Ruisseau de Paimpol et ses affluents (FRGR1484)*, et le *Lizildry et ses affluents (FRGR1490)* passent de l'état moyen à l'état médiocre,
  - Le *Bouillenou et ses affluents (FRGR1489)* passe de l'état moyen (état simulé en 2013) à l'état mauvais.
- **Pas d'évolution pour les 7 autres masses d'eau superficielles** depuis l'état évalué en 2013, dont le *Trioux aval et ses affluents (FRGR0030b)*, le *Leff et ses affluents (FRGR0043)*, le *Corzic et ses affluents (FRGR1450)* et le *Bizien et ses affluents (FRGR1463)* qui demeurent en état moyen.

A noter : cette évaluation 2017 intègre de nouveaux protocoles et de nouveaux indicateurs, tel que l'I2M2 (Indice Invertébrés Multi-Métrique), ce qui peut biaiser la comparaison avec l'évaluation précédente. De plus, la liste des polluants spécifiques, pesticides en particuliers, et les NQE (normes de qualité environnementales) associées ont évolué depuis l'état 2013 : 6 masses d'eau sont désormais déclassées du fait de substances pesticides (et éventuellement d'autres paramètres).



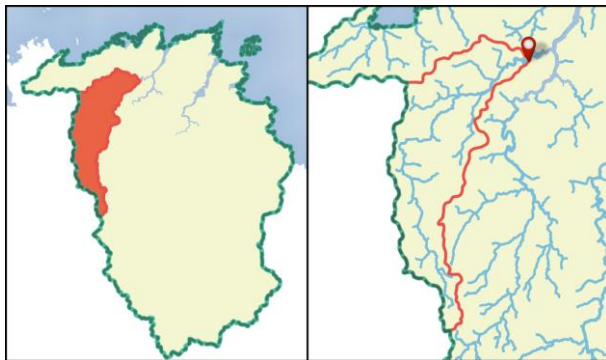
### Objectifs de qualité Nitrates :

- en 2021, 45 mg/l pour les cours d'eau des bassins du Guindy et du Bizien, 40 mg/l pour les autres, hors cours d'eau côtiers ;
- en 2027, 40 mg/l pour tous les cours d'eau

### Objectifs de qualité Phosphore :

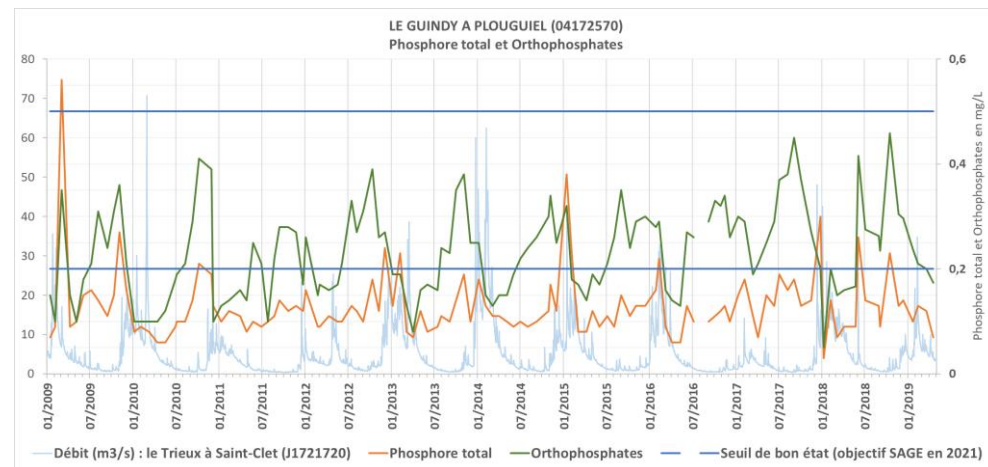
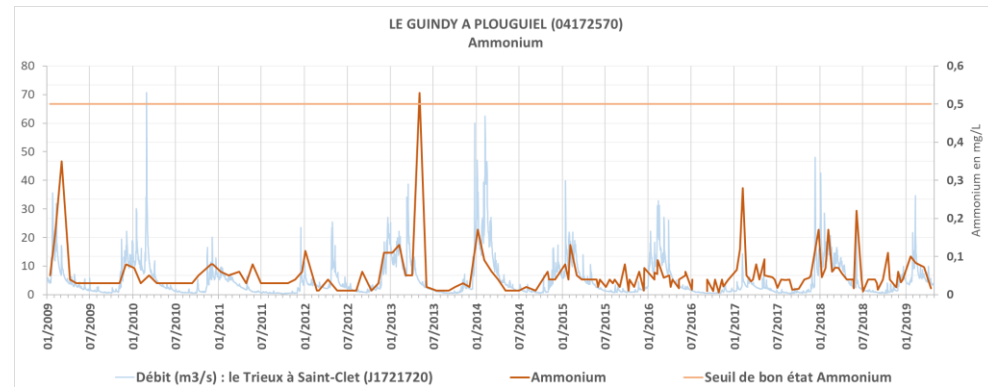
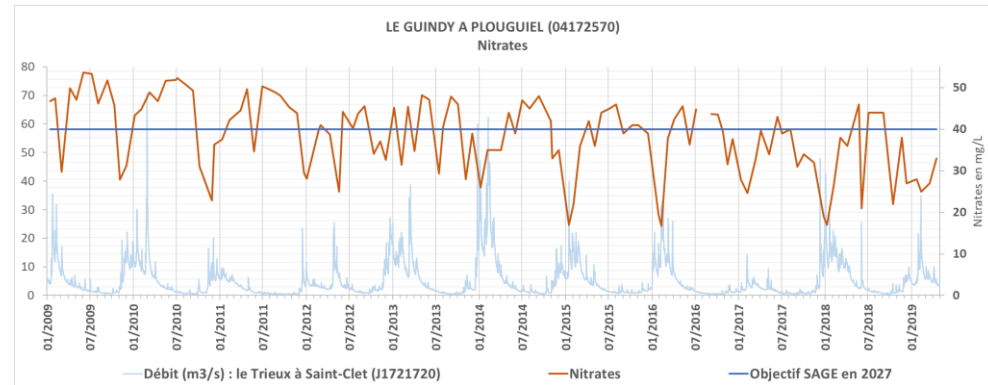
- en 2021, bon état en tous points pour tous les cours d'eau

### Masse d'eau « LE GUINDY ET SES AFFLUENTS » FRGR0045 Station-bilan « Le Guindy à Plouguiel » 04172570



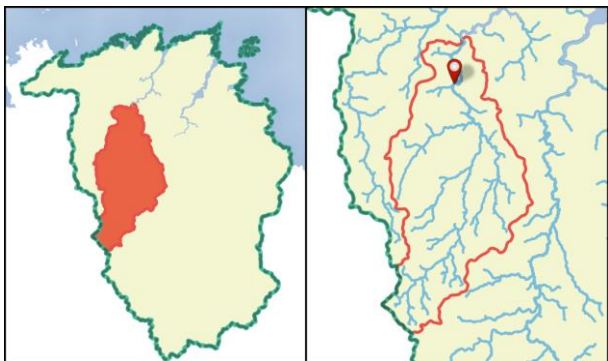
### Résultats de janvier 2009 à avril 2019, prélèvements mensuels a minima

- La qualité physico-chimique du *Guindy* se stabilise depuis 2016 pour le paramètre nitrates ; les pics estivaux autour de 45mg/l montrent un soutien d'étiage par la nappe également chargée en nitrates.
- Les pics hivernaux récurrents en ammonium s'accompagnent en 2018 d'un pic estival, qui ne déclasse pas la masse d'eau.
- La qualité ne s'améliore pas pour les paramètres du phosphore. Les pics en phosphore dissous en période d'étiage sont de plus en plus marqués depuis 2014, les pics en phosphore total interviennent à la fois en période pluvieuse et en période d'étiage. Ces pics sont le résultat d'une double contribution diffuse (agricole) et ponctuelle (assainissement).
- Le déclassement de la masse d'eau pour le paramètre biologie (IBD, IBMR) montre notamment l'impact de ces rejets de nutriments.



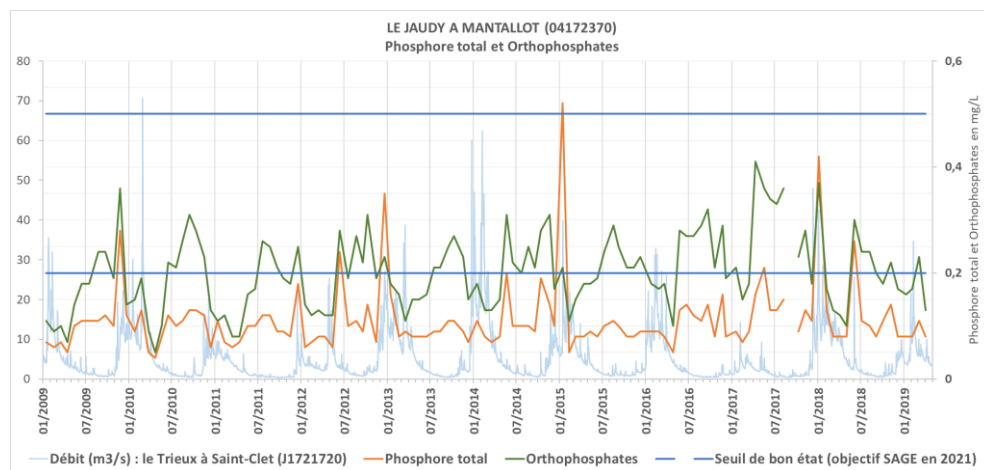
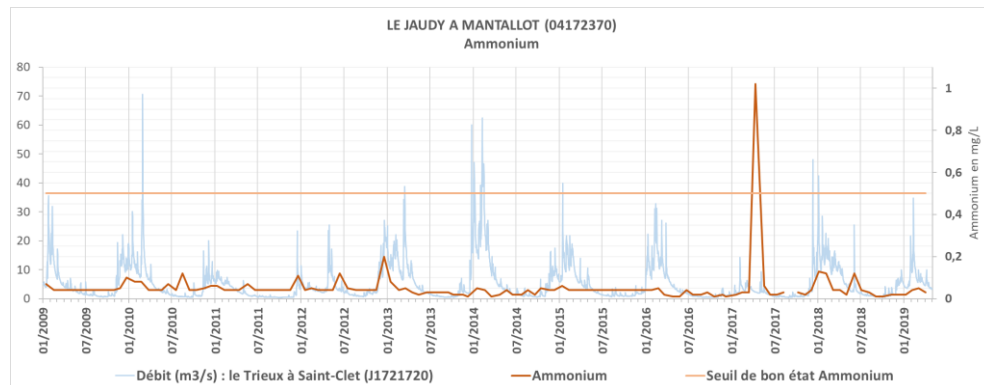
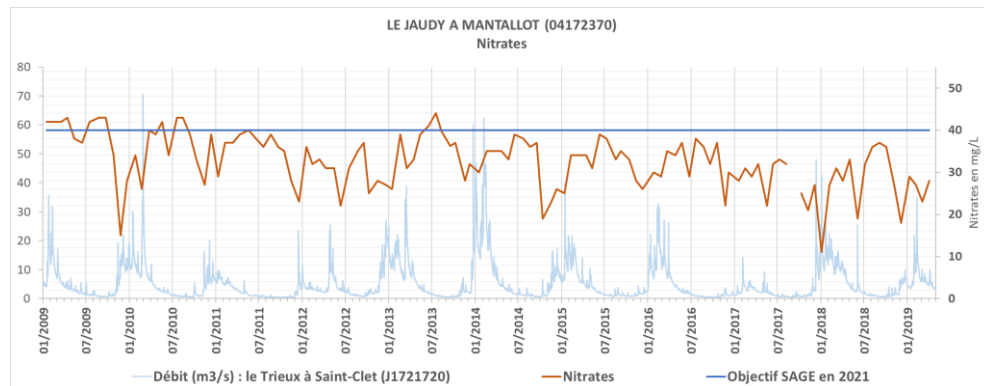


### Masse d'eau « LE JAUDY ET SES AFFLUENTS » FRGR0044 Station-bilan « Le Jaudy à Mantallot » 04172370

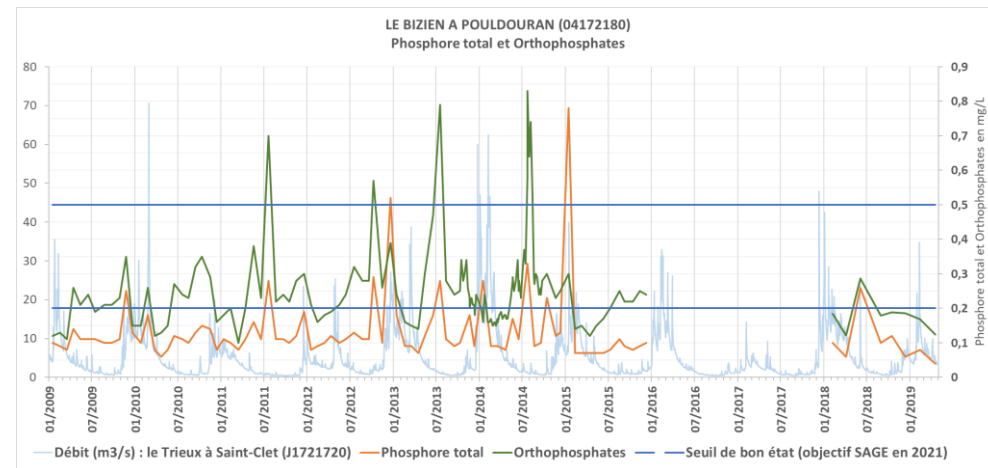
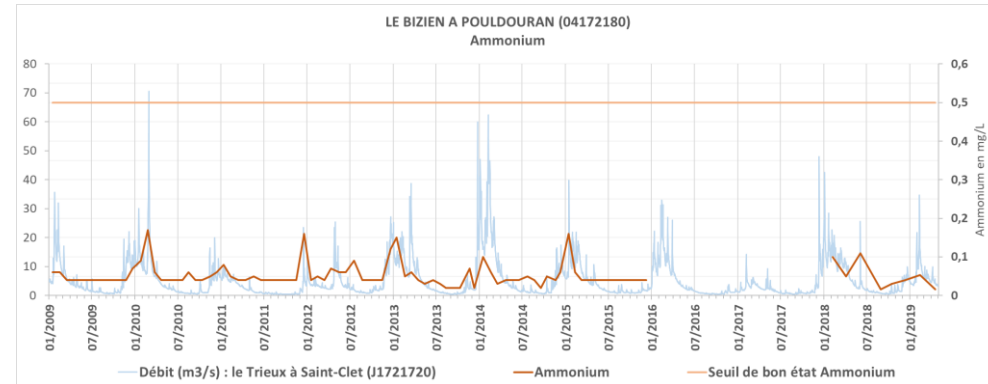
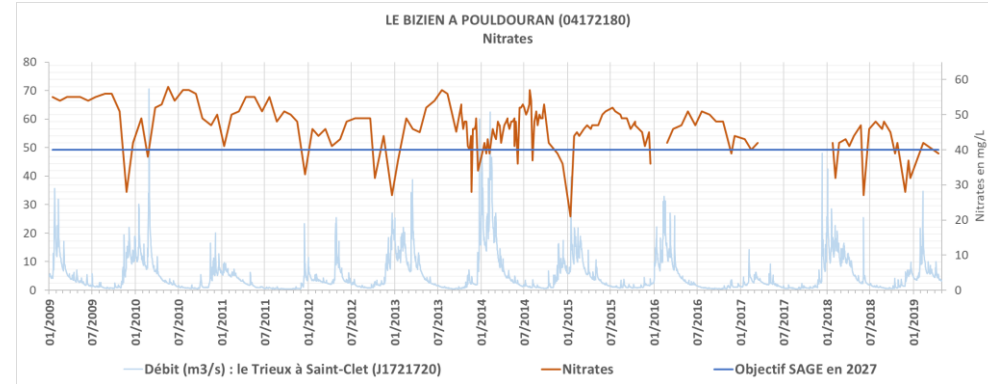
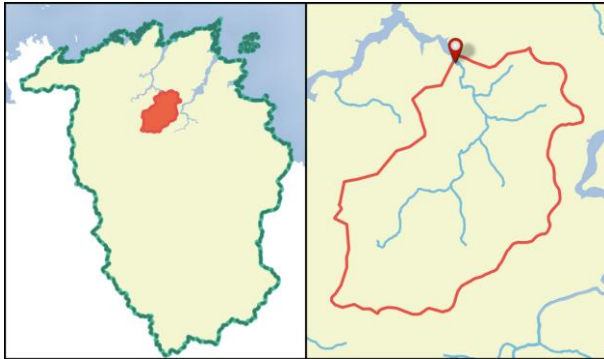


#### Résultats de janvier 2009 à avril 2019

- La qualité physico-chimique du *Jaudy* continue de s'améliorer pour le paramètre nitrates avec des minimum hivernaux qui ont tendance à diminuer. Le pic estival en 2018 est cependant marqué. Comme pour la *Guindy*, les pics estivaux montrent un soutien d'étiage par la nappe.
- De faibles pics en ammonium en 2018 ne déclassent pas la masse d'eau.
- Les pics en phosphore dissous et en phosphore total, en périodes hivernale et estivale, indiquent une contribution des rejets ponctuels (12 STEP sur ce bassin, dont la station de *Bégard Lanneven*) et des rejets diffus (agriculture).



Masse d'eau « LE BIZIEN ET SES AFFLUENTS » FRGR1463  
Station-bilan « Le Bizien à Pouldouran » 04172180

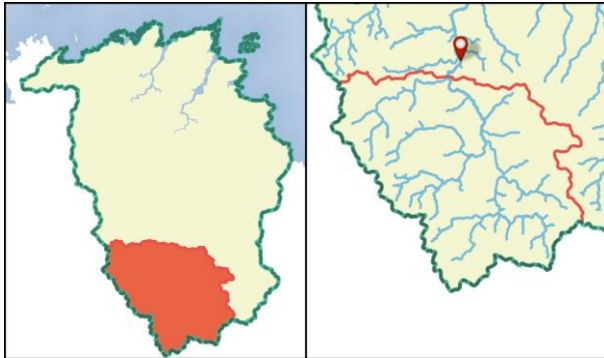


Résultats de janvier 2009 à avril 2019, chronique incomplète, prélèvements mensuels (ou davantage sur certaines années, notamment pour le paramètre nitrates), puis prélèvements bimestriels à partir de 2019 pour le paramètre nitrates, à partir de 2018 pour les autres paramètres.

- La qualité physico-chimique du *Bizien* continue de s'améliorer pour le paramètre nitrates. Les pics observés en 2018 restent en deçà des 50 mg/l, ils sont cependant supérieurs à l'objectif du SAGE pour 2027 (40 mg/l).
- La qualité reste bonne pour le paramètre ammonium.
- La qualité semble s'améliorer en 2018 pour le paramètre phosphore dissous, avec des pics résiduels sous le seuil de bon état. Encore un pic estival en phosphore total en 2018, qui déclasse la masse d'eau pour ce paramètre, en lien avec les dispositifs d'assainissement impactants (collectifs ou non collectifs) présents sur ce bassin versant.



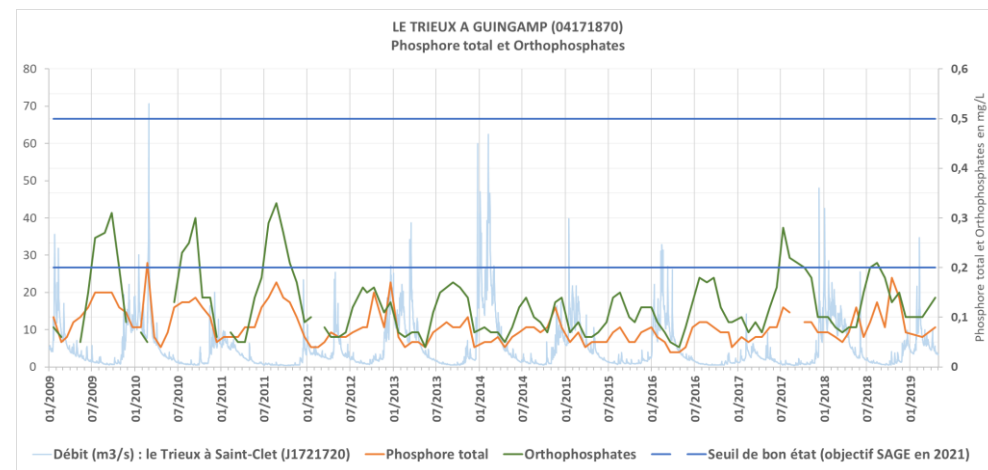
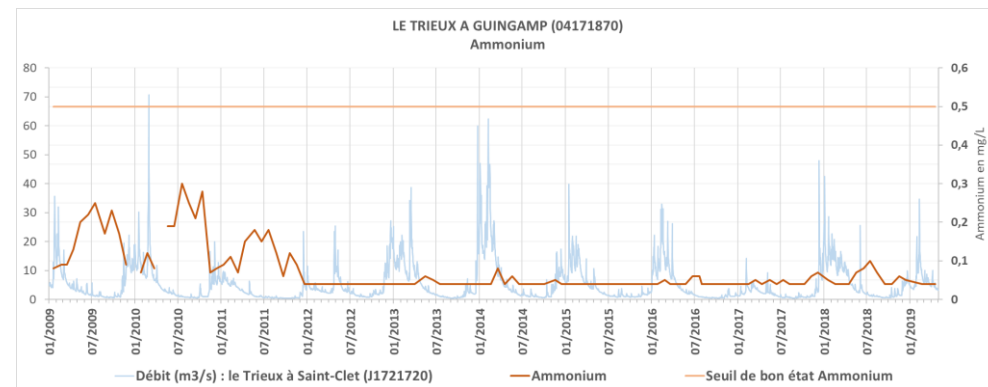
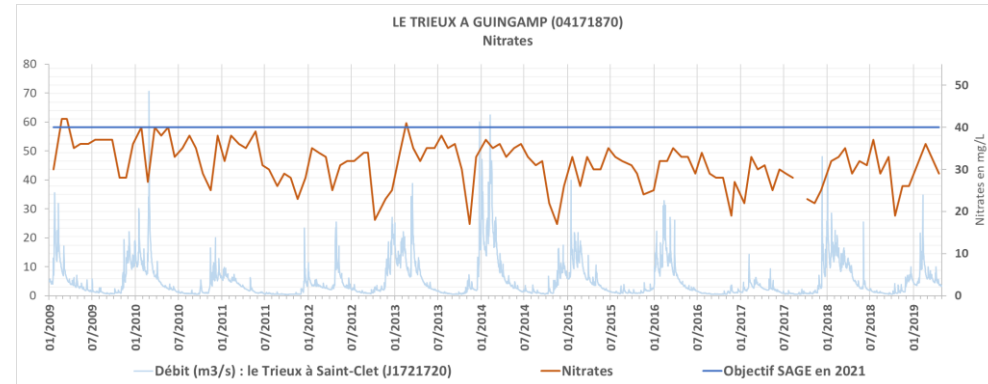
### Masse d'eau « LE TRIEUX AMONT ET SES AFFLUENTS » FRGR0030a Station « Le Trieux à Guingamp » 04171870



À noter : changement de station par rapport à celle représentée dans le Tableau de Bord 2018, pour laquelle la chronique s'arrêtait en 2013. La station utilisée ici est située 2km plus à l'aval.

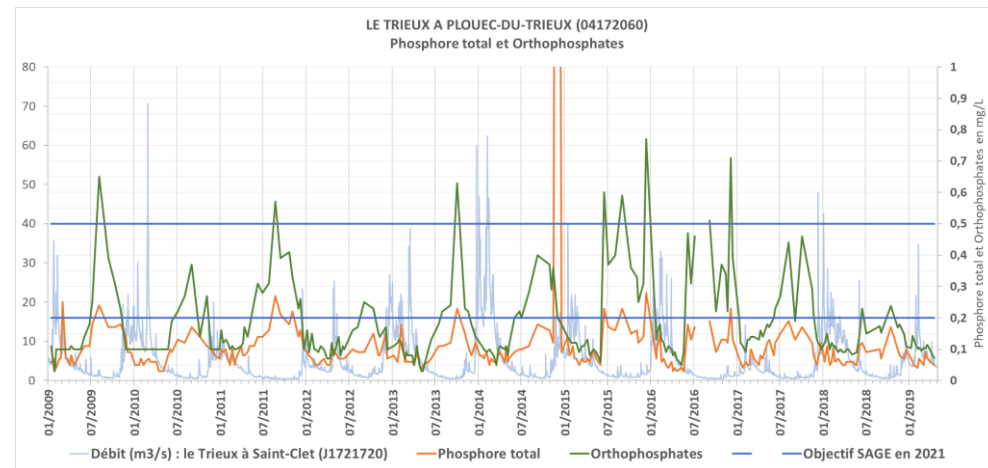
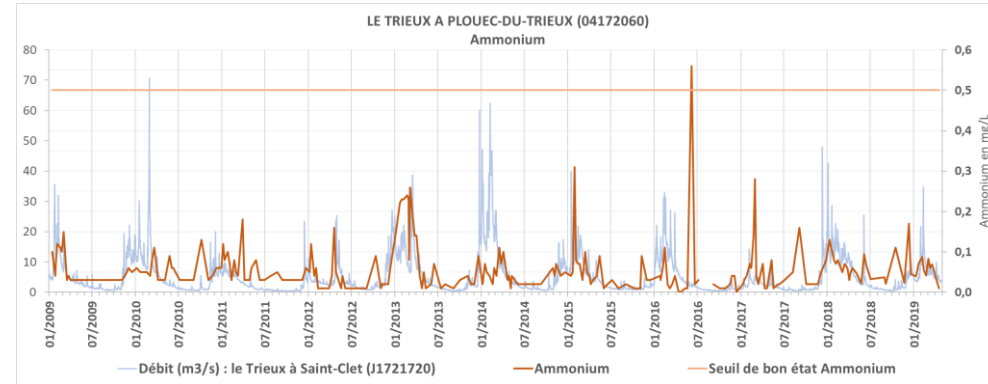
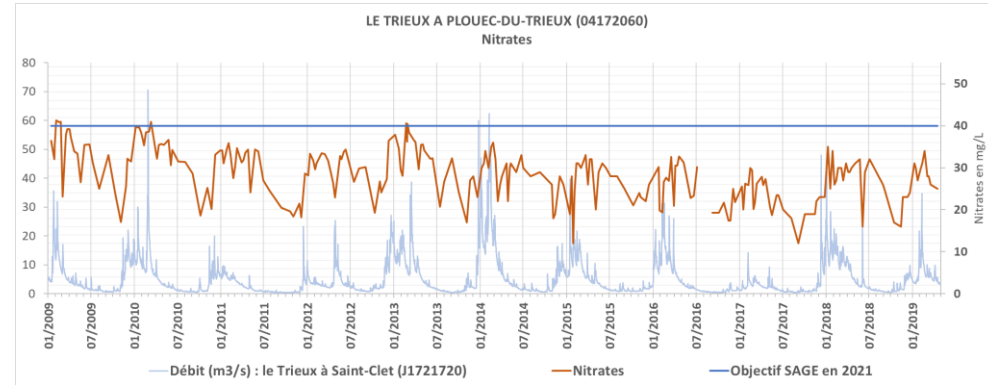
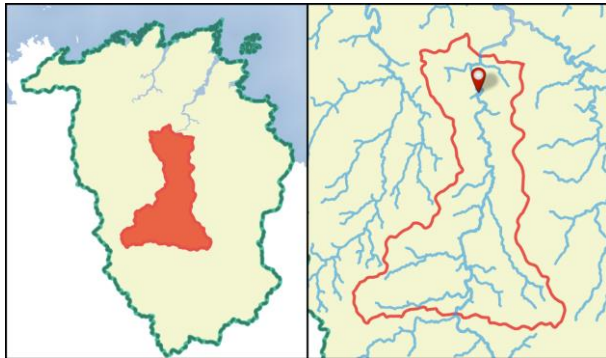
Résultats de janvier 2009 à avril 2019.

- La qualité physico-chimique du *Trieux amont* reste stable pour le paramètre nitrates. Les pics en période de hautes eaux indiquent une prépondérance du lessivage sur ce bassin.
- Les concentrations en ammonium restent faibles.
- La qualité semble se dégrader pour les paramètres du phosphore depuis 2016, l'objectif du SAGE est cependant respecté. On observe des pics estivaux plus marqués en phosphore dissous, ainsi que des pics récurrents en phosphore total, en période de basses eaux, qui se rapprochent du seuil de bon état. Ces pics sont à relier des rejets ponctuels (assainissement).





### Masse d'eau « LE TRIEUX AVAL ET SES AFFLUENTS » FRGR0030b Station-bilan « Le Trieux à Plouëc-du-Trieux » 04172060



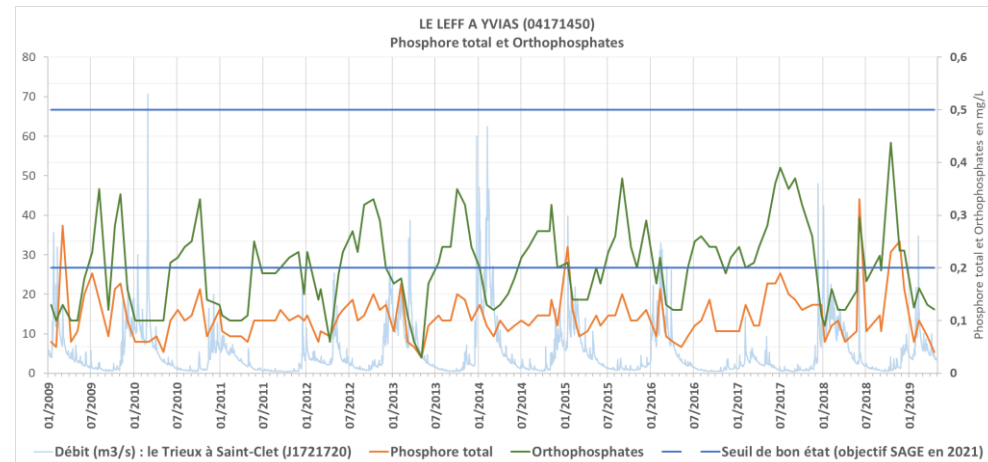
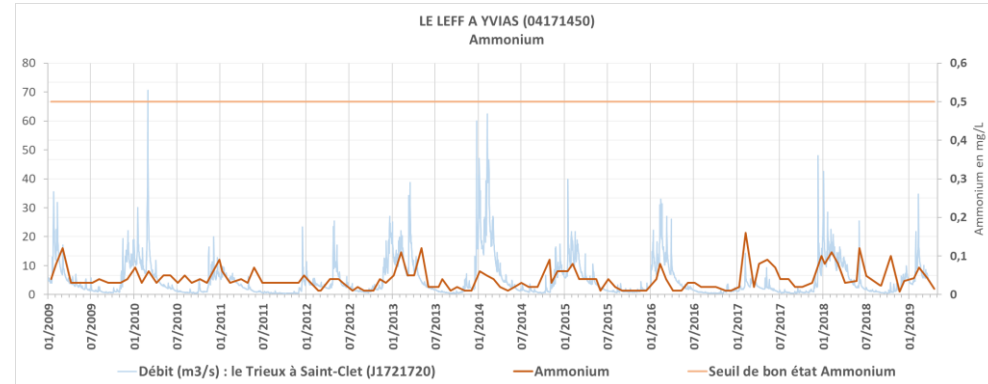
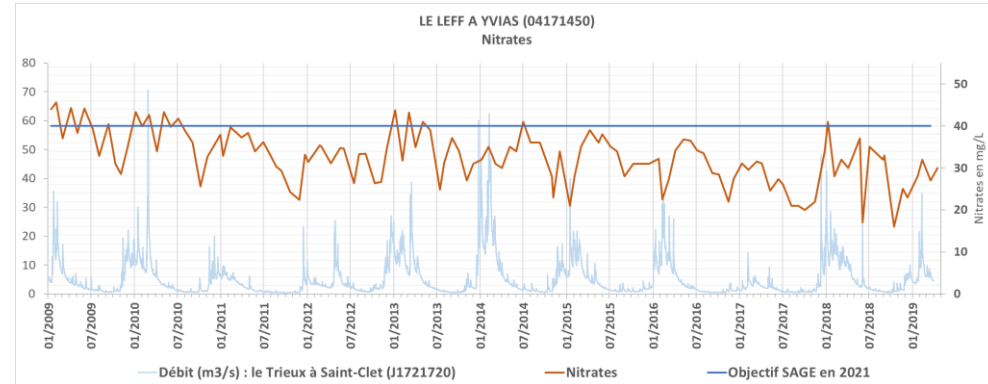
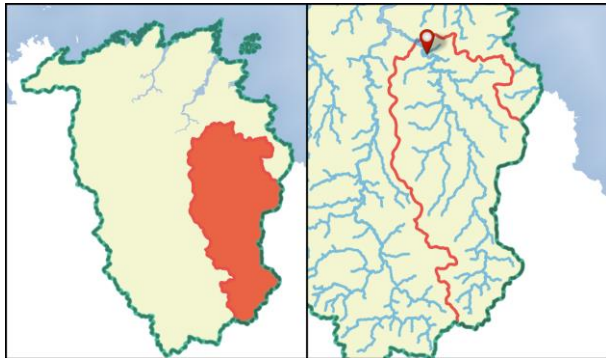
Résultats de janvier 2009 à avril 2019. Prélèvements mensuels a minima.

- La qualité physico-chimique du *Trieux aval* se stabilise autour de 28 mg/l pour le paramètre nitrates, avec des pics jusqu'à 35 mg/l depuis 2018.
- Les pics en ammonium sont récurrents même s'ils ne déclassent pas la masse d'eau. Ils sont la traduction de rejets ponctuels (assainissement, dont les 2 stations importantes du secteur de Guingamp : *Grâces* et *Pont-Ezer*).
- La qualité s'améliore depuis 2015 pour les paramètres du phosphore. Les pics estivaux en phosphore dissous sont bien moins marqués, les pics estivaux en phosphore total restent proches du seuil de bon état. Ces pics sont à mettre en relation avec la plus faible capacité de dilution des rejets d'assainissement lors des périodes d'étiage.



### Masse d'eau « LE LEFF ET SES AFFLUENTS » FRGR0043

Station-bilan « Le Leff à Yvias » 04171450



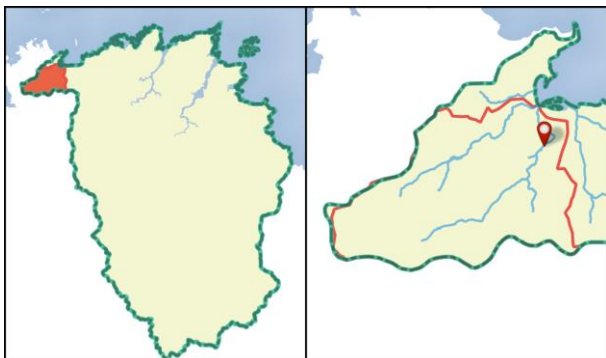
Résultats de janvier 2009 à avril 2019.

- La qualité physico-chimique du *Leff* pour le paramètre nitrates semble se stabiliser. On constate des pics plus marqués en nitrates en 2018 (hivernaux et estivaux) et en 2019.
- Les pics en ammonium restent faibles mais sont plus marqués et fréquents.
- La qualité physico-chimique semble se dégrader depuis 2015 pour les paramètres du phosphore. On observe des pics en période d'étiage de plus en plus élevés en phosphore dissous ( $PO_4$ ), qui tendent vers le seuil de bon état, ainsi qu'en phosphore total, au-delà du seuil de bon état.
- ANC impactants et plusieurs STEP non conformes sur ce paramètre phosphore total.





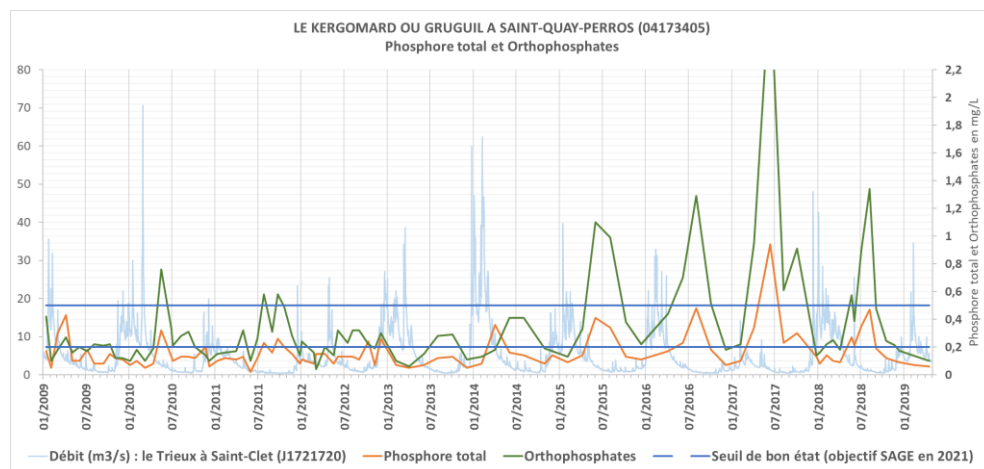
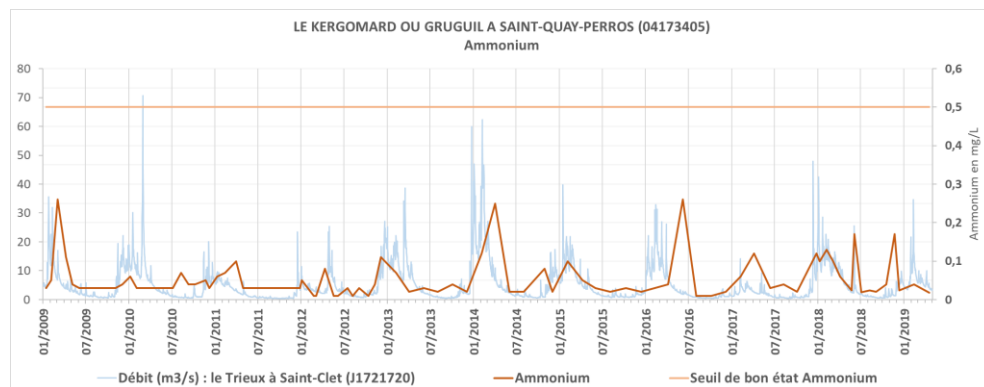
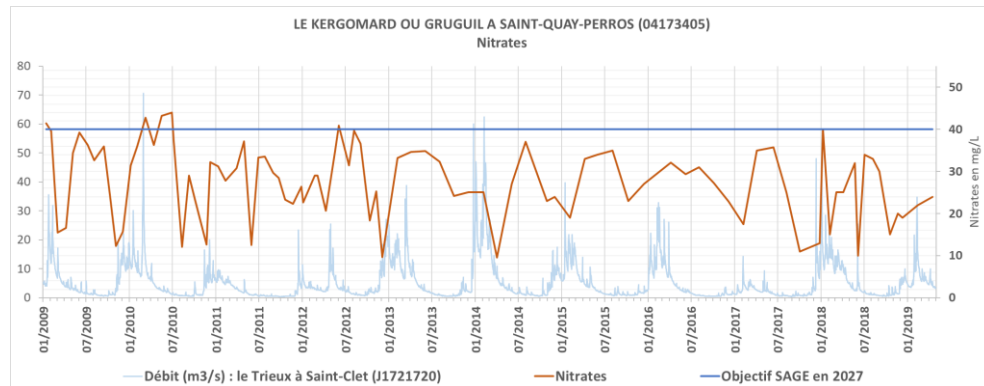
### Masse d'eau « LE KERGUEL ET SES AFFLUENTS » FRGR1488 Station-bilan « Le Kergomard à Saint-Quay-Perros » 04173405



A noter : la station bilan de la masse d'eau « Le Kerguel et ses affluents » est située sur le Kergomard.

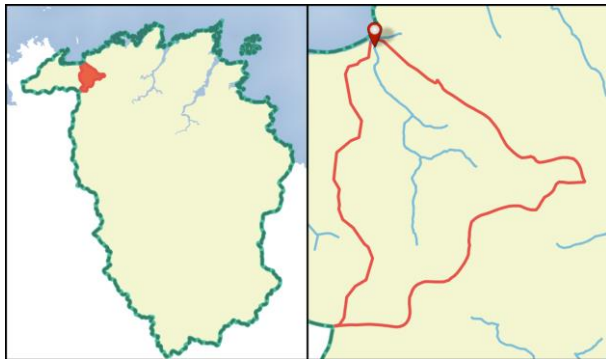
Résultats de janvier 2009 à avril 2019. Prélèvements bimestriels de 2013 à 2017 et à partir de 2019.

- La qualité physico-chimique du Kergomard est stable pour le paramètre nitrates, avec des pics qui restent en deçà de l'objectif du SAGE pour 2027.
- Les pics en ammonium persistent, sans déclasser la masse d'eau.
- La qualité est fortement dégradée pour les paramètres du phosphore. On observe des pics en phosphore dissous et en phosphore total, en période d'été, bien au-delà des seuils de bon état.
- Il n'y a pas de STEP rejetant dans ce cours d'eau, en revanche de nombreux postes de relèvement sont présents sur ce bassin versant relativement urbanisé.



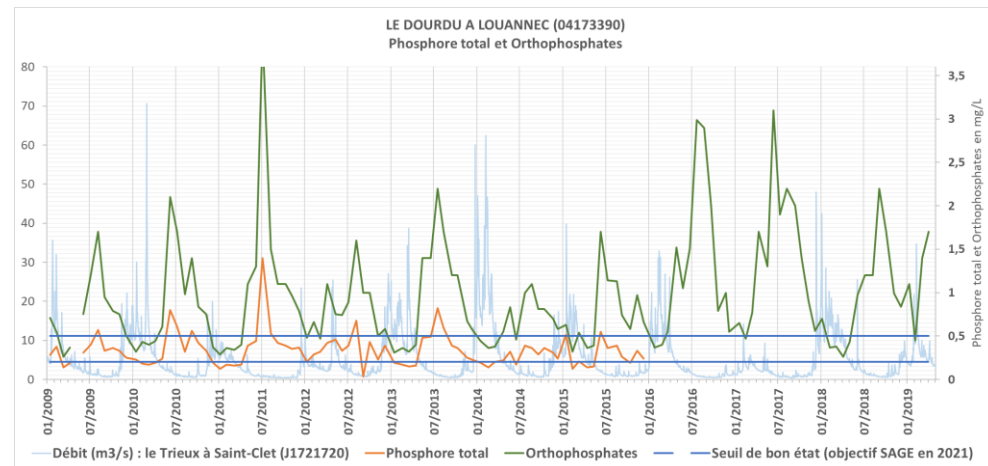
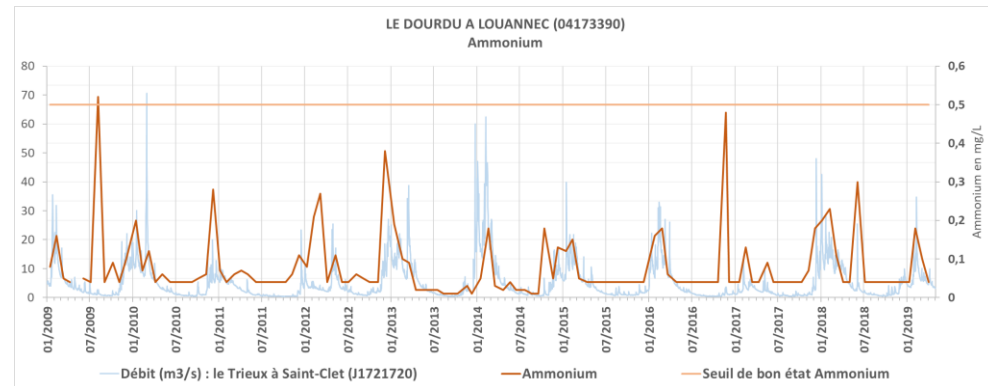
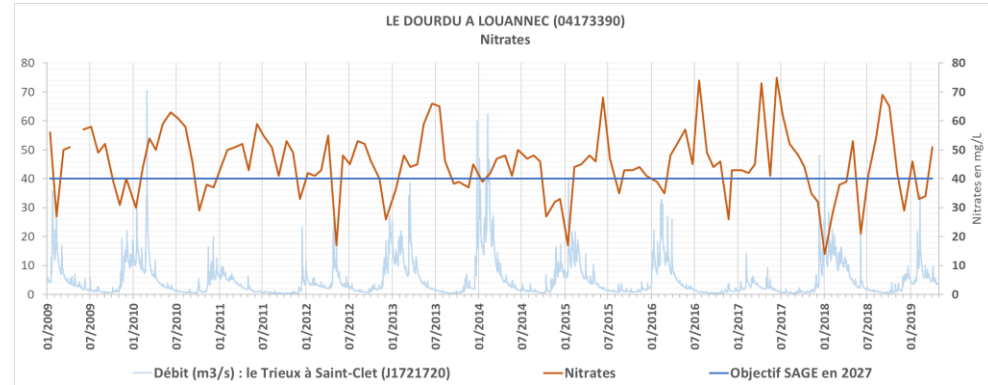


### Masse d'eau « LE DOURDU ET SES AFFLUENTS » FRGR1486 Station-bilan « Le Dourdu à Louannec » 04173390



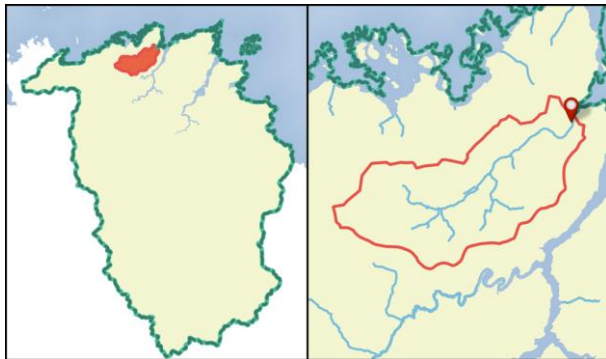
Résultats de janvier 2009 à avril 2019. Pas de données pour le phosphore total depuis 2016.

- La qualité physico-chimique du *Dourdu* reste fortement dégradée pour le paramètre nitrates, avec des pics fréquents en été, bien au-delà du seuil de bon état, aux alentours de 70 mg/l.
- Les pics en ammonium hivernaux, ne déclassant pas la masse d'eau, sont récurrents.
- La qualité reste très fortement dégradée également pour les paramètres du phosphore. En période d'étiage, les pics en phosphore dissous et en phosphore total sont bien supérieurs aux seuils de bon état. En hiver, sur la période suivie, les concentrations en phosphore total restent élevées, à la limite du bon état.
- Ces résultats montrent une contribution ponctuelle importante (assainissement), la STEP de *Kermaria-Sulard* étant identifiée comme la principale cause de cette dégradation, et une contribution diffuse agricole. Le déclassement de la masse d'eau pour le paramètre bilan en oxygène montre notamment l'impact de ces rejets de nutriments.



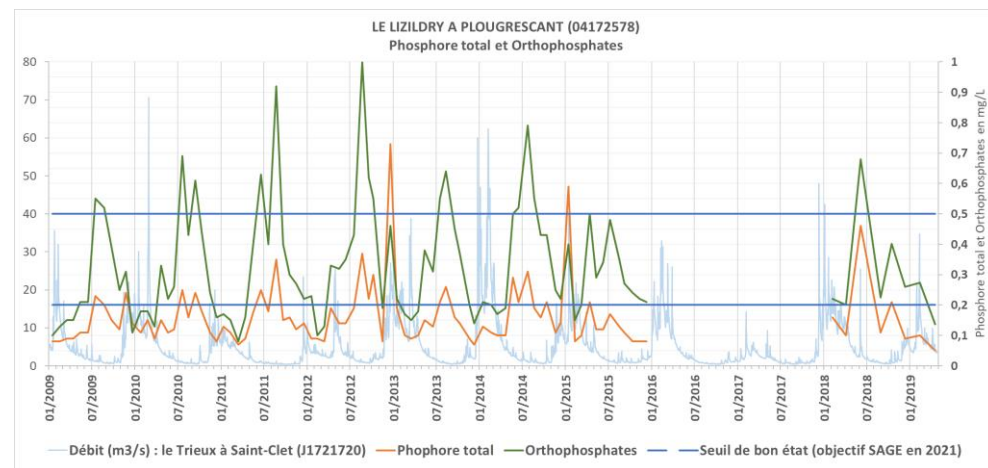
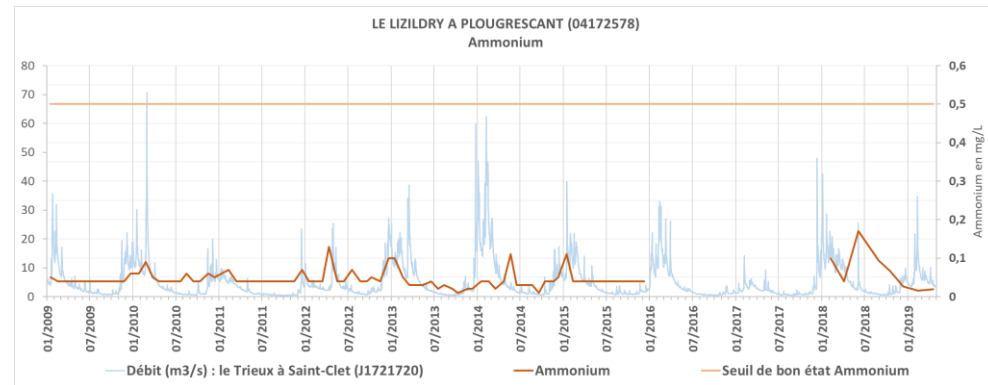
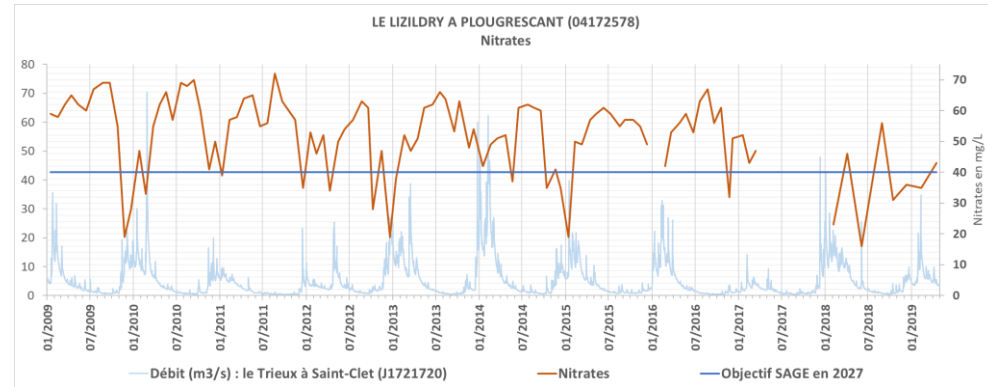


### Masse d'eau « LE LIZILDY ET SES AFFLUENTS » FRGR1490 Station-bilan « Le Lizildry à Plougrescant » 04172578



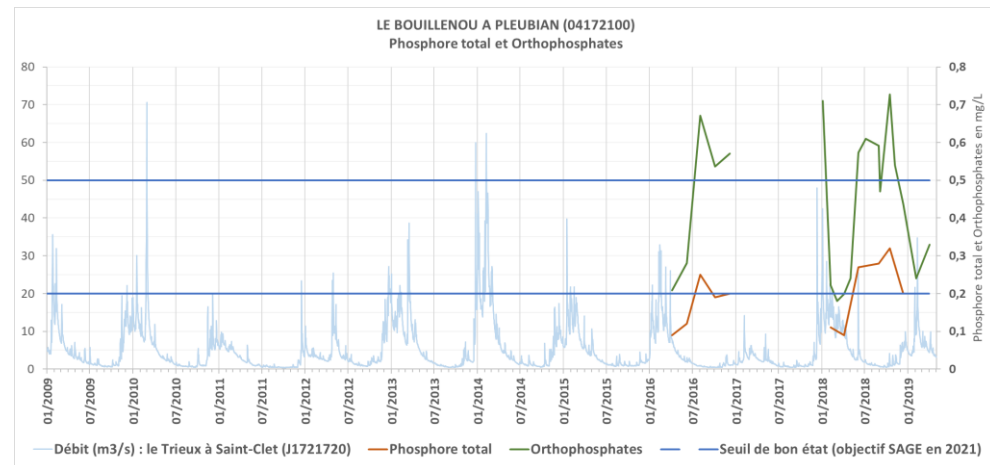
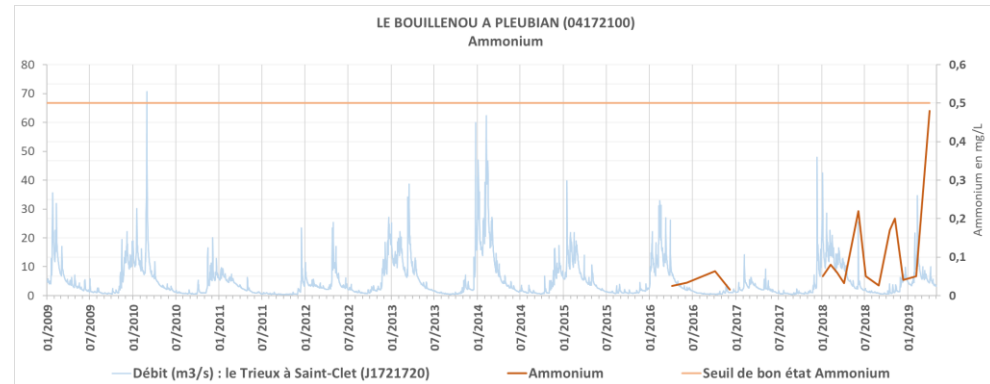
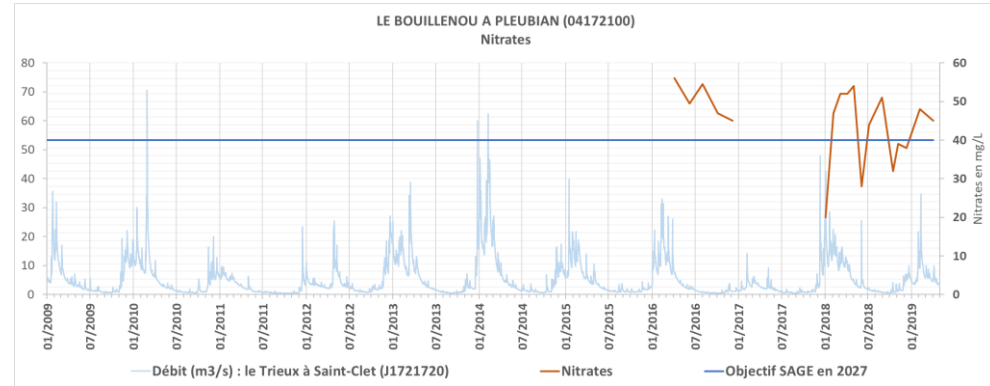
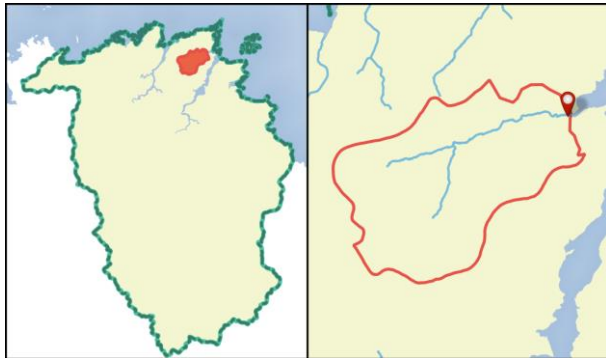
Résultats de janvier 2009 à avril 2019. Chronique incomplète. Prélèvements bimestriels à partir de 2018.

- La qualité physico-chimique du *Lizildry* semble s'améliorer pour le paramètre nitrates, mais des pics au-delà de l'objectif du SAGE pour 2027 persistent.
- Les pics en ammonium ne déclassent pas la masse d'eau.
- La qualité physico-chimique reste médiocre pour les paramètres du phosphore. Les pics en phosphore total et dissous, observés en période d'étiage, perdurent en 2018, et dépassent encore les seuils de bon état. Ils sont à mettre en relation avec des rejets ponctuels (lagune de capacité 300 EH, des ANC impactants et des serres sur ce petit BV).
- Le déclassement de la masse d'eau pour le paramètre biologie (IBD) met en valeur notamment l'impact de ces rejets de nutriments.





### Masse d'eau « LE BOUILLENOU ET SES AFFLUENTS » FRGR1489 Station-bilan « Le Bouillennou à Pleubian » 04172100

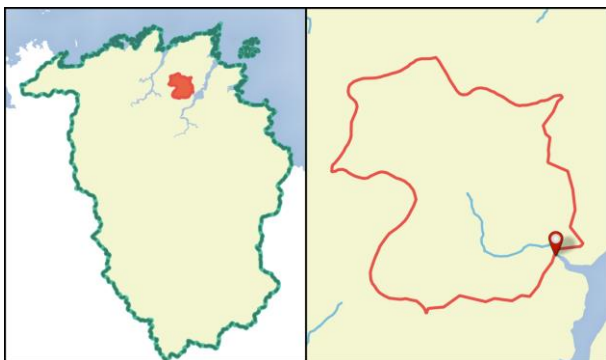


Résultats en 2016 et de janvier 2018 à avril 2019. Pas de données pour le phosphore total en 2019. Prélèvements bimestriels en 2016 et 2019, et en 2018 pour le phosphore total.

- La qualité physico-chimique du *Bouillennou* est dégradée pour le paramètre nitrates, avec des pics au-delà de l'objectif du SAGE pour 2027 et du seuil de bon état (50 mg/l).
- Les pics en ammonium ne déclassent pas la masse d'eau sur la durée du suivi opéré. Ces pics sont en lien avec des rejets ponctuels d'assainissement (une STEP sur ce bassin d'une capacité de 800 EH et des ANC).
- La qualité est également dégradée pour les paramètres du phosphore sur la durée du suivi opéré. Les teneurs en phosphore total et en phosphore dissous dépassent les seuils de bon état, notamment pendant la période estivale.
- Le déclassement de la masse d'eau pour le paramètre biologie (I2M2, IPR) montre notamment l'impact de ces rejets ponctuels (assainissement, serres).

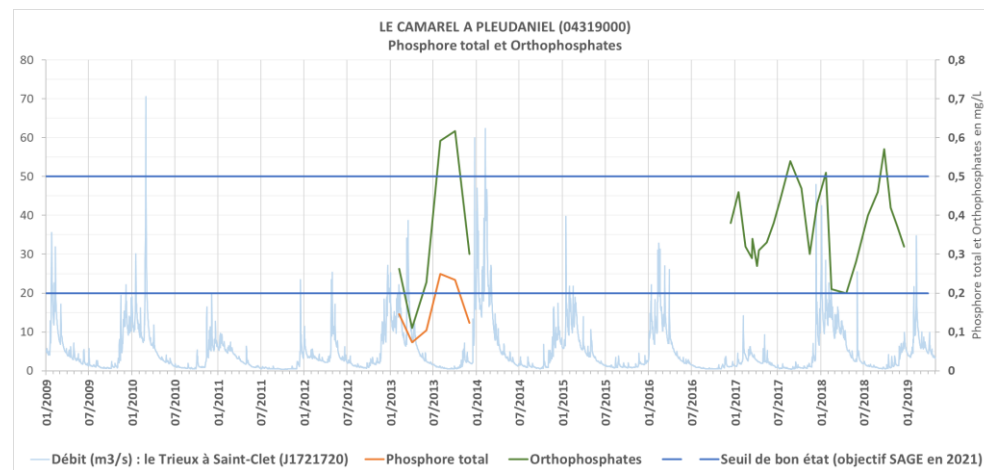
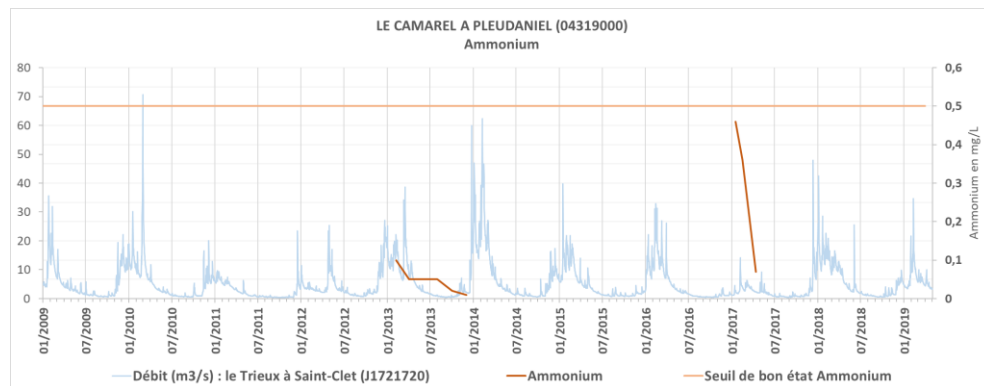
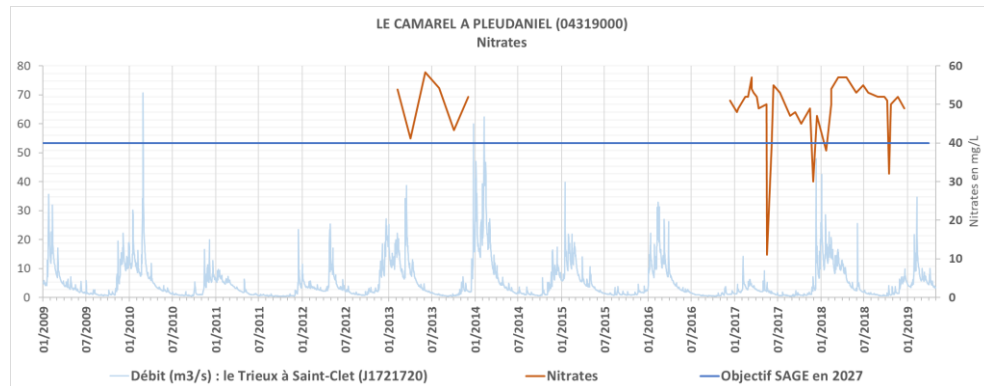


### Masse d'eau « LE RUISSEAU DE PLEUDANIEL ET SES AFFLUENTS » FRGR1464 Station-bilan « Le Camarel à Pleudaniel » 04319000



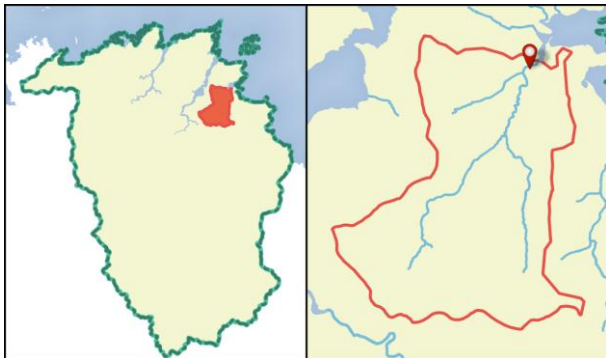
Résultats pour l'année 2013 et de janvier 2017 à décembre 2018 pour les paramètres nitrates et orthophosphates, uniquement en 2013 pour le phosphore total, et en 2013 et début 2017 pour l'ammonium. Prélèvements bimestriels en 2013, et mensuels ou plus en 2017 et 2018 pour une partie des paramètres.

- La qualité physico-chimique du *Camarel* est dégradée pour le paramètre nitrates, régulièrement au-delà de l'objectif du SAGE pour 2027 et du seuil de bon état (50 mg/l).
- Données insuffisantes pour le paramètre ammonium.
- Sur la durée du suivi opéré, on observe des pics en phosphore dissous, en période d'étiage notamment, qui déclassent la masse d'eau. Données insuffisantes pour le paramètre phosphore total.
- Le déclassement de la masse d'eau pour le paramètre biologique (IBD, I2M2) montre notamment l'impact de ces rejets ponctuels (assainissement) et diffus (agricole) de nutriments.





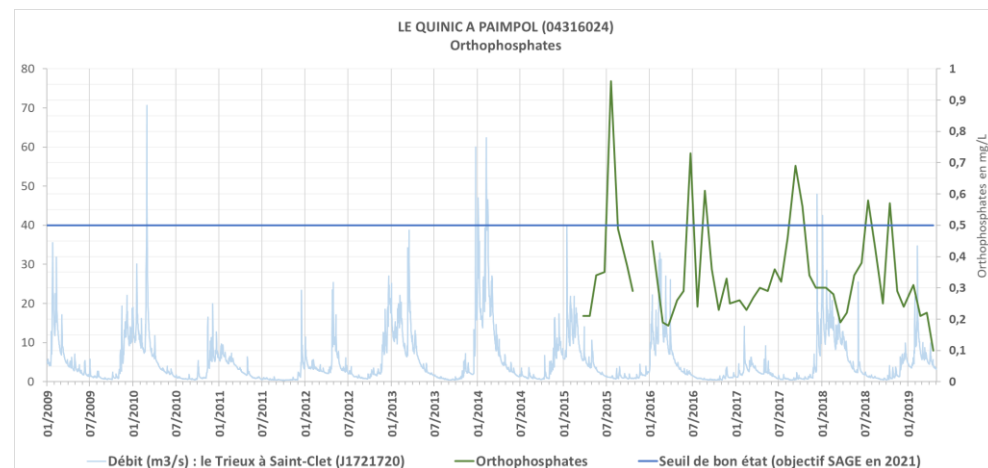
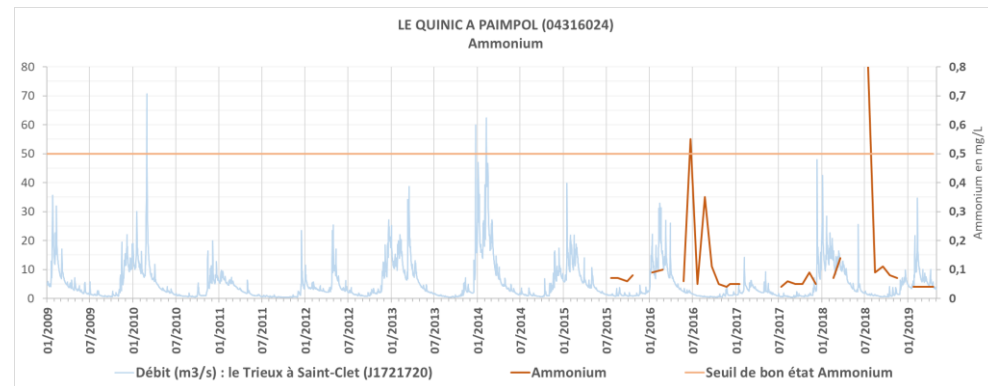
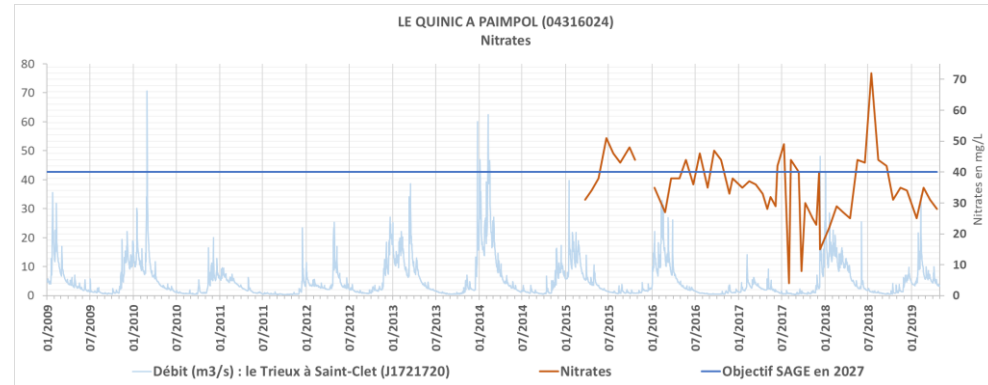
### Masse d'eau « LE QUINIC ET SES AFFLUENTS » FRGR1485 Station « Le Quinic à Paimpol » 04316024



A noter : l'historique de données est très insuffisant pour la station-bilan de la masse d'eau. La station utilisée ici est située à l'aval, après la confluence avec le Stang Nevez.

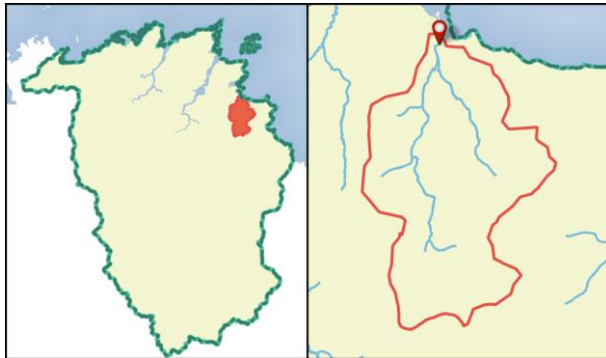
Résultats de janvier 2015 à avril 2019. Données de fréquence hétérogène selon les paramètres. Pas de données pour le phosphore total.

- La qualité physico-chimique du Quinic se dégrade pour le paramètre nitrates en 2018, avec un pic estival au-delà de 70 mg/l.
- Des pics estivaux en ammonium déclassent la masse d'eau.
- Les pics en phosphore dissous ( $PO_4$ ), en période estivale, dépassent le seuil de bon état, même s'ils semblent s'atténuer depuis 2016.
- Il n'y a pas de STEP sur ce bassin, mais des PR et des ANC sont présents, dans un contexte urbain et agricole.
- La masse d'eau est déclassée pour le paramètre biologie (I2M2), à mettre en lien notamment avec ces rejets de nutriments.



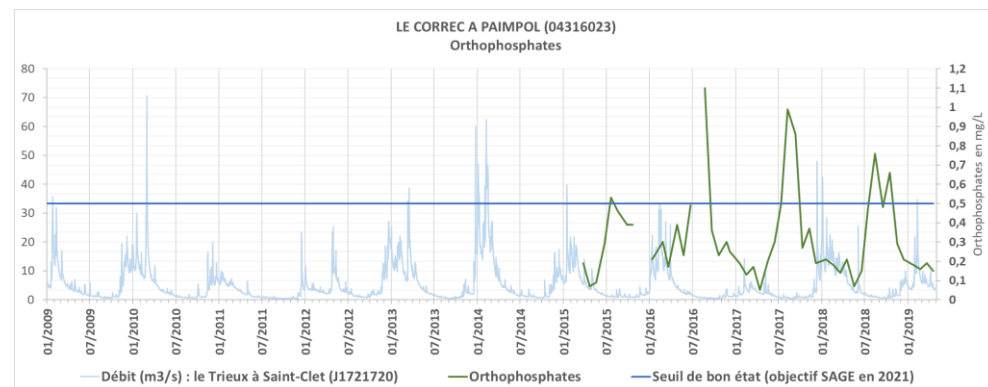
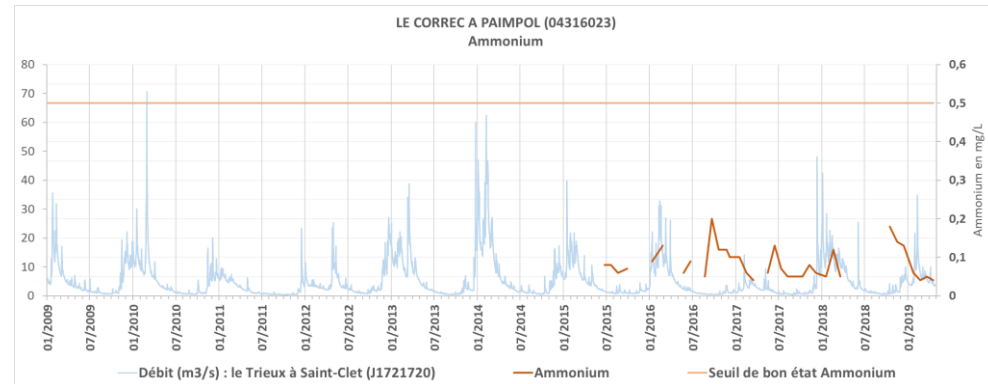
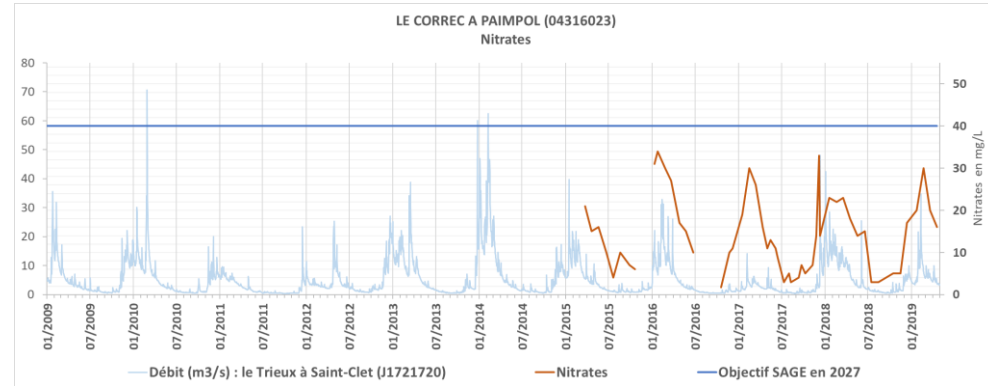


### Masse d'eau « LE RUISSEAU DE PAIMPOL ET SES AFFLUENTS » FRGR1484 Station « Le Correc à Paimpol » 04316023



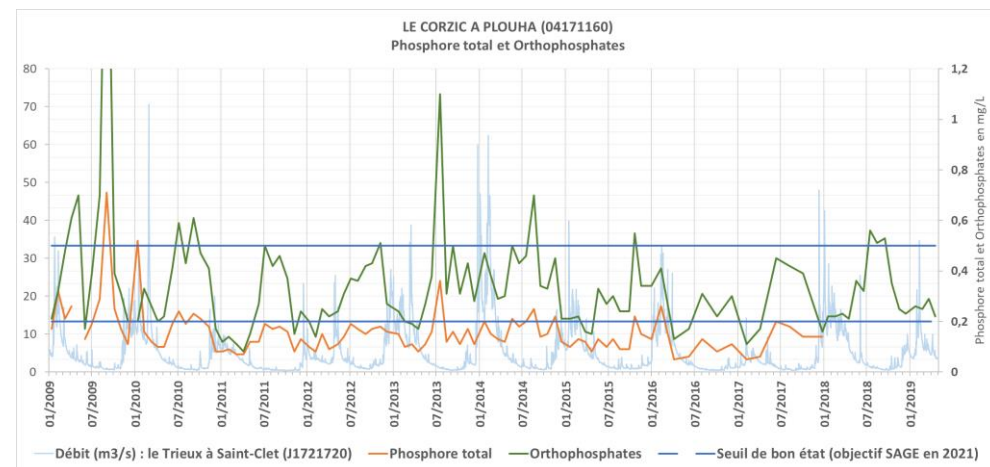
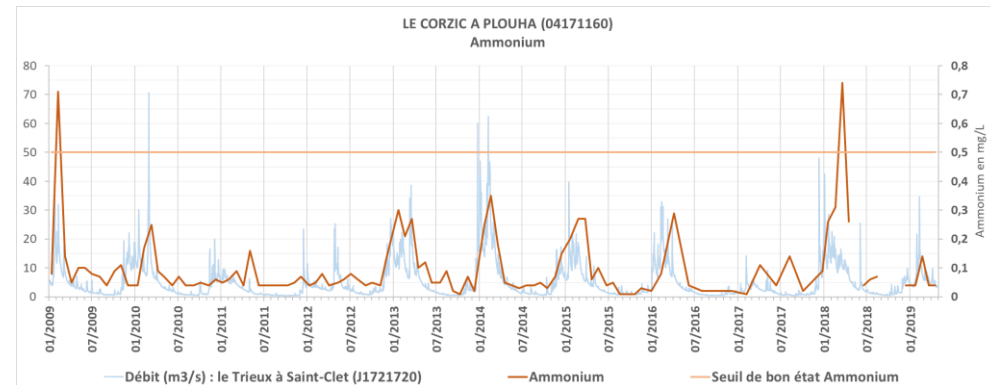
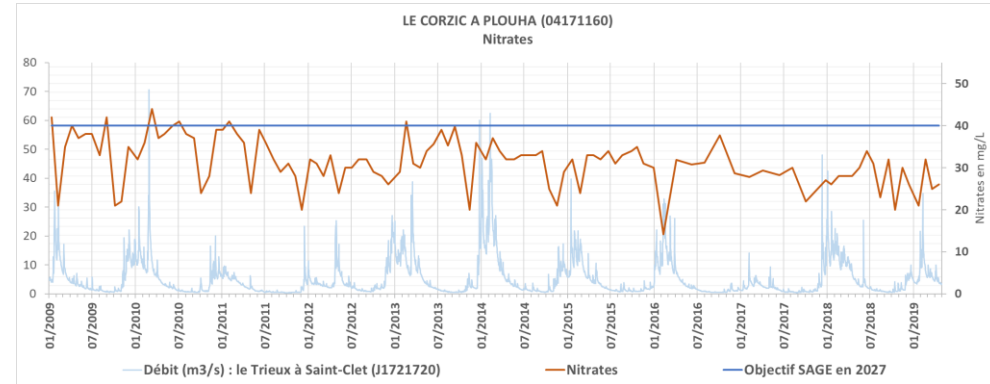
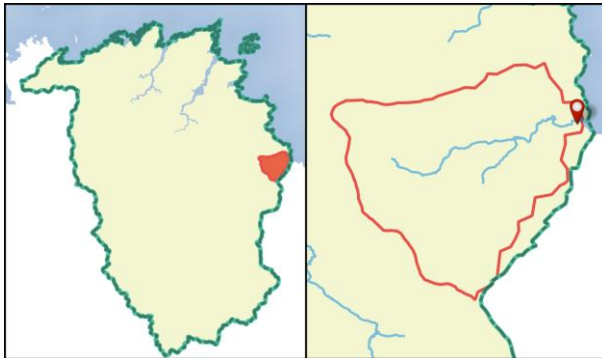
*A noter : l'historique de données est insuffisant pour la station-bilan de la masse d'eau. La station utilisée ici est située bien plus à l'aval, après la confluence avec l'Etang neuf. Résultats de janvier 2015 à avril 2019. Pas de données pour le paramètre phosphore total. Chronique incomplète en particulier pour le paramètre ammonium.*

- La qualité physico-chimique du *Correc* fluctue pour le paramètre nitrates, sans dépasser l'objectif du SAGE pour 2027. Les pics observés en période de hautes eaux indiquent une prépondérance du lessivage sur ce bassin.
- Des pics en ammonium, quelque soit la saison, qui ne déclassent pas la masse d'eau.
- La qualité est dégradée pour le paramètre phosphore dissous, sur la durée du suivi réalisé, avec des pics en période d'étiage bien supérieurs au seuil de bon état, à mettre en relation avec le rejet de la STEP de Plouézec dans l'Etang neuf, affluent du *Correc*, d'une capacité de 5000 EH, les postes de relèvement des systèmes de *Plouézec* et *Paimpol* et les ANC sur ce petit bassin versant.
- Le déclassement de la masse d'eau pour les paramètres biologie (I2M2, IBD, IPR) et bilan en oxygène montre notamment l'impact de ces rejets de nutriments.





### Masse d'eau « LE CORZIC ET SES AFFLUENTS » FRGR1450 Station-bilan « Le Corzic à Plouha » 04171160



Résultats de janvier 2009 à avril 2019 (sauf pour le phosphore total : jusqu'en décembre 2017). Prélèvements bimestriels en 2016 et 2017.

- La qualité physico-chimique du *Corzic* continue de s'améliorer pour le paramètre nitrates, en deçà de l'objectif du SAGE pour 2027.
- Les pics hivernaux en ammonium persistent, au-delà du seuil de bon état en 2018, à mettre en relation avec les dysfonctionnement du système d'assainissement de Plouha (5900 EH).
- La qualité ne s'améliore pas pour les paramètres du phosphore. Les pics en phosphore dissous en période d'étiage dépassent le seuil de bon état en 2018.
- Le déclassement de la masse d'eau pour les paramètres biologie (I2M2) et bilan en oxygène montre notamment l'impact de ces rejets de nutriments.





- Objectifs en 2021 pour les cours d'eau et les eaux souterraines :**
- Ne pas dépasser 0,5 µg/l pour la somme des substances pesticides détectées
  - Et ne pas dépasser 0,1 µg/l par substance détectée

Le **nombre de prélèvements** est variable d'une station à l'autre : le suivi est au moins bimestriel pour la plupart des stations ; les stations du *Jaudy* et du *Camarel* ont été particulièrement peu suivies.  
 A noter : il n'y a pas de données disponibles pour le *Corzic* en 2018.

Le **nombre de substances actives recherchées** (nombre total de molécules différentes recherchées sur l'année, tous prélèvements confondus) varie fortement d'une station à l'autre :

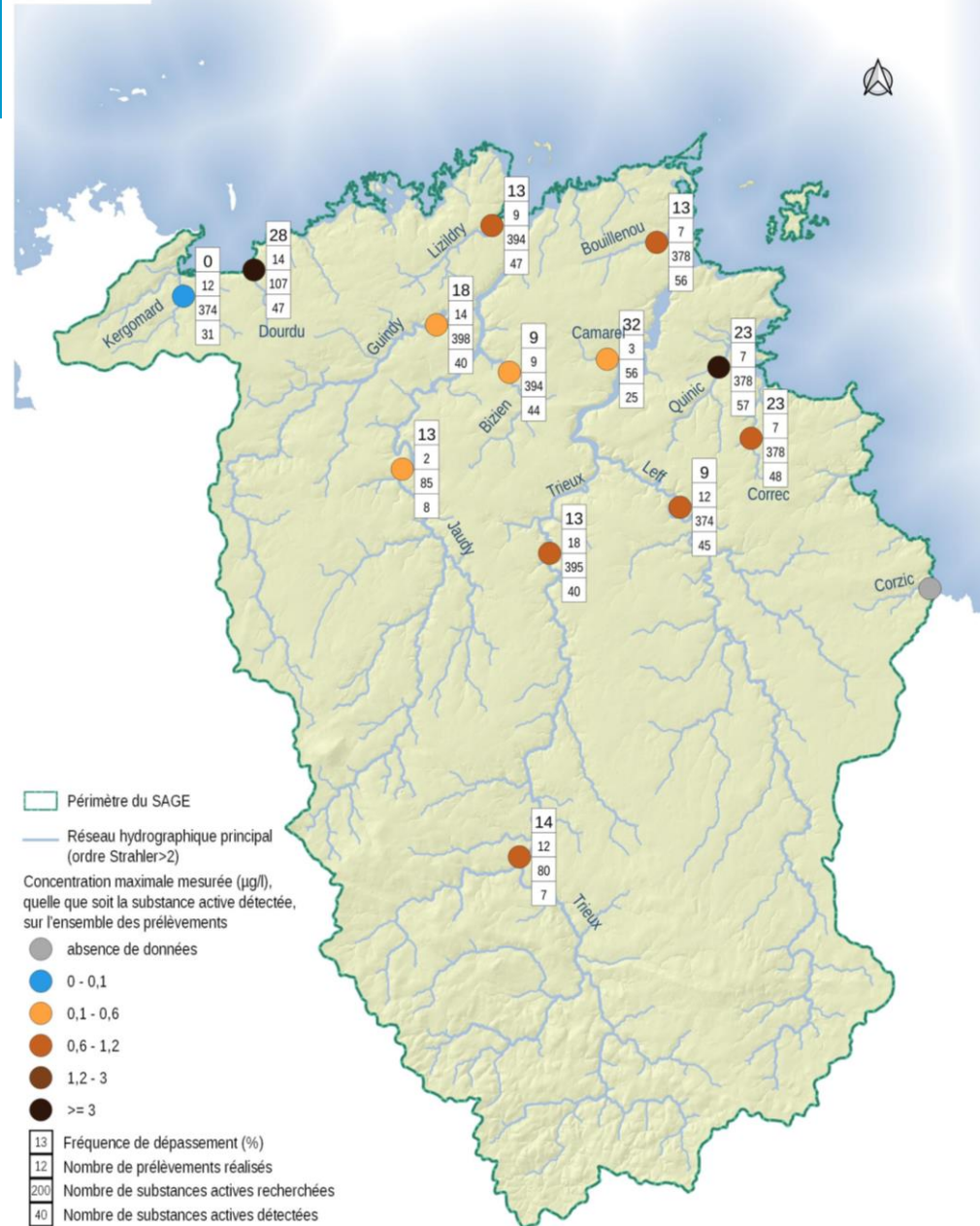
- environ 380 substances actives recherchées sur la plupart des stations, moins de 110 sur le *Dourdu* (14 prélèvements), le *Jaudy* (2 prélèvements), le *Trieux amont* (12 prélèvements) et le *Camarel* (3 prélèvements).

Il n'y a pas de corrélation entre le nombre de prélèvements et le nombre de substances actives recherchées.

Le **nombre de substances actives détectées** (nombre total de molécules différentes mesurées au-delà du seuil de quantification, sur l'année, tous prélèvements confondus) varie de moins de 10 (*Trieux amont*, *Jaudy*) à plus de 50 (*Bouillennou*, *Quinic*). Il est supérieur à 25 substances pour 85% des stations.

Le seuil de 0,1 µg/l par substance détectée est systématiquement dépassé pour au moins une substance, sur l'ensemble des stations, sauf sur le *Kergomard*.  
 De nombreux cours d'eau côtiers présentent les fréquences de dépassement les plus importantes : plus de 20% des substances détectées ont une concentration supérieure à 0,1 µg/l sur le *Camarel*, le *Dourdu*, le *Correc* et le *Quinic*.

Sur la moitié des stations, la substance détectée à la plus forte concentration est le métolachlore ESA (jusqu'à 1,18 µg/l dans un prélèvement sur le *Correc*). Le métolachlore total est détecté à 3,69 µg/l sur le *Dourdu* et le glyphosate à 4,30 µg/l sur le *Quinic*.





Le seuil de 0,5 µg/l pour la somme des concentrations des différentes substances détectées présentes simultanément dans un prélèvement, est également systématiquement dépassé pour au moins un prélèvement, sur l'ensemble des stations, sauf pour le *Kergomard*.

Ce seuil est dépassé pour l'ensemble des prélèvements sur le *Camarel*, le *Dourdu*, le *Correc* et le *Bouillenou*. Il est dépassé dans plus de 70% des prélèvements pour le *Trieux* (amont et aval), le *Lizildry* et le *Quinic*.

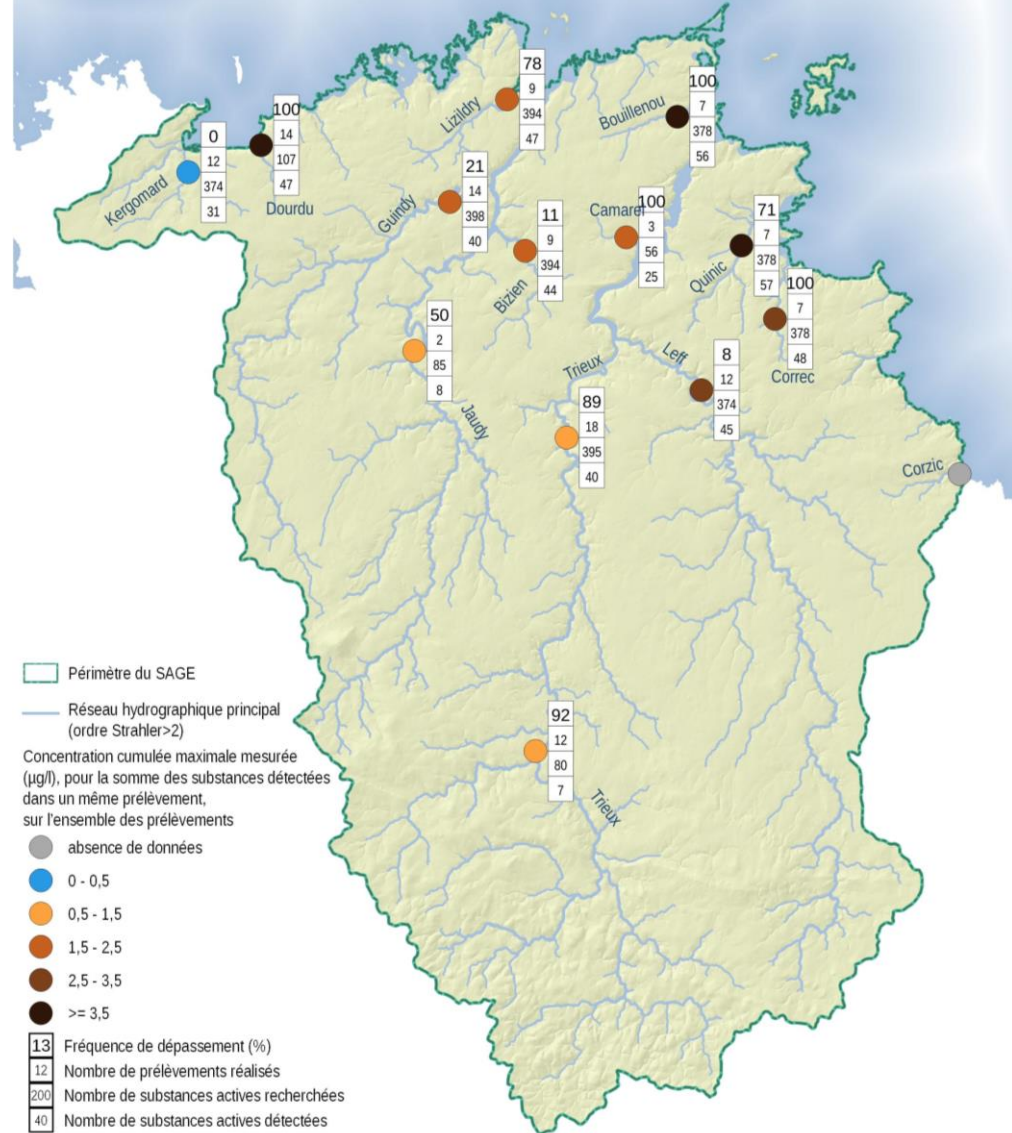
Les plus fortes concentrations cumulées sont mesurées sur les cours d'eau côtiers (excepté le *Kergomard*) et le *Leff* : 7,61 µg/l sur le *Dourdu* ; 6,66 µg/l sur le *Quinic* ; 4,34 µg/l sur le *Bouillenou* ; 3,14 µg/l sur le *Correc* ; et 3,09 µg/l sur le *Leff*, pour les valeurs les plus élevées.

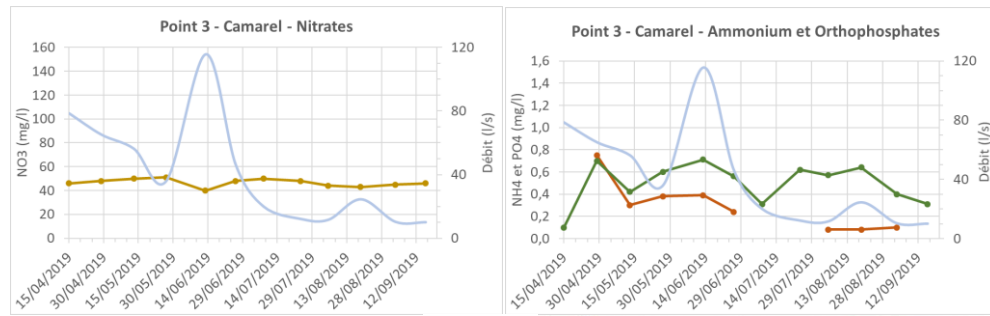
Sur l'ensemble des stations suivies et des prélèvements, les substances actives les plus fréquemment détectées, et dans les concentrations les plus élevées, sont des herbicides et des métabolites d'herbicides.

#### A noter :

Les données sont issues de l'Observatoire de l'Environnement en Bretagne (Sources : AFB - Naiades, AELB - OSUR, DREAL - LYXEA, Corcep).

**Certains métabolites de pesticides quantifiés dans les cours d'eau n'apparaissent pas dans ces données, du fait de leur classification dans le SANDRE qui ne les inclut pas dans le groupe de paramètres « Phytosanitaires ».** Il s'agit notamment du métazachlore ESA et du métazachlore OXA, métabolites d'herbicide sur crucifères (colza, chou...) que l'on retrouve de manière fréquente et en quantité importante dans de nombreux cours d'eau du territoire, et en particulier les côtiers.





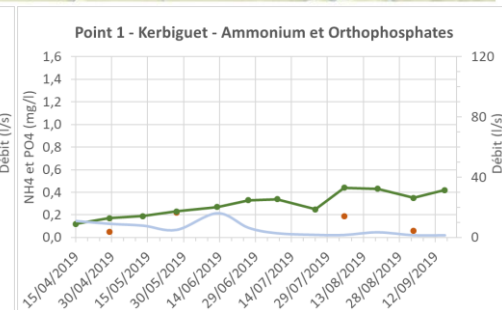
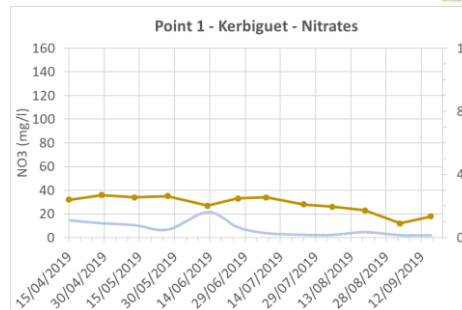
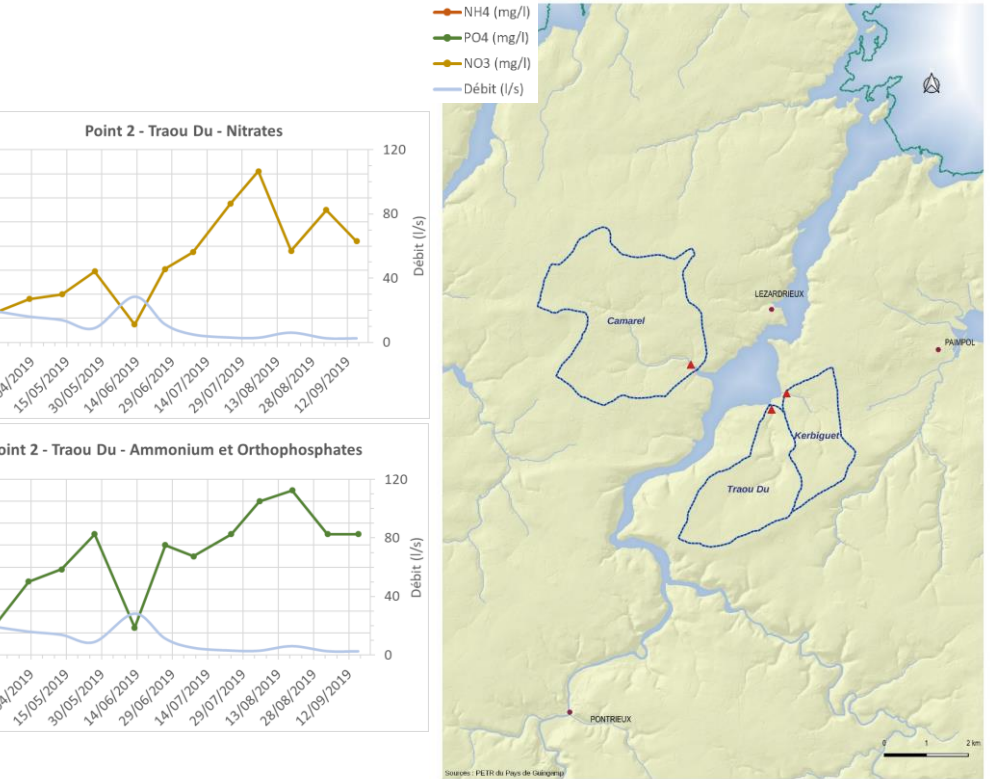
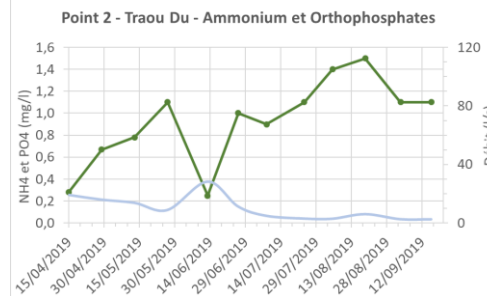
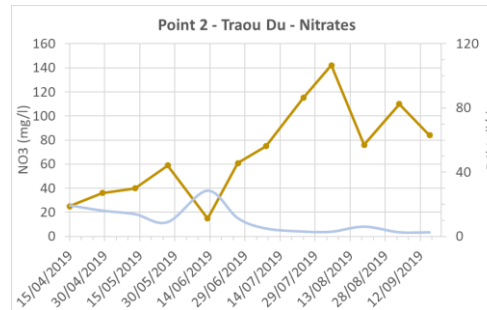
### Disposition 23 :

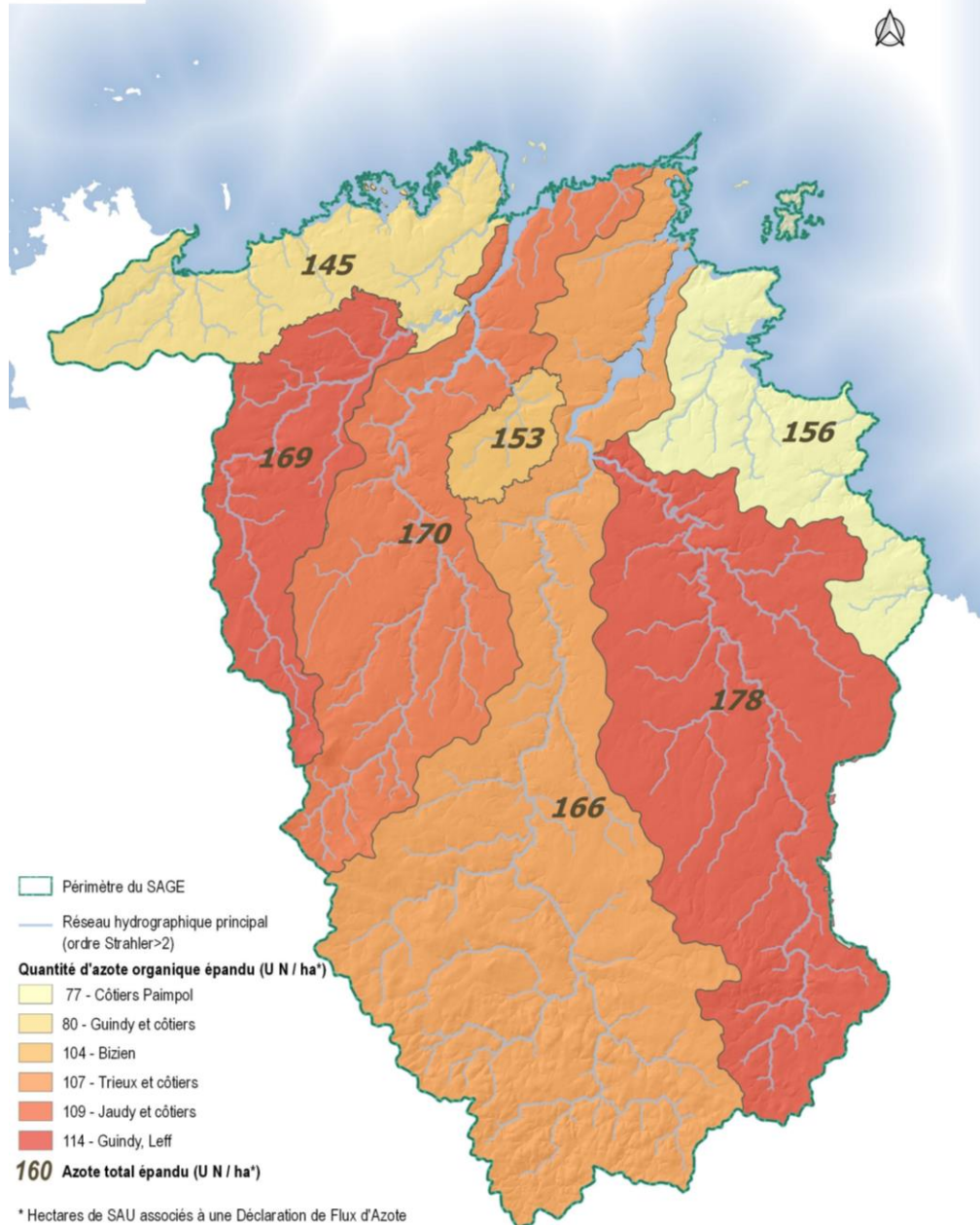
« Affiner la connaissance sur l'origine des proliférations algales »

Le projet ImPro « Impact du sédiment sur les proliférations de macroalgues sur vasières » vise à améliorer les connaissances des phénomènes de prolifération algales sur vasières (disposition 10A2 du SDAGE Loire-Bretagne, déclassement de la masse d'eau « Estuaire du Trieux » sur le SAGE). Il s'agit d'une étude menée par le CEVA, les universités de Rennes et de Bordeaux et IFREMER, sous l'impulsion du CRESEB.

La vasière du *Ledano* constitue un site pilote de ce projet : des prélèvements ont été réalisés en 2019, notamment les eaux interstitielles par carottage. Ces analyses ont été complétées par des prélèvements et mesures de débit, réalisés par Guingamp-Paimpol Agglomération, sur les petits cours d'eau côtiers se jetant directement dans l'anse du *Ledano* (*Kerbiguet* à Paimpol et *Traou Du* à Plourivo en rive droite, et *Camarel* à Pleudaniel en rive gauche), afin d'évaluer les flux terrigènes de nutriments. Les résultats de ces investigations sont illustrés ci-contre : paramètres ammonium, nitrates et orthophosphates, et débits.

Le SAGE ATG constitue le référent local pour cette étude, à l'interface entre les scientifiques et les acteurs du territoire (EPCI, acteurs de la mer...).





**Disposition 30 :**

« Suivi des pressions azotées »

**RAPPEL :** Le 5ème programme « Directive Nitrates » a rendu obligatoire à partir de 2014 la déclaration des flux d'azote (DFA) pour toute la Bretagne.

En 2018, le taux de déclaration dans les Côtes d'Armor est de 97,3 %.  
La pression d'azote de référence est de 173,1 kg/ha.

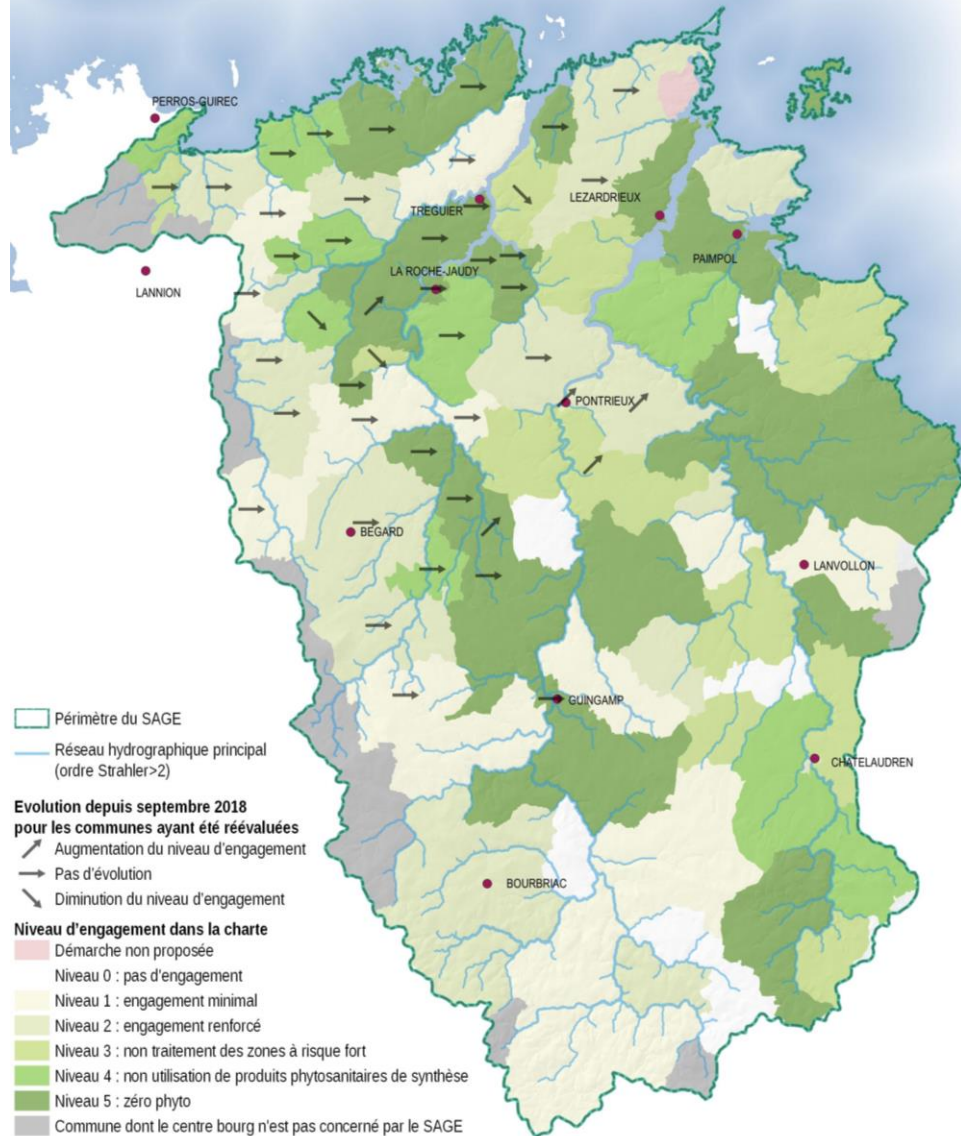
A l'échelle du SAGE, depuis 2014, les quantités d'azote total épandu par hectare sont stables, de même que la part d'azote organique épandu (63% environ).

A l'échelle des bassins représentés sur la carte, les quantités d'azote total épandu par hectare sur la campagne 2017-2018 sont stables ou en légère baisse sur l'ensemble du territoire, par rapport à la campagne précédente, sauf sur le bassin du *Leff* où les quantités augmentent légèrement.

La pression azotée est la plus faible sur les secteurs côtiers, y compris le *Bizien*. Le *Bizien* est toujours concerné par le contentieux européen « eaux brutes » en vigueur depuis 2007.

Les quantités d'azote organique épandu par hectare sont les moins importantes sur la frange littorale, en relation avec les productions agricoles dominantes sur ce secteur (45% sur ce secteur, jusqu'à 70% sur l'amont du territoire).

Ces quantités sont stables ou en légère augmentation par rapport à la campagne précédente, sauf sur le bassin versant du *Bizien*.



**Disposition 33 :**

« Améliorer les pratiques sur l'espace communal et intercommunal »

**Objectif : en 2021, atteindre le « zéro phytosanitaire » pour la gestion de l'ensemble de l'espace communal**

*RAPPEL : La loi dite LABBE interdit depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 l'usage par les collectivités publiques notamment, des produits phytosanitaires. En revanche, cette loi présente quelques exceptions et n'interdit pas l'usage des produits phytosanitaires sur certains espaces comme les cimetières et les terrains de sports.*

**45 communes ont été réévaluées** depuis le dernier Tableau de Bord, sur les 104 communes dont le centre-bourg est concerné par le SAGE ATG.

**On constate peu d'évolutions** puisque 5 communes progressent dans leur niveau d'engagement et 3 communes régressent.

- **47 communes sont au niveau 4 ou 5 de la charte** (2 communes progressent en niveau 5, mais 2 autres communes descendent en niveau 3, par rapport au Tableau de Bord précédent)
- 30 communes sont au niveau 2 ou 3, dont 3 communes qui n'étaient pas engagées lors du dernier Tableau de Bord.
- **Encore 6 communes non engagées et 20 communes à un niveau d'engagement minimal** (niveau 1)



### Disposition 22 :

#### « Collecter les eaux noires des bateaux »

Le rejet direct d'eaux usées non traitées des bateaux génère un risque de pollution bactériologique susceptible d'affecter directement la qualité des eaux littorales et des usages sensibles.

**Seuls 2 ports sont équipés d'un dispositif fonctionnel de collecte des eaux noires des bateaux : Paimpol et Tréguier.**

Le port de *Lézardrieux*, en travaux actuellement, sera équipé à terme. À *Perros-Guirec*, des travaux sont prévus pour remettre en état le dispositif existant.

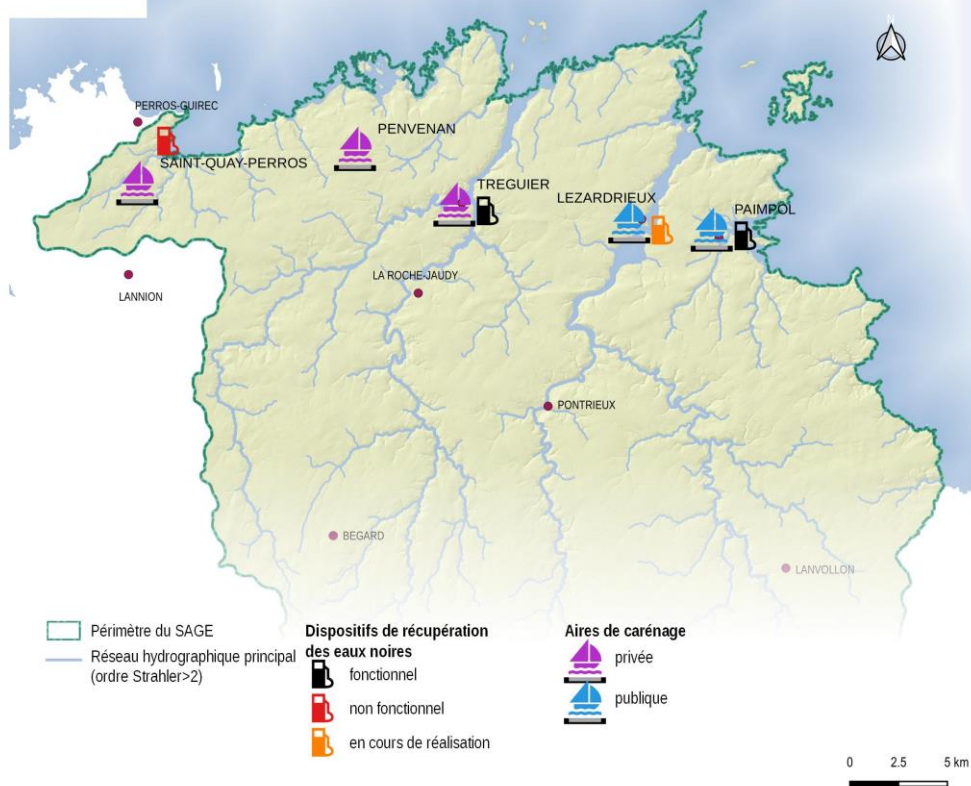
### Disposition 39 et règle n°2 :

#### « Caréner sur des aires équipées »

Le nombre et la localisation des aires de carénage autorisées et disposant d'un traitement des rejets n'évoluent pas depuis le Tableau de Bord précédent.



Dispositifs de récupération des eaux noires et aires de carénage autorisées et disposant d'un traitement des rejets



Sources : Préfecture des Côtes d'Armor, PETR du Pays de Guingamp, IGN - BD Topo



## Disposition 48 :

### « Améliorer la continuité écologique »

Les travaux se sont achevés au *Moulin du Cirque* sur le Leff à l'automne 2019.

La situation évolue positivement pour 2 autres ouvrages pour lesquels les travaux sont désormais engagés : *Moulin de Vigodez* sur le Bizien et *Moulin de Pont-ar-Scoul* sur le Guindy.

La situation reste bloquée sur 2 ouvrages : *Moulin de Kerhalec* sur le Trieux et *Moulin l'Evêque* sur le Guindy.

*Guingamp-Paimpol Agglomération* a adopté en 2019 un « Plan continuité écologique » à l'échelle de son territoire pour la période 2019-2025. Ce plan a pour objectif d'accélérer le rétablissement de la continuité écologique et se traduit par un accompagnement renforcé des propriétaires privés, une assistance règlementaire, ainsi que des aides financières.



Ouvrage aménagé en 2019 au Moulin du Cirque





### Disposition 51 :

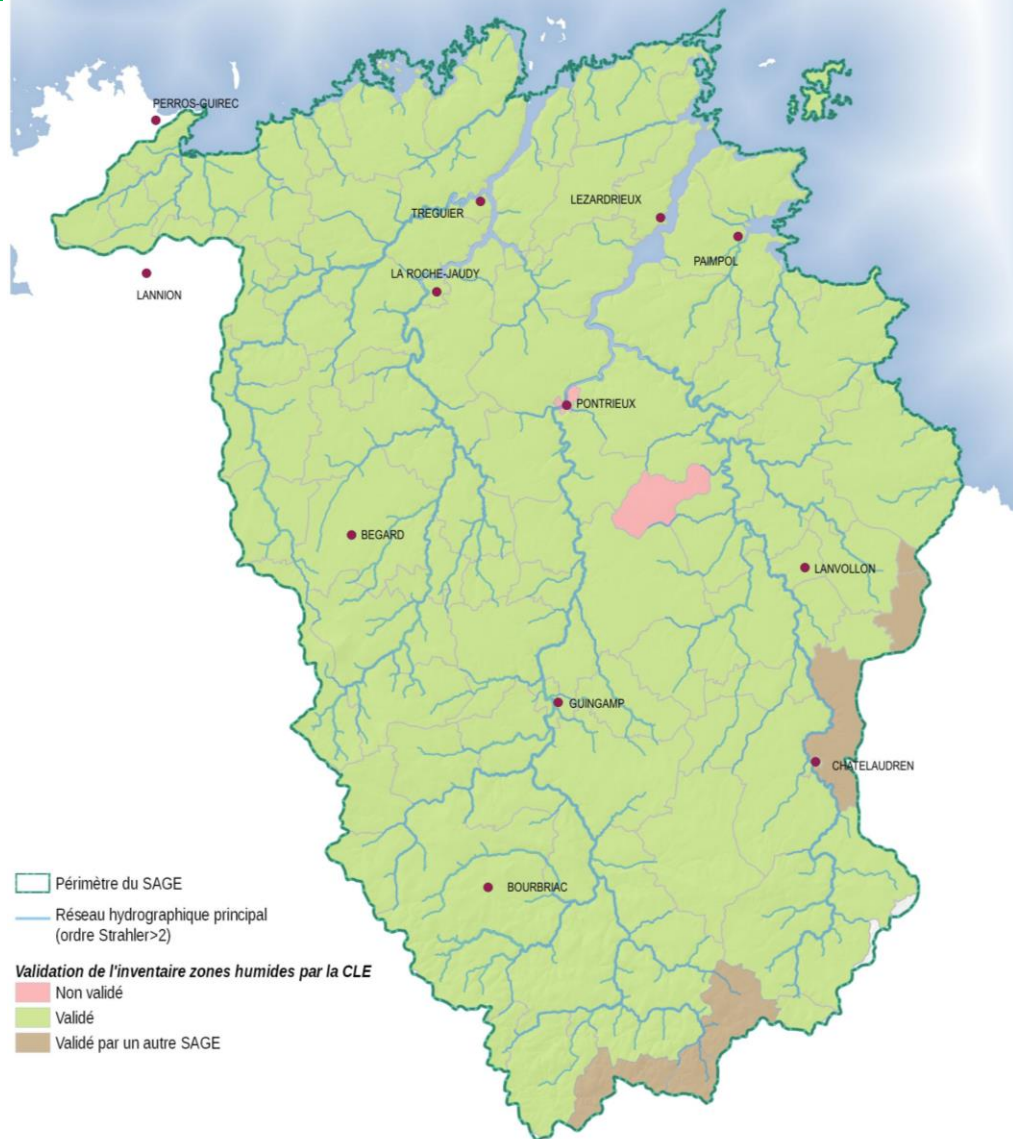
« Finaliser et mettre à jour les inventaires des zones humides »

En 2019, 2 inventaires communaux des zones humides ont été validés par la Commission Locale de l'Eau du SAGE ATG : *Plouha* et *Gurunhuel*.

Les inventaires restant à valider sont : *Pontrieux* et *Saint-Gilles-Les-Bois*.

Le zonage des inventaires communaux des zones humides validés par le SAGE ATG est désormais consultable et téléchargeable sur le site GéoBretagne :

[https://geobretagne.fr/geonetwork/srv/fre/catalog.search#/metadata/izh\\_sage\\_atg](https://geobretagne.fr/geonetwork/srv/fre/catalog.search#/metadata/izh_sage_atg)







## Disposition 56 :

« Recenser le linéaire de haies et de talus »

L'état des connaissances du maillage bocager illustré ci-contre comprend à la fois le linéaire recensé lors des inventaires réalisés sur les communes et le linéaire de travaux réalisés jusqu'à maintenant.

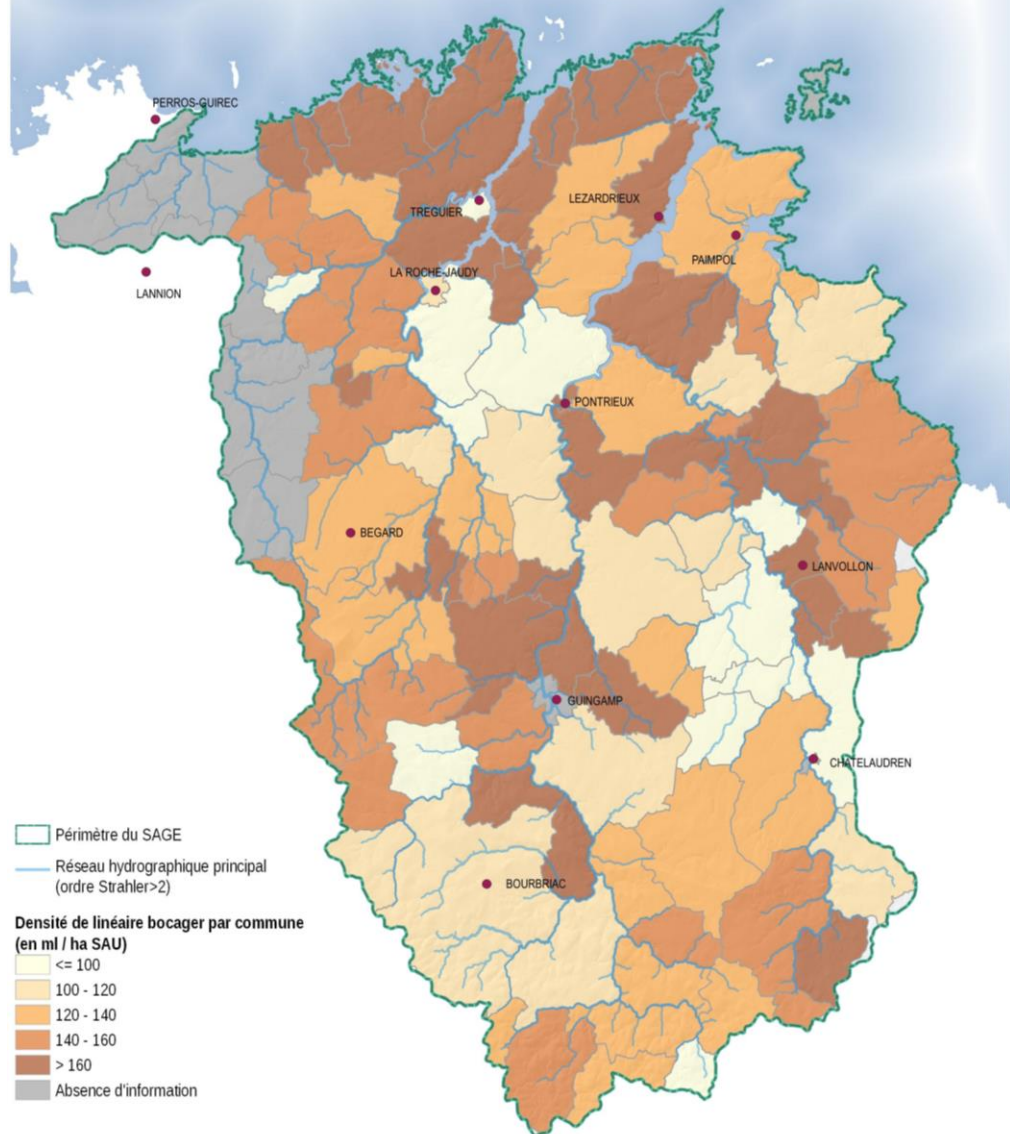
En septembre 2019, et avec les données disponibles (101 communes pour lesquelles on dispose d'une information exploitable), le maillage bocager représente un linéaire total d'environ **12 823 km** (comprenant les haies et les talus).

*A noter : Pour les communes apparaissant en gris sur la carte, il n'est pas possible de calculer des densités (pas d'inventaire réalisé). Pour Guingamp et Châtelaudren, communes peu étendues et avec une SAU très faible, la donnée n'est pas représentative.*

Dans le cadre de l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal, *Guingamp-Paimpol Agglomération* a réalisé des inventaires du linéaire bocager en 2019, sur l'ensemble des communes de l'EPCI, dont les résultats sont pris en compte ici.

Les densités bocagères par commune vont de **80 à 361 ml/ha de SAU**. La moyenne à l'échelle du SAGE s'élève à **156 ml/ha de SAU** sur les 101 communes (rappel : la moyenne départementale évaluée en 2008 est de 109 ml/ha de SAU).

Les densités sont les plus élevées sur les communes bordant l'estuaire du *Jaudy*, et de *Trélévern* à *Plougrescant*, ce qui s'explique notamment par l'absence de remembrement sur ces secteurs ; sur les communes autour de *Guingamp*, excepté *Ploumagoar* ; sur la partie aval du bassin du *Leff* et le secteur de *Lanvollon-Plouha* ; et sur les communes des secteurs les plus à l'amont du *Trieux* et du *Leff*.





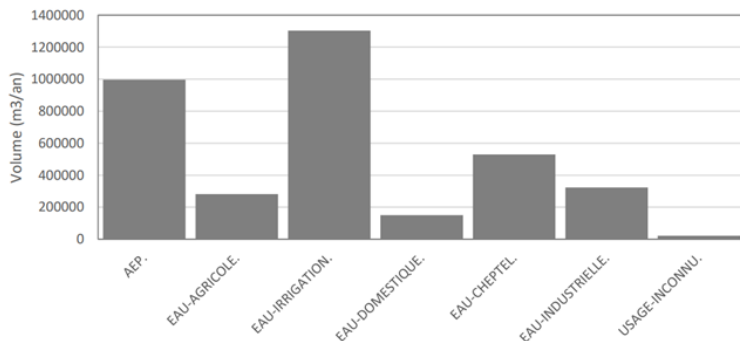
### Disposition 61 :

#### « Améliorer la connaissance sur les prélèvements en zone littorale »

Depuis 2017, des investigations sont menées par le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) sur le territoire du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo :

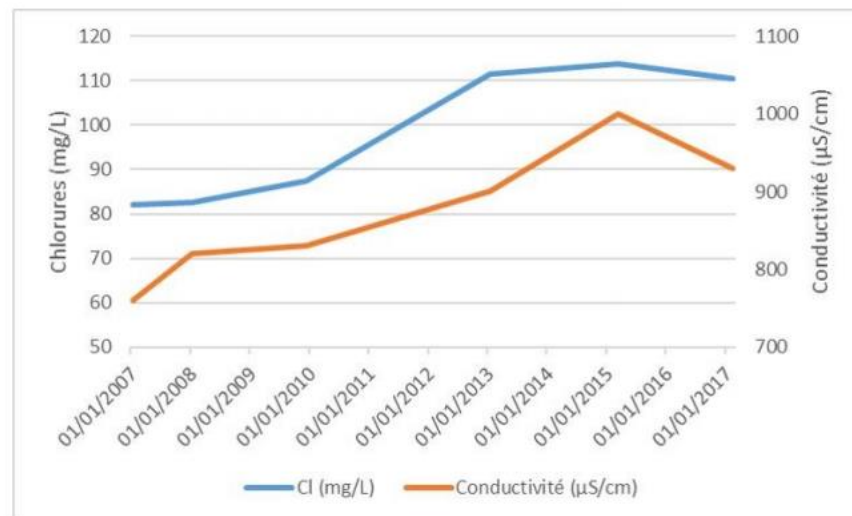
- Le projet **ADRESSAGE**<sup>1</sup> a permis, avec la participation active de la profession agricole, de récolter et de synthétiser les données sur les prélèvements effectués par les agriculteurs irrigants. Sur la frange littorale du SAGE (35 communes entre Perros-Guirec et Plouha), où les cultures légumières sont dominantes, l'irrigation représente le premier poste de prélèvement d'eau souterraine, avant l'Alimentation en Eau Potable (cf. figure ci-dessous : histogramme des bilans en eau par usage ; source BRGM : Boisson et al., 2019), principalement en lien avec les cultures sous abris. De plus, les besoins en eau tendent à augmenter (on constate ces dernières années une tendance à l'augmentation de l'arrosage sur les cultures légumières de plein champ).

Etude complète rendue publique en 2019 et disponible sur : <http://infoterre.brgm.fr/rapports//RP-68709-FR.pdf>



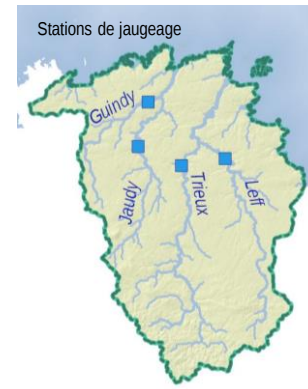
- Une seconde étude, à l'échelle régionale, a permis quant à elle de mieux appréhender la « **sensibilité des aquifères côtiers aux intrusions salines** ». Ce phénomène, dit de « biseau salé », irréversible et évolutif dans le temps, est particulièrement bien marqué sur la frange littorale du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo (phénomène identifié sur plusieurs forages d'exploitants, l'exemple ci-dessous illustre l'évolution de la conductivité et des chlorures dans un forage situé à environ 1,5 km de la mer ; source BRGM : Lucassou et al. 2019).

Etude complète rendue publique en 2019 et disponible sur : <http://infoterre.brgm.fr/rapports//RP-69012-FR.pdf>



**Le SAGE Argoat-Trégor-Goëlo va débuter en 2020 des études prospectives « besoins / ressources » (de type HMUC) qui permettront d'aboutir, à terme, à une gestion durable et partagée de la ressource en eau, qui se raréfiera indéniablement avec les effets du changement climatique.**

<sup>1</sup> Récolte et Analyse des Données Relatives aux prélèvements d'Eau Souterraine des Serristes/irrigants travaillant sur la zone littorale du SAGE Argoat Trégor Goëlo. Conseils et préconisations pour une Gestion durable de la ressource en Eau souterraine.



### Disposition 63 :

« Mettre en place une réflexion sur le bilan besoins/ressources »

En Bretagne, la DREAL assure le suivi des débits des cours d'eau au moyen d'un réseau de stations de jaugeage (transfert du Département à la DREAL pour la plupart d'entre elles dans les Côtes d'Armor).

Sur le territoire du SAGE ATG, 6 stations de jaugeage sont présentes : 2 sur le *Trieux*, 2 sur le *Leff*, une sur le *Jaudy*, une sur le *Guindy*. Sont représentées ci-contre les chroniques depuis que les mesures sont réalisées, sur les stations les plus à l'aval, et donc les plus représentatives du bassin versant considéré. **Plus précisément, les graphiques représentent le nombre annuel de jours où le cours d'eau passe sous le débit réservé<sup>1</sup>.**

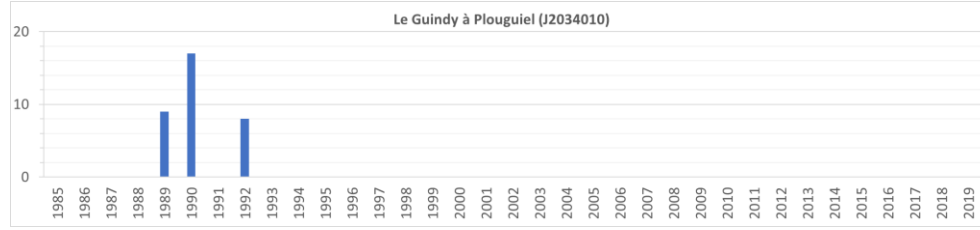
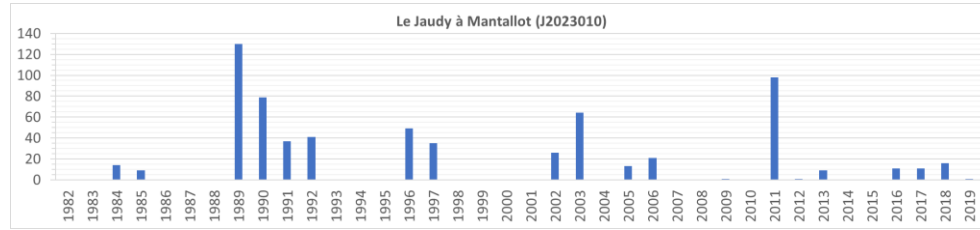
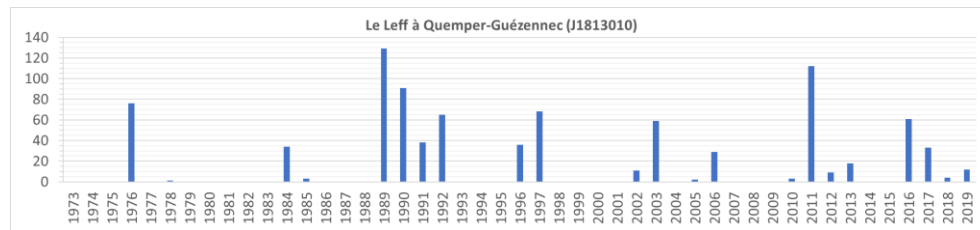
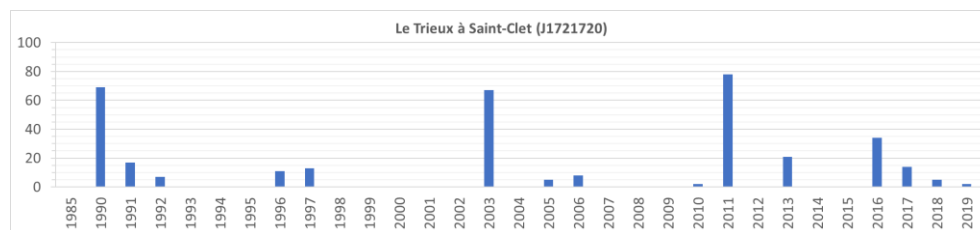
Comme dans le cas des suivis piézométriques, l'année 2011 constitue une année de référence en termes de sécheresse. L'épisode de sécheresse fut particulièrement marqué et le seuil du débit réservé n'a été dépassé de nouveau que fin novembre.

Par ailleurs, **le débit réservé a été atteint 7 des 10 années sur la dernière décennie (pour le *Leff*, le *Trieux*, le *Jaudy*), ce qui constitue une situation sans précédent depuis que le réseau de suivi existe (1973 pour le *Leff*)**. A noter le comportement particulier du *Guindy* qui bénéficie d'un soutien d'étiage de la nappe, en relation avec le contexte géologique du bassin versant.

En 2019, après le *Leff* (mi-juillet) et le *Trieux* (mi-août), le *Jaudy* atteint fin août son débit réservé. Les fortes pluies depuis mi-octobre ayant fait basculer brutalement l'ensemble des cours d'eau du SAGE dans des conditions hydrologiques supérieures à la normale. A titre d'exemple, le *Trieux* à Saint Clet a dépassé à quatre reprises les 20 m<sup>3</sup>/s durant la première quinzaine de novembre, débit se rapprochant de la crue biennale de ce cours d'eau et équivalent au débit de « plein bord ».

<sup>1</sup> **débit réservé** : Le code de l'environnement impose à tout ouvrage transversal dans le lit mineur d'un cours d'eau (seuils, barrages) de laisser dans le cours d'eau à l'aval, un débit minimal garantissant en permanence la vie, la circulation et la reproduction des espèces présentes. Ce débit, d'une manière générale, ne doit pas être inférieur au 10<sup>ème</sup> du module. Il est aussi appelé « débit réservé » ou « débit minimal ». Des dérogations peuvent être accordées par le Préfet (ex : prises d'eau pour l'Alimentation en Eau Potable, dans le cadre d'un arrêté sécheresse).

Débit inférieur ou égal au 10<sup>ème</sup> du module : nombre de jours par an





### Disposition 63

En Bretagne, le niveau des nappes souterraines (niveau piézométrique) est suivi grâce à 52 ouvrages du BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) appelés piézomètres, de 30 mètres de profondeur en moyenne, qui mesurent en permanence le niveau des nappes. Ces 52 piézomètres sont répartis sur l'ensemble de la région, trois se situant sur le territoire du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo : *Kerpert*, *Goudelin* et *Pommerit-Jaudy*.

L'interprétation des chroniques et surtout leurs comparaisons entre elles doivent être prises avec la plus grande prudence, ces piézomètres ayant été réalisés dans des contextes géologiques et hydrogéologiques différents (importance des niveaux d'altérites notamment en contexte granitique, du réseau de fracturation, la présence ou non d'argiles, la relation variable aux écoulements de surface, la présence de prélèvements d'eau souterraine à proximité...). De plus, le contraste de pluviométrie est important du Sud au Nord du territoire de SAGE (environ 200 mm de moins sur la côte).

#### A titre d'exemples :

-De déc. 2005 à nov. 2019, le piézomètre de *Goudelin* (contexte métamorphique) montre des variations régulières, avec un nombre limité de pics et de minima. Ce comportement correspond à des aquifères disposant d'une inertie non négligeable.

-De déc. 2003 à nov. 2019, le piézomètre de *Kerpert* (contexte granitique) présente quant à lui des successions parfois serrées de recharges et de vidanges. Ce comportement correspond à des aquifères aux ressources probablement plus limitées.

#### Plus globalement :

-**Sur les périodes de suivi**, les niveaux bas des nappes sont observés durant le mois d'octobre. L'année 2011 avait été particulièrement marquée sur les trois sites suivis, constituant une année de référence. A l'inverse le mois d'avril présente souvent le niveau piézométrique le plus haut. Dans tous les cas, les années extrêmes sont particulièrement bien soulignées sur le piézomètre de *Goudelin*.

-**En 2019**, la pluviométrie observée sur l'année hydrologique écoulée (septembre 2018 à août 2019) était inférieure à la normale. Sur le piézomètre de *Goudelin*, on observe un déficit de recharge en hiver (2018-2019) qui s'est traduit par un niveau particulièrement bas à l'automne suivant, niveau très inférieur à la normale (comportement identique à l'année sèche de référence 2011). A noter, une recharge exceptionnellement basse observée durant l'hiver 2017 particulièrement sec (arrêté sécheresse).

#### En conclusion :

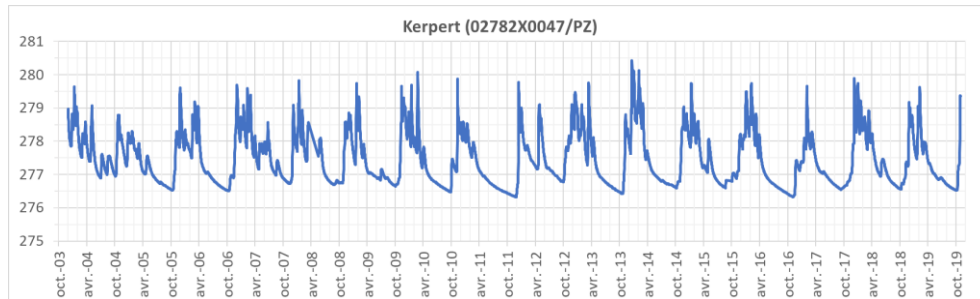
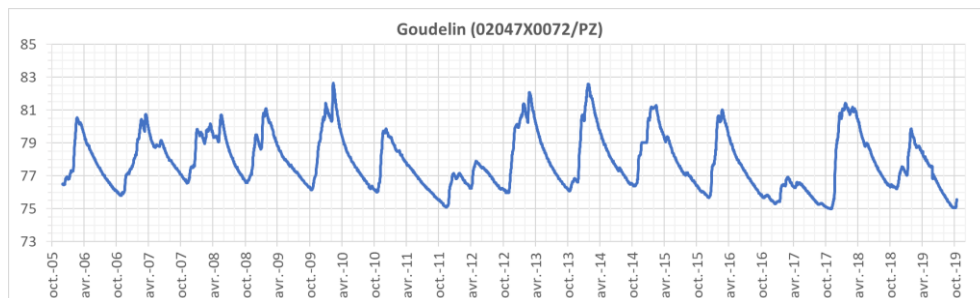
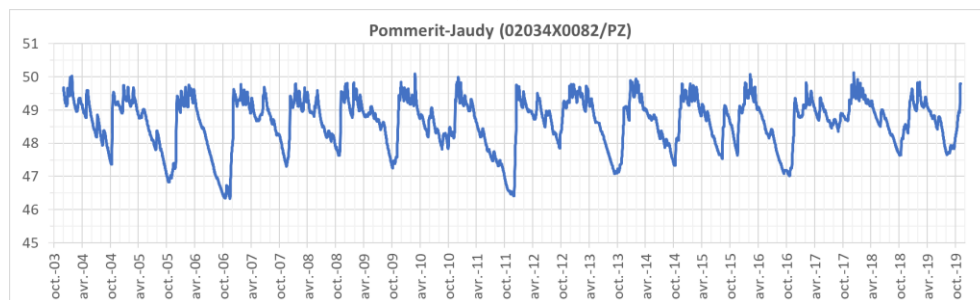
La piézométrie est un indicateur incontournable pour comprendre l'hydrogéologie ET l'hydrologie d'un territoire d'eau.

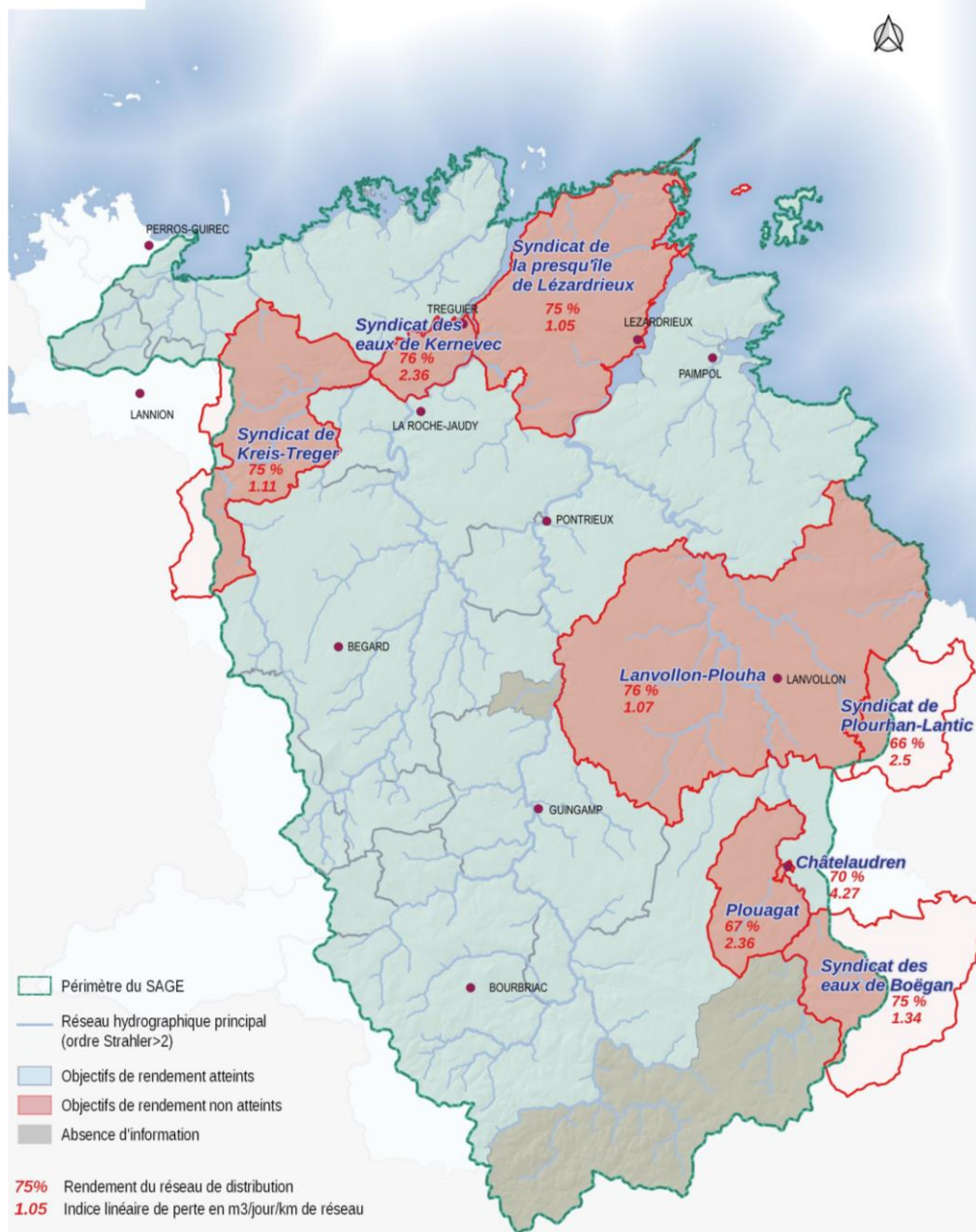
La piézométrie doit s'appréhender non seulement sur des cycles annuels, mais surtout sur des cycles pluriannuels où les déficits peuvent avoir un effet cumulatif et conditionner les étiages des années suivantes (sans oublier le lien indissociable en contexte de socle entre les niveaux des nappes et les débits des cours d'eau).

La géologie en domaine de socle étant extrêmement variée (lithologie/fracturation), chaque piézomètre n'est bien souvent que le révélateur du fonctionnement hydrogéologique de l'aquifère dans lequel il est implanté.



Cote piézométrique (m NGF) :





Périmètre du SAGE  
 Réseau hydrographique principal (ordre Strahler>2)  
 Objectifs de rendement atteints  
 Objectifs de rendement non atteints  
 Absence d'information  
**75%** Rendement du réseau de distribution  
**1.05** Indice linéaire de perte en m3/jour/km de réseau

0 2.5 5 km

Sources : PETR du Pays de Guingamp, Syndicat Départemental d'Adduction d'Eau Potable 22

### Disposition 66 :

« Améliorer les rendements des réseaux AEP »

**Objectif : Atteindre 80 % de rendement des réseaux AEP ou ne pas dépasser 1 m<sup>3</sup>/jr/km d'indice linéaire de perte**

**En 2017, l'objectif du SAGE n'est pas atteint pour 8 secteurs sur 23 :**

- Des secteurs qui respectaient jusque là l'objectif du SAGE, et où la situation se dégrade en 2017 :
  - Forte dégradation des 2 indicateurs sur les secteurs du *Syndicat des eaux de Boëgan* (peu d'informations, la gestion y est partagée entre Leff Armor Communauté et Saint-Brieuc Armor Agglomération) et de *Châtaudren* (variation à relativiser ici, compte-tenu de la taille du secteur : 16km de réseau).
  - Les secteurs du *Syndicat de la presqu'île de Lézardrieux* et de *Lanvallon-Plouha* connaissent une légère dégradation de l'indice linéaire de perte, au-delà de 1, combinée à un rendement inférieur à l'objectif (depuis 2013), ce qui les fait basculer en-deçà de l'objectif du SAGE.
- Des secteurs déjà dégradés depuis 2013, et où les indicateurs se dégradent encore en 2017 : *Syndicat des eaux de Kernevec*, *Syndicat de Plourhan-Lantic*, *Plouagat*.
- Une situation qui s'améliore pour le *Syndicat du Kreis-Treger*, mais qui reste en-deçà de l'objectif du SAGE : les résultats progressent par rapport à 2016 et depuis 2013, mais l'objectif n'est pas atteint, malgré les renouvellements de réseau et la mise en place d'une sectorisation (exploitation à améliorer).

### La situation s'améliore sur 2 secteurs entre 2016 et 2017 :

- *Plélo* : amélioration par rapport à 2016, qui revient à des résultats similaires aux années antérieures
- *Guingamp Communauté*, qui atteint l'objectif du SAGE pour la première fois depuis 2013, sous l'effet mathématique d'une augmentation de la consommation (industriels) mais aussi de la mise en place récente de la sectorisation.

## Structure porteuse du SAGE Argoat Trégor Goëlo :



Avec le soutien financier de :

